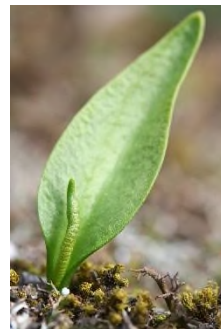


Document d'Objectifs du site NATURA 2000 « VALLEE DE L'ARGENTON »

Zone Spéciale de Conservation n° FR 5400439

Volume I – Document de synthèse

Bilan des diagnostics, objectifs de gestion et programme d'actions



Agglomération du Bocage Bressuirais

27, bd du Colonel Aubry – BP90184
79304 BRESSUIRE Cedex

Mars 2021

VALLEE DE L'ARGENTON

Zone Spéciale de Conservation FR 5400439

Document d'Objectifs

Validé en Comité de Pilotage le 29 mars 2018

**DREAL Nouvelle Aquitaine
Mars 2021**

**COORDINATION ET REDACTION
Guillaume KOCH**



27, boulevard du Colonel Aubry – BP 90184
79304 BRESSUIRE Cedex



05 49 81 19 00



guillaume.koch@agglo2b.fr



valleeargenton.n2000.fr
www.agglo2b.fr

Photos de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) : Vallée de l'Argenton, Pulsatille rouge, Isoète épineux, Gagée de Bohème, Orpin d'Angers et Ophioglosse des Açores (auteur : Guillaume KOCH)

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE	7
1. Fiche d'identité du site	7
2. Contexte du site	7
2.1. Le réseau NATURA 2000	7
2.2. Désignation du site « Vallée de l'Argenton »	8
2.3. Le Document d'objectifs	8
Gestion du site	10
2.4. Structure porteuse et opérateur	10
2.5. Composition du comité de pilotage	11
2.6. Calendrier des rencontres	11
II. PRESENTATION DU SITE « VALLEE DE L'ARGENTON »	12
1. Localisation et intérêt du site	12
1.1. Localisation	12
1.2. Intérêt	13
2. Caractéristiques abiotiques du site	13
2.1. Contexte géologique et pédologique	13
2.2. Contexte climatique	14
2.3. Contexte hydrologique	14
2.4. Occupation des sols	14
Sites naturels	15
Politique de gestion de l'eau	15
2.5. SDAGE et SAGE	15
2.6. Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton	15
Synthèse des données administratives	16
III. DIAGNOSTIC DU SITE	17
1. Diagnostic biologique	17
1.1. Les habitats	17
1.2. La flore	19
1.3. La faune	22
Diagnostic socio-économique	37
1.4. Agriculture et arboriculture	37
1.5. Industries et assainissement	38
1.6. Tourisme et loisirs	39
Bilan des activités socio-économiques recensées sur le site	41
IV. ÉVALUATION DU SITE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX	42
V. OBJECTIFS DE CONSERVATION A LONG TERME (OCLT) ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	46
VI. FICHES-ACTIONS	50

<i>Modèle - Fiche n°xxx -</i>	<i>52</i>
<i>Fiche n° I.1 -</i>	<i>56</i>
<i>Fiche n° I.2 -</i>	<i>60</i>
<i>Fiche n° I.3 -</i>	<i>64</i>
<i>Fiche n° I.4 -</i>	<i>67</i>
<i>Fiche n° II.1 -</i>	<i>72</i>
<i>Fiche n° II.2 -</i>	<i>80</i>
<i>Fiche n° II.3 -</i>	<i>82</i>
<i>Fiche n° II.4 -</i>	<i>88</i>
<i>Fiche n° II.5 -</i>	<i>91</i>
<i>Fiche n° III.1 -</i>	<i>95</i>
<i>Fiche n° III.2 -</i>	<i>98</i>
<i>Fiche n° III.3 -</i>	<i>102</i>
<i>Fiche n° III.4 -</i>	<i>105</i>
<i>Fiche n° III.5 -</i>	<i>108</i>
<i>Fiche n° IV.1 -</i>	<i>111</i>
<i>Fiche n° IV.2 -</i>	<i>113</i>
<i>Fiche n° V.1 -</i>	<i>117</i>
<i>Fiche n° V.2 -</i>	<i>121</i>
<i>Fiche n° V.3 -</i>	<i>123</i>
<i>Fiche n° V.4 -</i>	<i>131</i>
<i>Fiche n° V.5 -</i>	<i>135</i>
<i>Fiche n° V.6 -</i>	<i>139</i>
<i>Fiche n° V.7 -</i>	<i>141</i>
VII. CHARTE NATURA 2000	143
Engagement et recommandations de portée générale	145
« Formations herbeuses sur coteaux et landes »	147
« Cours d'eau, berges et ripisylve »	148
« Gestion des ouvrages hydrauliques »	150
« Mares »	151
« Boisements »	153
« Haies »	155
« Bordures enherbées »	157
« Prairies permanentes »	158
« Gîtes à chauves-souris »	159
« Urbanisme et gestion du territoire »	161
« Pêche »	163
« Chasse »	165
« Randonnées »	166

« Canoë-Kayak »	168
« Escalade »	170
« Trial »	172
« Activités naturalistes ».....	173

ANNEXES

- Tableaux de bord de l'évaluation du DOCOB
- Composition du Comité de Pilotage du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation des sites NATURA 2000 européens désignés au titre de la directive Oiseaux (en jaune), de la directive Habitats (en bleu) ou des deux directives (en vert) (source : Agence européenne de l'environnement, 2013).....	9
Tableau 1 : Etapes clés de la vie du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».....	12
Figure 2 : Localisation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».....	12
Tableau 2 : Longueur des cours d'eau principaux du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».....	14
Tableau 3 : Synthèse des données administratives du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »	16
Tableau 4 : Liste des habitats naturels observés en 2017 sur le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton.....	17
Valeur patrimoniale régionale (VPR) : "*" faible ; "***" moyenne ; "****" assez élevée ; "*****" élevée ; "*****" très élevée.	17
Eur25 : Code de l'habitat d'intérêt communautaire (le cas échéant).	17
Tableau 5 : liste des habitats d'Intérêt Communautaire du site NATURA 2000 (* : habitats prioritaires)	18
Tableau 6 : Espèces floristiques à statut et à forte valeur patrimoniale.....	21
Tableau 7 : liste des Coléoptères d'Intérêt Communautaire (*espèces prioritaires)	22
Tableau 8 : liste des autres Coléoptères recensés dans le site.....	23
Tableau 9 : liste des Lépidoptères d'Intérêt Communautaire (*espèces prioritaires).....	23
Tableau 10 : liste des autres Rhopalocères recensés dans le site	24
Tableau 11 : liste des Hétérocères recensés dans le site	25
Tableau 12 : liste des Hétéroptères recensés dans le site	26
Tableau 13 : liste des Zygoptères recensés dans le site	26
Tableau 14 : liste des Anisoptères recensés dans le site.....	27
Tableau 15 : liste des Orthoptères recensés dans le site.....	28
Tableau 16 : liste des bivalves recensés dans le site	28
Tableau 17 : liste des poissons d'Intérêt Communautaire	29
Tableau 18 : liste des autres poissons recensés dans le site.....	29
Tableau 19 : liste des Chiroptères d'Intérêt Communautaire.....	30
Tableau 20 : liste des autres mammifères recensés dans le site.....	30
Tableau 21 : liste des Amphibiens d'Intérêt Communautaire	30
Tableau 22 : liste des autres Amphibiens recensés dans le site.....	31
Tableau 23 : liste des reptiles recensés dans le site	31
Tableau 24 : liste des oiseaux d'Intérêt Communautaire	32
Tableau 25 : liste des autres oiseaux recensés dans le site	33
Tableau 26 : Tableau de synthèse des habitats naturels et espèces recensés sur le site	33
Tableau 27 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »	34
(* = Habitat prioritaire)	34
Tableau 28 : Espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » (PNA = Plan National d'Actions ; * espèces prioritaires)	35
Tableau 29 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Oiseaux identifiées sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » (source : GODS)	36
Tableau 30 : Évolution des Superficies Toujours en Herbe (STH) et des Superficies en Terres Labourables (TL) en pourcentage de SAU entre 1988 et 2010 (source : données RGA 1988-2000-2010)	37
Tableau 31 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur les communes du site NATURA 2000	38
(source : www.georisques.gouv.fr)	38
Tableau 32 : Caractéristiques des stations d'épuration des communes du site NATURA 2000 (données Agglo2B/CCT 2016)	39
Tableau 33 : Données sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sur les communes du site NATURA 2000 (données Agglo2B et CCT 2016)	39
Tableau 34 - Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site « Vallée de l'Argenton ».....	41
Tableau 35 : Impacts des usages du site sur les espèces d'intérêt communautaire.....	42
(*espèces prioritaires)	42
Tableau 36 : Impacts des usages du site sur les habitats d'intérêt communautaire	43

Tableau 37 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des espèces compte tenu de l'état de conservation et des facteurs d'influence sur le site NATURA 2000 du « Vallée de l'Argenton »	44
(*espèces prioritaires)	44
Tableau 38 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des habitats compte tenu de l'état de conservation et des facteurs d'influence sur le site NATURA 2000 du « Vallée de l'Argenton »	45
(*habitats prioritaires)	45
Tableau 39 : Objectifs de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable	46
Tableau 40 : Niveaux de priorité des actions du DOCOB.....	47
Tableau 41 : Tableau de synthèse des OCLT, des ODD et des fiches-actions	49
Tableau 42 : OCLT et fiches-actions du DOCOB	51

BIBLIOGRAPHIE

- BISSOT R., 2017. *Les végétations de landes de Poitou-Charentes. Typologie, répartition, écologie et dynamique*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 82 p. + annexes.
- **BEAUVAIS, J.F. SAVIN, J., 1988** - n.s., 19. Compte rendu de la sortie botanique du 31 mai 1987 : environs d'Argenton-Château (Deux-Sèvres). *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, Tome 19 : pp.472-474.
- **FERARD P. , 2002** - 24(2). *Etude des pelouses sur les granites roses d'Argenton-Château et sur les coteaux calcaires de Thouars.* ; 103-105. Bull. Soc. Sci. Nat. Ouest France.
- **FONTENEAU, M.A. , 2000** - n.s., 31. Compte rendu de la sortie du 9 mai 1999 à Argenton-Château (Deux-Sèvres). *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, Tome 31 : pp.341-344.
- **FOUCAULT, B. de , 1988** - n.s., 19. Contribution à la connaissance phytosociologique des corniches rocheuses de la vallée de l'Argenton, entre Argenton-Château et Massais. *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, Tome 19 : pp.39-64.
- **GATIGNOL, P. , 1995** - Comptes rendus des sorties effectuées par le groupe des botanistes de la Vienne : 3 juillet 1994 : région d'Argenton-Château (Deux sèvres) [Compte rendus des sorties effectuées par le groupe des botanistes de la Vienne]. *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, Tome 26 : pp. 321-324.
- **GATIGNOL, P. , 1996** - n.s., 27. Sortie du samedi 20 mai 1995 : site des Grifférous près d'Argenton-Château (Deux-Sèvres). *Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest*, Tome 27 : pp.251-258.

I. PREAMBULE

1. Fiche d'identité du site

Nom du site NATURA 2000 : Vallée de l'Argenton

Numéro : FR 5400439

Dates de proposition et de désignation / classement du site :

Date de transmission à la Commission Européenne (proposition de classement du site comme SIC) : 31/03/1999

Dernière date de parution au JO UE (confirmation de classement du site comme SIC) : 12/11/2007

ZSC - Date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/10/2008

Localisation du site : Deux-Sèvres, région Nouvelle Aquitaine

Communes concernées par le site : Argentonnay (communes déléguées d'Argenton les Vallées, le Breuil sous Argenton et Moutiers sous Argenton) et Val-en-Vignes (commune déléguée de Massais).

Superficie officielle (FSD) du site au titre de la Directive « habitats, faune et flore » : 682 ha

Préfet coordinateur : Préfet des Deux-Sèvres

Président du comité de pilotage du site NATURA 2000 : Sylvie GERFAULT, maire de la commune déléguée de Massais, conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais

Opérateur : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

2. Contexte du site

2.1. Le réseau NATURA 2000

En mai 1992, l'Union Européenne adopte la Directive 92/43/CEE sur la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages », dite Directive Habitats. L'objectif de cette directive est de contribuer à assurer la préservation et le maintien de la diversité biologique européenne dans un état de conservation favorable, principalement grâce à la constitution d'un réseau de sites abritant des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire : le réseau « NATURA 2000 ».

o Quelques chiffres

Les sites NATURA 2000 recouvrent 18,4 % du territoire de l'Union européenne (source : baromètre N 2000/CE – décembre 2014), avec :

- 5 491 sites classés en tant que Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS)
- 22 594 sites classés en tant que Zones Spéciales de Conservation (ZSC)
- 27 308 sites (terrestres et/ou marins)
- 26 410 sites terrestres soit 787 767 km²
- 2 960 sites marins soit 251 565 km²

En France, les 1 758 sites terrestres du réseau NATURA 2000 représentent 12,6 % de surface terrestre (6,9 millions d'hectares, 13 217 communes concernées) et se répartissent de la façon suivante :

- 392 sites au titre de la directive Oiseaux, qui englobent 204 espèces différentes (33 % de l'avifaune européenne)

- 1 366 sites au titre de la directive Habitat englobant 133 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire (57 % des habitats naturels européens), 102 espèces animales (6 % des espèces animales européennes) et 63 espèces végétales (7 % de la flore européenne).

Ces sites concernent des types de milieu différents : 30 % des terres agricoles, 32 % des forêts, 16 % des landes et des milieux ouverts, 19 % des zones humides, et enfin 3 % sont des territoires artificiels (Sources : MNHN/Bureau NATURA2000).

Enfin, le réseau NATURA2000 en région Nouvelle Aquitaine comprend 273 sites (dont 10 marins et 17 terrestres et marins), avec 56 ZPS (513 243.63 ha) et 223 ZCS (621 227.31 ha).

2.2. Désignation du site « Vallée de l'Argenton »

Proposé comme Site d'Intérêt Communautaire le 31 mars 1999 au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore », le site a été classé Zone Spéciale de Conservation avec la publication de l'Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».

2.3. Le Document d'objectifs

Correspondant à la deuxième vague de désignation initiée par la France, le site NATURA2000 « Vallée de l'Argenton » a fait l'objet d'une procédure de définition d'un Document d'Objectifs (DOCOB). Ce document est un plan de gestion concerté, réalisé en associant l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il présente :

- L'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
- Les activités économiques et sociales du site.
- Les enjeux biologiques et socio-économiques.
- Les objectifs et les mesures de gestion durable envisageables.
- L'évaluation du coût de ces actions.
- L'instauration d'un système de suivi de l'état de conservation des habitats du site.

Les mesures ou actions du DOCOB sont mises en œuvre essentiellement dans le cadre de contrats ou de chartes, basés sur le volontariat, ou en application des dispositions législatives et réglementaires (ex : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, etc.). Les services de l'État (Préfecture, DREAL et DDT) désignent un opérateur local, qui est responsable de l'élaboration du document d'objectifs.

L'opérateur a la charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet.

Une fois validé par le Comité de pilotage et approuvé par le Préfet, les actions définies dans le document d'objectifs sont mises en œuvre en y associant toujours régulièrement le comité de pilotage et plus largement les acteurs locaux en fonction des thématiques.

Ce présent document constitue ainsi le volume I « Bilan des diagnostics, objectifs de gestion et programme d'actions » actualisé du Document d'objectifs du site NATURA 2000 et a pour vocation de présenter les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre.

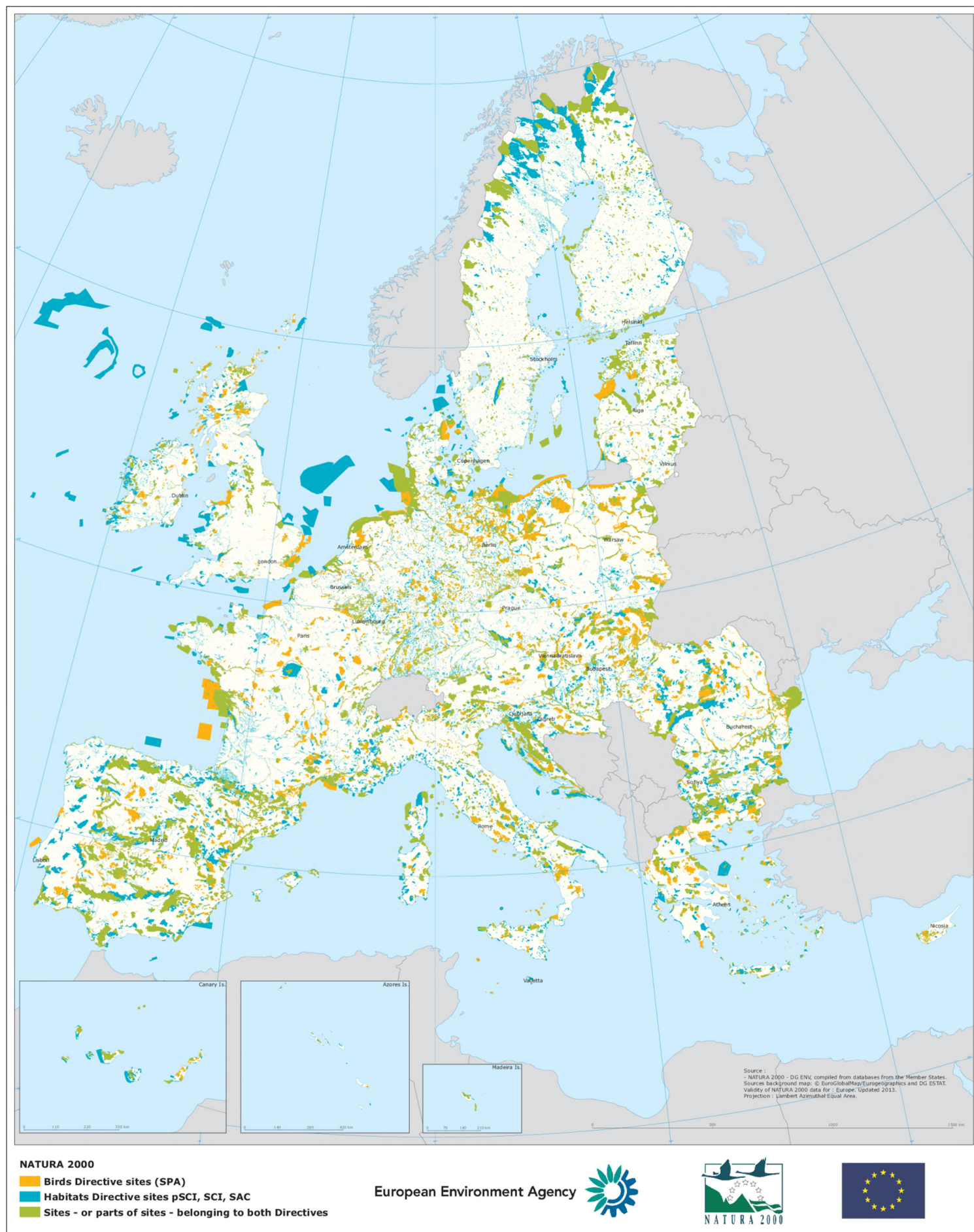


Figure 1 : Localisation des sites NATURA 2000 européens désignés au titre de la directive Oiseaux (en jaune), de la directive Habitats (en bleu) ou des deux directives (en vert) (source : Agence européenne de l'environnement, 2013)

Gestion du site

2.4. Structure porteuse et opérateur

Pour mener à bien cette entreprise, la DIREN Poitou-Charentes (aujourd'hui DREAL Nouvelle Aquitaine) avait retenu par appel d'offre national un opérateur, le bureau d'études CERA-Environnement. Parallèlement, un Comité de Pilotage a été constitué par arrêté préfectoral afin d'examiner et de valider les différentes étapes d'élaboration de ce DOCOB et sa mise en œuvre. Il regroupe des représentants d'organismes publics ou privés ou bien des personnes locales, tous concernés par le site.

L'étude a débuté en décembre 2000. L'installation du premier Comité de Pilotage aurait dû faire suite mais les changements politiques de début 2001 ont retardé sa mise en place au 16 mai 2001. L'année 2001 a essentiellement été concernée par la réalisation des inventaires écologiques et socio-économiques sur le site. Un rapport intermédiaire (octobre 2001) du DOCOB a alors été réalisé, faisant la synthèse de ces inventaires.

La réalisation du DOCOB a suivi différentes phases durant les trois années de rédaction, aboutissant à sa validation en 2004. À la suite de cette validation, la DREAL Poitou-Charentes a désigné le cabinet BIOTOPE comme structure animatrice du site pour la période 2004-2009. Cette période d'animation a permis d'améliorer les connaissances du site, de mettre en place les premiers contrats NATURA 2000 ainsi que la rédaction de la Charte NATURA 2000, validée par le comité de pilotage du 29 mai 2009.

En 2010, la Communauté de communes de l'Argentonnais a été désignée, par le Comité de Pilotage restreint du 23 septembre 2009 pour reprendre l'animation du site et assurer la mise en œuvre du document d'objectifs. Lors de cette même réunion, M. Claude FERJOU a été élu président du Comité de Pilotage en tant que vice-président. La Communauté de communes de l'Argentonnais a assuré cette mission jusqu'au 31 décembre 2013, date à laquelle elle a été dissoute à la suite de la réforme des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le site NATURA 2000 se trouve à cheval sur deux collectivités : l'Agglo2B (Argentonnay) et la Communauté de communes du Thouarsais (Val en Vignes). Les deux collectivités ont alors signé une entente intercommunautaire afin de poursuivre cette mission à l'échelle du site NATURA 2000. Cette entente confie le portage de la mission à l'Agglo2B qui met en œuvre les actions du DOCOB, y compris sur la commune de Val en Vignes.

La nouvelle Agglo2B a été désignée par le Comité de Pilotage restreint du 16 octobre 2014 pour reprendre l'animation du site. Ce même jour, la présidence du Comité de Pilotage a été attribuée à M. Claude FERJOU en tant qu'élu de la Communauté de communes du Thouarsais.

A l'issue de cette phase transitoire, le Comité de Pilotage restreint du 30 juin 2016 a réélu M. Claude FERJOU à la présidence du COPIL et l'Agglo2B comme structure animatrice pour la période 2016-2019.

En 2014, le DOCOB a été évalué sur la période 2004-2014. Cette évaluation a permis de lancer son actualisation. Ce travail a fait l'objet d'un groupe de travail le 8 novembre 2017 et a été validé lors du Comité de Pilotage du 29 mars 2018.

→ Cf. Tableaux de bord de l'évaluation du DOCOB

Le 25 novembre 2019, le Comité de Pilotage restreint a renouvelé la mission d'animation du site de l'Agglo2B ainsi que le mandat de M. Claude FERJOU à la présidence du COPIL, pour la période 2020-2022. Il a également été l'occasion de dresser un bilan triennal des actions menées sur la période 2016-2019.

Enfin, à la suite des élections municipales de mars 2020, le Comité de Pilotage restreint du 11 mars 2021 a élu Mme Sylvie GERFAULT à la présidence du COPIL.

2.5. Composition du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage réunit des représentants des services de l'État, administrations, collectivités, usagers et structures socio-professionnelles. Sous l'autorité de M. le Préfet des Deux-Sèvres, il a pour rôle d'examiner, d'amender, de valider les propositions faites par l'opérateur et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

La composition du Comité de Pilotage local du site NATURA2000 « Vallée de l'Argenton » est fixée par l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2019.

Dans le cadre de l'évaluation et de l'actualisation du DOCOB, différents groupes de travail thématiques ont été constitués afin de réfléchir en comité plus restreint à une problématique précise : diagnostic écologique, diagnostic socio-économique, gestion et usages. Ces groupes de travail étaient composés de représentants des collectivités locales, des administrations, des représentants des usagers (propriétaires et des exploitants agricoles), des partenaires techniques...

→ Cf. *Composition du Comité de Pilotage en annexe*

2.6. Calendrier des rencontres

Lancée à la fin de l'année 2000, la réalisation du DOCOB n'a réellement débuté qu'en mai 2001 avec la réunion d'installation du Comité de Pilotage. Ci-dessous sont présentées les différentes phases, réunions, rencontre et étapes-clefs de la vie du site NATURA 2000 :

Année	Date	Étape d'élaboration du DOCOB
2001	30 mars 2001 ; 12, 13 et 14 avril 2001	Premières reconnaissances de terrain
	21 avril 2001	Sortie botanique organisée par la Société Botanique du Centre Ouest sur les coteaux entre le Chiron de la Garde et Massais
	26 avril 2001	Réunion de préparation du 1 ^{er} Comité de Pilotage à la Sous-Préfecture de Bressuire
	10 mai 2001	Entretien avec les maires d'Argenton-Château, de Breuil sous Argenton et de Massais
	16 mai 2001	Réunion d'installation du Comité de Pilotage
	Mai à juin 2001	Inventaires biologiques et écologiques de terrain
	12 juin 2001	Rencontres des responsables des activités de sports et de loisirs sur la commune de Massais
	5 juillet 2001	Réunion en mairie d'Argenton-Château - Groupe de travail n°1 : « Diagnostic écologique et socio-économique »
	5 décembre 2001	Réunion du 2 nd Comité de Pilotage
2002	17 mars 2002	Réunion en mairie d'Argenton-Château - Groupe de travail n°2 : « Problématiques de gestion »
	25 avril 2002	Réunion en mairie d'Argenton-Château - Groupe de travail n°3 : « Problématiques de gestion »
2003	9 avril 2003	Visite de terrain sur les coteaux de l'Argentonnois entre la DIREN, la DDAF et l'opérateur local
	15 mai 2003	Réunion en mairie d'Argenton-Château - Groupe de travail n°4 : « Problématiques de gestion »
2004	15 avril 2004	Réunion du 3 ^{ème} Comité de Pilotage : validation du Document d'Objectifs
2005	8 avril 2005	Réunion du 4 ^{ème} Comité de Pilotage
2006	7 avril 2006	Réunion du 5 ^{ème} Comité de Pilotage
2008	5 mai 2008	Réunion du 6 ^{ème} Comité de Pilotage : validation du nouveau périmètre du site au 1/5000^{ème}
	10 juin 2008	Réunion du groupe de travail pour la rédaction de la Charte NATURA 2000
2009	29 mai 2009	Réunion du 7 ^{ème} Comité de Pilotage : validation de la Charte NATURA 2000
2010	1 ^{er} janvier 2010	La Communauté de communes de l'Argentonnois prend en charge l'animation du DOCOB et la présidence du COPIL (M. FERJOU)
2011	7 janvier 2011	Réunion du 8 ^{ème} Comité de Pilotage
2012	25 janvier 2012	Réunion du 9 ^{ème} Comité de Pilotage
2013	10 janvier 2013	Réunion du 10 ^{ème} Comité de Pilotage

2014	Avril 2014	Evaluation périodique du DOCOB sur la période 2004-2014
	16 octobre 2014	Réunion du 11 ^{ème} Comité de Pilotage : transfert de l'animation du site à l'Agglo2B
2016	30 juin 2016	Réunion du 12 ^{ème} Comité de Pilotage Comité de Pilotage restreint : réélection de l'Agglo2B pour l'animation et de M. Claude FERJOU à la présidence du COPIL (élu Com com Thouarsais)
2017	8 novembre 2017	Réunion du groupe de travail pour l'actualisation des OCLT, ODD et fiches-actions
2018	29 mars 2018	Réunion du 13 ^{ème} COPIL : validation de l'actualisation du DOCOB
	27 novembre 2018	Réunion du 14 ^{ème} COPIL : validation de l'actualisation de la Charte NATURA 2000
2019	25 novembre 2019	Réunion du 15 ^{ème} COPIL : bilan de fin de mission (2016-2019)
2020	16 janvier 2020	Examen du DOCOB actualisé par le CSRPN
2021	11 mars 2021	Comité de Pilotage restreint : élection de Mme Sylvie GERFAULT à la présidence du COPIL (élue Com com Thouarsais)

Tableau 1 : Etapes clés de la vie du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

II. PRESENTATION DU SITE « VALLEE DE L'ARGENTON »

1. Localisation et intérêt du site

1.1. Localisation

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton est localisé dans le Nord des Deux-Sèvres, dans l'arrondissement de Bressuire. Il appartient à une unité paysagère remarquable : « **les contreforts de la Gâtine** » (entité 303 de l'atlas des paysages de Poitou-Charentes du Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes), pays de bocage situé à l'extrémité sud-est du Massif Armoricaïn.

D'une superficie de 682 ha, le site prend emprise sur deux communes : Argentonnay (commune nouvelle, créée le 1^{er} janvier 2016) et Val-en-Vignes (commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017). Il est compris dans son intégralité dans le domaine biogéographique atlantique.

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton comprend la partie centrale de la vallée de l'Argenton et les parties aval de l'Ouère et de la Madoire. Ces zones correspondent aux parties encaissées de ces vallées.

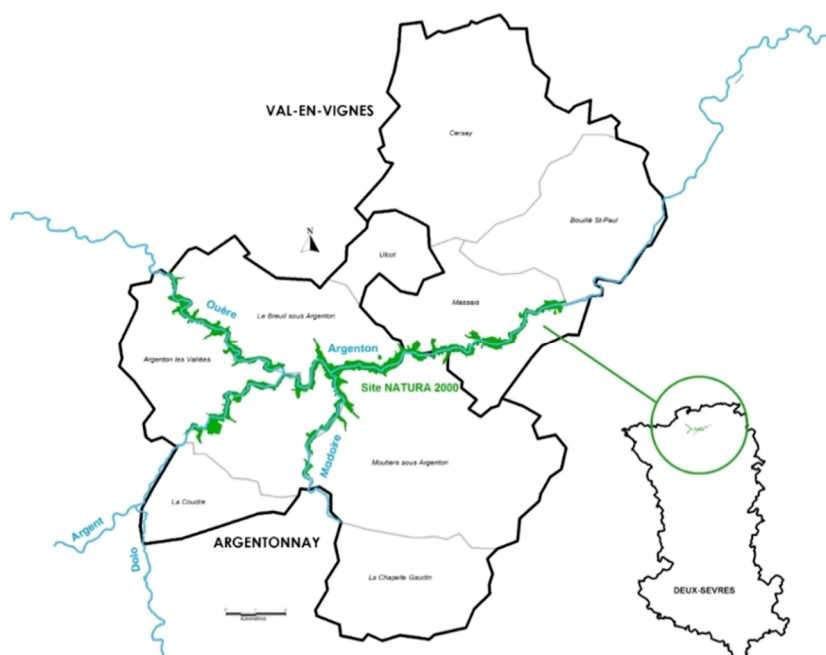


Figure 2 : Localisation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

1.2. Intérêt

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton est caractérisé par trois vallées, celle de l'Argenton, le cours d'eau principal, et celles de deux de ses affluents, l'Ouère et la Madoire. D'autres ruisseaux de plus petites tailles viennent également alimenter l'Argenton dans le périmètre du site NATURA 2000.

Les zones à écoulements libres et les berges de ces cours d'eau abritent deux habitats menacés : **les végétations immergées des rivières** et les **bois de Frêne et d'Aulne des rivières à eaux lentes**. Le **Chabot** et la **Bouvière** sont également recensés, ce qui constitue un intérêt majeur pour ces espèces bio-indicatrices d'une bonne qualité de l'eau.

Plusieurs espèces de mammifères (**Loutre**, **Castor** et **six espèces de Chiroptères**), trois coléoptères (**Lucane cerf-volant**, **Grand Capricorne** et **Rosalie des Alpes**), deux lépidoptères nocturnes (**Laineuse du prunellier** et **Ecaille chiné**) et un amphibien (**Triton crêté**), classés à l'annexe II de la Directive Habitat, ont également été recensées.

Enfin, ces trois vallées encaissées présentent des zones de coteaux avec de nombreux affleurements rocheux où se développent 10 habitats d'intérêt communautaire (niveau générique).

2. Caractéristiques abiotiques du site

2.1. Contexte géologique et pédologique

Les cours d'eau de l'Argentonnois s'écoulent sur un socle géologique très ancien en bordure Sud-Est du Massif Armoricain. Les terrains géologiques en présence se sont mis en place durant l'Antécambrien et une partie de l'ère primaire, à partir d'une importante masse sédimentaire. De puissants efforts tectoniques l'ont alors soulevée et plissée, modifiant les roches qui la composaient. Ainsi, sont apparues des roches métamorphiques (schistes) issues de la transformation d'anciennes roches sédimentaires mais aussi des roches magmatiques ou cristallines (diorite, leucogranite, porphyrite, rhyolite), roches issues de la cristallisation lente du magma en profondeur. La partie des trois vallées qui nous concerne est essentiellement composée de roches cristallines (rhyolite, diorite, leucogranite, porphyrite) et/ou de roches métamorphiques (schistes). Ces cours d'eau ont entaillé progressivement le socle primaire constitué de formations granitiques et/ou schisteuses et ont formé un réseau de petites vallées profondes et étroites au profil en V.

Les sols se développent ainsi essentiellement aux dépens de granites ou de schistes. Il s'agit de sols généralement peu évolués dont l'épaisseur n'excède pas 20-30 cm, neutres à acides (siliceux) et pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes). On rencontre deux principaux types de situations :

- sur des sections pentues, des conditions relativement sèches toute l'année avec des sols généralement superficiels, peu profonds, acides et pauvres en nutriments dont la réserve en eau est faible. Les sols sont de type lithosols sur arènes granitique, rankosols si l'horizon humifère est plus épais. On trouve également des sols lessivés acides (luvisols) sur les pentes moyennes où l'on trouve souvent les genêts.
- à la faveur de replats ou des cuvettes sur dalles granitiques, on rencontre des sols présentant une mince pellicule d'argile d'accumulation (argiles néoformées résultant de l'altération des granités et des schistes), ce qui favorise une rétention d'eau et des conditions d'engorgement en période hivernale. Ces conditions édaphiques permettent l'installation de l'habitat « Groupements amphibies méridionaux » caractérisé par une flore naine rare et fragile à Isoète épineux et Ophioglosse des Açores

Les sols de type rankosols sablo-argileux, mouillés en hiver (hydromorphie temporaire) connaissent, du fait de leur faible profondeur et leur exposition chaude et ensoleillée, une dessiccation estivale parfois prononcée.

2.2. Contexte climatique

Du fait de sa situation géographique, sur les contreforts Est de la Gâtine et en bordure du bassin de la Loire ou encore du Bassin Parisien, le site de la vallée de l'Argenton jouit d'un climat plus clément que la partie centrale de la Gâtine qui constitue le « château d'eau » des Deux-Sèvres. Il bénéficie de la relative douceur du climat angevin (ligérien) lié à l'influence de la Loire et des précipitations faibles liées à une situation d'abri faces aux perturbations océaniques grâce au relief des hauteurs de Gâtine. Les précipitations sont régulièrement réparties sur l'année, toutefois avec un caractère plus faible que dans la partie ouest-centre des Deux-Sèvres, soit 662,5 mm contre 1071 mm à la station de Secondigny. Les écarts thermiques sont relativement marqués, les **hivers sont doux** (T° min moy. de 6°) et les **étés tièdes** (T° moy 20 °C). Ceci caractérise un **climat de type angevin ou ligérien** auquel viennent s'ajouter des conditions stationnelles favorables. L'exposition sud (adret), chaude et ensoleillée, des coteaux rocheux ainsi que l'échauffement du sol lié à la présence des roches magmatiques, qui absorbent la chaleur, contraignent les plantes à s'adapter au climat stationnel et donc à effectuer leur cycle de reproduction plus tôt dans l'année (de janvier à mai) pour ne pas subir la sécheresse et la dessiccation.

2.3. Contexte hydrologique

La vallée de l'Argenton appartient au bassin versant du Thouet. Le site est centré sur le cours moyen de la rivière de l'Argenton. Cette dernière va rejoindre le Thouet.

L'Argenton possède également de nombreux affluents. Sur le site, deux confluences concernent la rivière : celles de l'Ouère et de la Madoire.

Cours d'eau	Longueur (en km)
L'Argenton	17.2
L'Ouère (affluent rive gauche)	7.5
La Madoire (affluent rive droite)	4.7

Tableau 2 : Longueur des cours d'eau principaux du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

La surface du bassin versant de l'Argenton est de 750 km². Il présente la particularité, sur sa partie amont, de s'écouler sur des terrains à très faible capacité aquifère, ce qui entraîne une variabilité de ces débits : étiages prononcés, hautes eaux et crues marquées.

Aucune des 3 masses d'eau n'est classée en bon état écologique. Seul l'Ouère présente une classe de qualité moyenne. L'indicateur biologique le plus déclassant est l'IPR (Indice Poissons de Rivière), montrant des problèmes de continuité sur l'Argenton et sur une partie de ses affluents.

En ce qui concerne la physico-chimie, aucune masse d'eau ne présente de bon état. Les principaux éléments déclassant sont le phosphore et le carbone organique dissous.

L'objectif de bon état, initialement fixé à 2015 dans le SDAGE 2010-2015, a été repoussé à 2021 pour la masse d'eau « Argenton » et à 2027 pour les masses d'eau « Madoire » et « Ouère ».

2.4. Occupation des sols

Les caractéristiques géologiques, pédologiques, climatiques et hydrologiques se retrouvent dans la multiplicité des composantes de l'occupation des sols. Ainsi, on retrouve sur la vallée de l'Argenton :

- Diverses sources et mares
- Des zones humides
- Des linéaires de ripisylves et de haies
- D'anciennes plantations d'alignement de peupliers
- Des zones de prairie et pâturage
- Des zones de jardins
- Des zones urbanisées

Sites naturels

o Les ZNIEFF

Il existe sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton », les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) suivantes, établies à partir de critères scientifiques et qui relatent la présence d'espèces déterminantes et/ou de milieux remarquables :

- ZNIEFF de type I :
 - **Coteaux de la Madoire**
 - **Vallée de l'Argenton**
 - **Vallée de l'Argenton et de l'Ouère**
- ZNIEFF de type II
 - **Vallées de l'Ouère, de l'Argenton et de la Madoire**

o Autre site NATURA 2000

Il n'y a pas d'autre site NATURA 2000 situé à proximité du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».

Politique de gestion de l'eau

2.5. SDAGE et SAGE

L'ensemble du bassin versant de l'Argenton et donc le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » se situe sur le bassin Loire-Bretagne. Sur ce territoire, le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 décrit la stratégie à mettre en place à travers 14 enjeux, afin de stopper la détérioration des eaux et retrouver un bon état de toutes les masses d'eau.

Les enjeux du SDAGE sont déclinés plus localement à travers les SAGE.

Un SAGE est actuellement en cours d'élaboration sur le bassin versant du Thouet, dont fait partie l'Argenton. Ce SAGE devrait être validé en 2021.

2.6. Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Argenton a été signé par la Communauté de communes de l'Argentonnois le 12 octobre 2012 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la période 2012-2016.

Cet outil permet d'engager des projets de gestion sur les milieux aquatiques afin d'atteindre « le bon état écologique » des cours d'eau, comme visé dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Sur le périmètre du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton », c'est l'ensemble du linéaire de l'Argenton, de l'Ouère et de la Madoire qui sont concernés par ce CTMA.

Le CTMA a permis de mettre en place différentes actions sur les berges, la ripisylve, le lit du cours d'eau, les ouvrages, etc...qui vont dans le sens des enjeux et objectifs de conservation des espèces et des habitats du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et à la suite de la dissolution de la Communauté de communes de l'Argentonnois, fin 2013, dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le CTMA est mis en œuvre par l'Agglo2B qui a signé une convention d'entente avec la Communauté de communes du Thouarsais. Elle permet de pouvoir continuer à intervenir sur les communes de la partie aval de l'Argenton.

En 2016, le CTMA a fait l'objet d'un avenant afin d'inclure les autres cours d'eau du bassin versant de l'Argenton (sous bassin de l'Argent et cours d'eau du bressuirais) et de le prolonger jusqu'à fin 2017.

En parallèle, l'étude bilan du CTMA et l'étude diagnostique du sous-bassin de l'Argent lancées en 2015, ont permis de définir un nouveau programme d'actions destiné à poursuivre l'amélioration de l'état des cours d'eau du bassin versant de l'Argenton. Ce nouveau CTMA a été signé le 30 mars 2018 par l'Agglo2B et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec plusieurs co-signataires : la Communauté de Communes du Thouarsais, la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et l'association Deux-Sèvres Nature Environnement. Ce nouveau CTMA court sur la période 2018-2022.

La convention d'entente entre l'Agglo2B et la CCT a été renouvelée pour la période 2018-2022, afin de coïncider avec la durée du CTMA.

Synthèse des données administratives

Types	Données administratives	Chiffre	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Zonages administratifs	Région	1	Nouvelle-Aquitaine	-
	Département	1	Deux-Sèvres (79)	-
	Intercommunalités	2	Agglo2B CC du Thouarsais	-
	Communes	2	Argentonnay Val-en-Vignes	-
Démographie commune	Habitants	5 243	Total des 2 communes du site NATURA 2000	INSEE (données 2013)
Zonages environnementaux	Parcs nationaux	0	-	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	Parcs naturels régionaux	0	-	
	Réserves naturelles (RNN, RNR)	0	-	
	ENS	3	Le Clos de l'oncle Georges La Passerelle d'Auzay Les Eboulis	Conseil Départemental des Deux-Sèvres (79)
	APPB	0	-	DREAL Nouvelle Aquitaine
	ZNIEFF	4	<u>ZNIEFF de type I :</u> - Coteaux de la Madoire - Vallée de l'Argenton - Vallée de l'Argenton et de l'Ouère <u>ZNIEFF de type II :</u> - Vallée de l'Ouère, de l'Argenton et de la Madoire	
	Sites inscrits / classés	3	<u>Sites classés :</u> - Rocher du Corbeau et ses abords - Versant de la rivière Argenton <u>Sites inscrits :</u> - Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton	
Plans, Programmes ou Politiques territoriales	Périmètres de protection de captages pour l'AEP	0	-	ARS Poitou-Charentes
	SDAGE	1	Loire-Bretagne	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Agglo2b/SMVT (SAGE et CTMA)
	SAGE	1	Thouet	
	CTMA	1	Argenton	
	PPRI	0		DDT des Deux-Sèvres (79)
	AZI	1	Affluents du Thouet	

Tableau 3 : Synthèse des données administratives du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

III. DIAGNOSTIC DU SITE

1. Diagnostic biologique

La directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, dite directive « Habitats », adoptée le 21 mai 1992, concerne « la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore ». L'annexe I de cette directive liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » et l'annexe II liste quant à elle « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

1.1. Les habitats

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site, réalisée en 2017 par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement, a permis d'affiner les inventaires de 2001 et d'identifier **20 habitats naturels** (selon la nomenclature CORINE Biotopes) :

Habitats naturels (CORINE Biotope)	Nom français	Groupe d'espèces caractéristiques	Patrimonialité		Superficie (ha)
			VPR	EUR 25	
22.3411	Pelouse vivace amphibie, oligotrophile, mésohygrophile sur dalle acide à Isoète épineux et Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i> , <i>Isoetes histrix</i>	*****	3120	Non cartographié
22.3233	Pelouses annuelles amphibies, oligotrophiles à mésotrophiles	<i>Cicendia filiformis</i> , <i>Moenchia erecta</i> , <i>Isolepis setacea</i> , <i>Radiola linoides</i> , <i>Spergula segetalis</i> , <i>Sedum pentandrum</i> , ,	*****	3130	Non cartographié
62.2	Végétations silicicoles des des parois et des murs	<i>Asplenium billotii</i> , <i>Umbilicus rupestris</i> , <i>Silene uniflora</i> var. <i>montana</i> , <i>Polypodium vulgare</i>	****	8220	3,73
34.111	Pelouses vivaces pionnières, acidiphiles, thermophiles des dalles rocheuses (<i>Sedo albi-Veronica dillenii</i>)	<i>Prospero autumnale</i> , <i>Gagea bohemica</i> , <i>Scleranthus perennis</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Sedum rupestre</i> , <i>Poa bulbosa</i> , <i>Rumex acetosella</i> (Bissot; 2017)	****	8230	6,69
34.11	Pelouses vivaces pionnières, acidiphile, , thermophiles des dalles rocheuses (<i>Sedion anglici</i>)	<i>Sesamoides canescens</i> , <i>Plantago holosteum</i> , <i>Prospero autumnale</i> , <i>Ranunculus paludosus</i>	****	8230	6,87
35.12	Formations herbeuses vivaces, sur substrats siliceux	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Festuca ovina</i> , <i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Holcus lanatus</i>	****	6230*	2,78
24.4	Végétation immergée des rivières	<i>Ranunculus aquatilis</i> , <i>Ranunculus cf. fluitans</i>	***	3260	0,64
31.2391	Landes aquitaino-ligériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	<i>Ulex minor</i> , <i>Erica cinerea</i> , <i>Calluna vulgaris</i>	***	4030	10,41
44.3	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	<i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Alnus glutinosa</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Iris pseudacorus</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Rubus</i> sp.	***	91EO*	62,32
35.21	Pelouses annuelles, acidiphiles, mésophiles à xérophiles, atlantiques (<i>Thero – Airion</i>)	<i>Aira caryophylla</i> , <i>Vulpia bromoides</i> , , <i>Logfia minima</i> , <i>Filago vulgaris</i> , <i>hypochaeris glabra</i> , <i>Spergula morisonii</i> , <i>Linaria pelisseriana</i> , <i>Amoseris minim</i> , <i>Micropyrum tenellum</i> , <i>Tuberaria guttata</i> , <i>Trifolium glomeratum</i> , <i>Trifolium subterraneum</i> , <i>Trifolium striatum</i> , <i>Sedum andegavense</i>	***		13,27
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	<i>Holcus lanatus</i> , <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Ranunculus acris</i>	***		1,18
31.8411	Fourrés pionniers, mésophiles à mésoxérophiles, ibéro- à thermo-atlantiques	<i>Cytisus scoparius</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Pyrus cordata</i>	*		118,56
31.832	Fourrés oligotrophiles à mésotrophiles, thermo-atlantiques	<i>Ulex europaeus</i> subsp. <i>europaeus</i> ; <i>Frangula alnus</i> ; <i>Erica scoparia</i> ; <i>Rubus ulmifolius</i> ; <i>Lonicera periclymenum</i>	*		A confirmer – non cartographié
34.42	Groupement à Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	*		0,57
38.1	Pâtures mésophiles	<i>Lolium perenne</i> , <i>Trifolium repens</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Ranunculus acris</i> ,	*		140,09
41.5-	Chênaies acidiphiles	<i>Quercus robur</i> , <i>Quercus petraea</i> , <i>Lonicera periclymenum</i> , <i>Brachypodium sylvaticum</i>	*		301,67
83.31	Plantations de conifères	Diverses essences	*		1,12
83.321	Plantation de Peupliers	<i>Populus</i> sp.	*		0,44
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	Diverses essences	*		0,57
86	Villes, villages et sites industriels	-	*		32,09

Tableau 4 : Liste des habitats naturels observés en 2017 sur le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton

Valeur patrimoniale régionale (VPR) : * faible ; ** moyenne ; *** assez élevée ; **** élevée ; ***** très élevée.

Eur25 : Code de l'habitat d'intérêt communautaire (le cas échéant).

o Les habitats naturels d'intérêt européen

La mise à jour de la cartographie des habitats présentée précédemment ainsi que les suivis menés par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, permettent de lister **10 habitats d'intérêt communautaire**, dont **2 sont prioritaires** :

Code NATURA 2000	Code CORINE BIOTOPE	Intitulé
3120-2	22.3411	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses
3130-4	22.32	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i>
3130-5	22.3233	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>
3260	24.4	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>
4030-7	31.2391	Landes atlantiques subsèches
4030-8	31.2393	Landes atlantiques fraîches méridionales
6230*	35.12	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (habitat prioritaire)
8220	62.2	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230-4	34.11	Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes
91EO*	44.3	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)

Tableau 5 : liste des habitats d'Intérêt Communautaire du site NATURA 2000 (* : habitats prioritaires)

Notons la présence, en périphérie immédiate du site NATURA 2000, d'une pelouse thérophytique amphibie, oligotrophile, acidiphile rare pour le domaine atlantique accueillant **la seule station de Renoncule nodiflore** (*Ranunculus nodiflorus*) de Nouvelle-Aquitaine (espèce protégée nationale, en danger critique d'extinction en Poitou-Charentes, quasi-menacée d'extinction en France).

La question du rattachement du groupement à *Ranunculus nodiflorus* au *Bulliardio vaillantii* - *Ranunculetum nodiflori* des Abbayes 1946 n'est pas tranchée et nécessiterait une étude spécifique. La méconnaissance phytoécologique de ce groupement ne permet pas de le rattacher avec certitude à un code habitat Eur28. En effet, il pourrait relever de l'habitat 3170 en contexte de mare temporaire (dans d'autres contextes, cette association relèverait bien de l'habitat 3130).

o Autres habitats présents sur le site NATURA 2000

Différents habitats ont été répertoriés sur le site lors des prospections. Ils sont en étroite relation avec les habitats d'intérêt communautaire décrits précédemment :

o LES PRAIRIES

▪ 37.21-Prairies humides atlantiques et subatlantiques

Alliance du *Bromion racemosi*.

En fond de vallée, proche de la rivière, ces prairies sont gérées par fauche et présentent un cortège de plantes hygrophiles et mésohygrophiles tels que *Alopecurus pratensis*, *Holcus lanatus*, *Ranunculus acris* et *Ranunculus repens*. Bien que ces végétations ne soient pas considérées comme d'intérêt communautaire, elles présentent une forte valeur patrimoniale à l'échelle régionale. Ces prairies en raréfaction sont menacées par les retournements de prairies et les pratiques agricoles intensives (fertilisation, pesticides, drainage.).

▪ 38.1-Pâtures mésophiles

Alliance du *Cynosurion cristati*.

Ces prairies sont très présentes à l'échelle des 684 hectares du site. Aussi bien en fond de vallée que sur les côteaux ou arrières-côteaux, elles témoignent de la forte activité pastorale du site. On retrouve en majorité les espèces *Cynosuriscristatus*, *Lolium perenne*, *Dactylis glomerata*, *Plantago lanceolata* et *Plantago major*.

o LES FOURRES

▪ 31.861-Groupement à Fougère aigle

Alliance du *Holco mollis*-*Pteridion aquilini*.

Prairies hautes qui suivent dans la dynamique les pâtures mésophiles et les prairies humides atlantiques. Elles sont dominées par *Pteridium aquilinum* et *Rubus sp.* exclusivement.

▪ 31.8411- Fourrés pionniers, mésophiles à mésoxérophiles, ibéro- à thermo-atlantiques

Alliance du *Ulici europaei* – *Cytision striati*

Ces fourrés sont très bien représentés sur l'ensemble du site. Ils forment des tapis denses dominés par le Genet à balais (*Cytisus scoparius*) et l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et peut prendre la forme d'un groupement monospécifique à Ajonc D'Europe. Il s'agit d'un faciès très commun dans la recolonisation de la chênaie acidiphile.

Un second fourré à caractère primaire est bien représenté sur l'ensemble du site. Il s'agit du fourré xérophile, thermophile acidiphile à *Pyrus cordata* et *Cytisus scoparius*. Ce dernier, décrit de la vallée de l'Argenton (De Foucault, 1988) se développe sur les vives rocheuses et est en lien dynamique avec le système des pelouses acidiphiles des corniches rocheuses. Les espèces les plus représentatives de cet habitat sont *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Pyrus cordata*, *Cytisus scoparius*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.* et *Quercus robur*.

o LES BOISEMENTS

▪ 41.5-Chênaies acidiphiles

Alliance du *Quercion pyrenaicae*

C'est l'essentiel du boisement rencontré sur le site et notamment en versant nord. La strate arborée est composée essentiellement de *Quercus robur* et parfois de *Quercus pubescens*. La strate arbustive correspond souvent au fourré médio-européen et la strate herbacée est généralement représentée par *Lonicera periclymenum*, *Rubia peregrina*, *Teucrium scorodonia*, *Loncomelos pyrenaicus*, *Ruscus aculeatus*, *Erica cinerea*. La chênaie acidiphile colonise le versant sud à mesure que l'entretien d'une zone se fait plus léger. C'est en effet le stade ultime de la dynamique naturelle de la plupart des habitats du site et le chêne n'a pas besoin d'une grande profondeur de sol pour s'installer. Il formera alors des chênaies peu hautes et assez denses.

o LES PLANTATIONS D'ARBRES

On retrouve ici plusieurs codes Corine-Biotope qui sont peu représentés à l'échelle du site.

- **83.31-Plantations de conifères** : il s'agit surtout de Pins noirs mais l'habitat est peu présent à l'échelle du site d'étude et ne présente pas un intérêt biologique très important.
- **83.321-Plantations de peupliers** : Il s'agit d'une petite plantation à l'ouest de la Brosse Naudière. La plantation semble avoir un âge assez avancé et s'inscrit dans un paysage équilibré entre des milieux ouverts (pâtures et pelouses) et des milieux fermés (ripisylve et chênaie).

1.2. La flore

Les inventaires réalisés en 2017 ainsi que l'extraction des données floristiques de la base de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) ont permis d'identifier **746 taxons végétaux**, ce qui représente **35.7 % de la diversité floristique connue en Deux-Sèvres**. Cette valeur rend compte de l'importance du site à l'échelle départementale (1/3 de la flore y est représentée) et de la diversité des habitats naturels. Liste des espèces floristiques à statut et à forte valeur patrimoniale :

Cd_ref	Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR	LRN	DZ	PR	PN	Plan d'action	Commentaire
117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L., 1753	Renoncule à fleurs nodales	CR	NT	X		Art. I	PRA	A proximité directe du site
99165	<i>Gagea bohemica</i> (Zauschn.) Schult. & Schult.f., 1829	Gagée de Bohême	EN	LC	X		Art. I		
122114	<i>Sedum andegavense</i> (DC.) Desv., 1818	Sédum d'Angers	EN	LC	X		Art. I		
103842	<i>Isoetes histrix</i> Bory, 1844	Isoète épineux	EN	LC	X		Art. I		
94388	<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768	Etoile d'eau	VU	EN	X		Art. I		A proximité directe du site
110306	<i>Ophioglossum azoricum</i> C.Presl, 1845	Ophioglosse des Açores	VU	LC	X		Art. I		
104500	<i>Kickxia cirrhosa</i> (L.) Fritsch, 1897	Linaire à vrilles	VU	LC	X		Art. I		
100576	<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiolle officinale	NT	LC	X		Art. I		
122225	<i>Sedum pentandrum</i> (DC.) Boreau, 1849		EN	EN	X	PR			
122794	<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	Sérapias en cœur	CR	NT	X	PR			
788817	<i>Gladiolus gallaecicus</i> Pau ex J.-M.Tison & Ch.Girod	Glaïeul d'Illyrie	VU	NT	X				
123668	<i>Silene uniflora</i> Roth, 1794	Silène de bastard	NT	LC	X	PR			
109769	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891	Faux nénuphar	VU	NT	X	PR			
608822	<i>Trifolium bocconeii</i> Savi, 1808	Trèfle de Boccone	EN	LC	X	PR			
131830	<i>Asplenium obovatum</i> subsp. <i>billotii</i> (F.W.Schultz) Kerguelen, 1998	Doradille de Billot	VU	LC	X	PR			
103292	<i>Hypericum linariifolium</i> Vahl, 1790	Millepertuis à feuilles de lin	NT	LC	X	PR			
82660	<i>Anemone rubra</i> Lam., 1783	Pulsatille rouge	DD	LC	X	PR			
124534	<i>Spergula segetalis</i> (L.) Vill., 1789	Spergulaire des moissons	EN	EN	X				
113874	<i>Plantago holosteum</i> Scop., 1771	Plantain caréné	VU	LC	X				
108703	<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799	Moenchie commune	VU	LC	X				
125826	<i>Teesdalia coronopifolia</i> (J.P.Bergeret) Thell., 1912	Teesdalie à feuilles en corne de Cerf	VU	LC	X				
140431	<i>Sagina subulata</i> subsp. <i>subulata</i> (Sw.) C.Presl, 1826	Sagine subulée	VU	LC	X				
106449	<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ., 1843	Cotonnière de France	VU	LC	X				
93295	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles étroites	VU	LC	X				
101220	<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache inondée,	VU	LC	X				
95240	<i>Doronicum plantagineum</i> L., 1753	Doronic à feuilles de plantain	NT	LC	X				
91132	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	Cicendie filiforme	NT	LC	X				
98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Fritillaire pintade	NT	LC	X				
85774	<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Berbérís commun	NT	LC	X				

118521	<i>Rosa spinosissima</i> L., 1753	Rosier à feuilles de Boucage	NT	LC	X				
83890	<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	Arnosérís naine	NT	LC	X				
122988	<i>Sesamoides purpurascens</i> (L.) G.López, 1986	Astérocarpe blanchatre	NT	LC	X				
104148	<i>Juncus capitatus</i> Weigel, 1772	Jonc capité	NT	LC	X				
127387	<i>Trifolium micranthum</i> Viv., 1824	Trèfle à petites fleurs	NT	LC	X				
127496	<i>Trifolium strictum</i> L., 1755	Trèfle raide	NT	LC	X				
82916	<i>Anthoxanthum aristatum</i> Boiss., 1842	Flouve aristée	NT	LC	X				
121839	<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	Scléranthe vivace	NT	LC	X				
104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	Koélérie grêle	NT	LC	X				
106201	<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Pélissier	NT	LC	X				
82903	<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys,	NT	LC	X				
111250	<i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre, 1800	Persil des montagnes	NT	LC	X				
104889	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé	NT	LC					
124517	<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847	Spergule de Morison,	NT	LC	X				
127864	<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf., 1840	Carum verticillé	NT	LC	X				
104208	<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	Jonc hétérophylle	NT	LC	X				A proximité directe du site
127416	<i>Trifolium ornithopodioides</i> L., 1753	Trèfle faux Pied-d'oiseau	NT	LC	X				
84526	<i>Asplenium septentrionale</i> (L.) Hoffm., 1795	Doradille septentrionale	NT	LC	X				
107851	<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée	NT	LC	X				
611567	<i>Torilis africana</i> Spreng., 1815	Torilis pourpre	DD	LC	X				
114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles	NT	LC					
128012	<i>Turritis glabra</i> L., 1753	Arabette glabre	NT	LC	X				
92806	<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	Crassule mousse			X				
142001	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i>	Tulipe australe	EN	LC					Intérêt local
84603	<i>Asplenium x souchei</i> Litard., 1910	Doradille de Souché							Intérêt local
124701	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne							Intérêt local
82285	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis bouffon							Intérêt local

Tableau 6 : Espèces floristiques à statut et à forte valeur patrimoniale

(LRR=Liste rouge régionale, LRN=Liste rouge nationale, DZ=espèce déterminante de l'inventaire ZNIEFF en Poitou-Charentes(liste actualisée en 2019), PR=protection régionale, PN=protection nationale, PRA : plan régional d'action ; Légende des catégories de l'UICN (liste rouge) : CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, DD : données insuffisantes

Sources : DSNE, CBNSA, SFO, SBCO, Agglo2B / <https://obv-na.fr/>

1.3. La faune

Plusieurs inventaires ont été réalisés sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton », lors de l'élaboration du Document d'Objectifs mais également pendant les années de suivi.

En 2020, **16 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats** (espèces d'intérêt communautaire) sont identifiées comme présentes sur le site NATURA 2000, dont **7 sont concernées par un Plan National d'Actions**.

o Coléoptères

Trois espèces de coléoptères d'intérêt communautaire sont présentes, dont une prioritaire :

- **Le Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*),
- **Le Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*),
- **La Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*), espèce prioritaire.

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne
1087	<i>Rosalia alpina</i> *	Rosalie des Alpes

Tableau 7 : liste des Coléoptères d'Intérêt Communautaire (*espèces prioritaires)

Des inventaires menés en 2017 sur le site des Eboulis de Massais par l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement ainsi que des observations ponctuelles réalisées par l'animateur du site ont également permis d'observer d'autres espèces de coléoptères. Elles ne présentent aucun statut particulier, mais néanmoins deux d'entre elles sont intéressantes du fait de leur rareté et de leurs exigences écologiques : la Coccinelle des marais et la Coccinelle à 13 points (Source : DSNE).

Nom scientifique	Nom commun
<i>Psyllobora vigintiduopunctata</i>	Coccinelle à 22 points
<i>Adalia decempunctata</i>	Coccinelle à dix points
<i>Aromia moschata</i>	Aromie musquée
<i>Calosoma sycophanta</i>	Calosome sycophante
<i>Chilocorus bipustulatus</i>	Coccinelle des bruyères
<i>Clitostethus arcuatus</i>	-
<i>Coccidula rufa</i>	-
<i>Exochomus nigromaculatus</i>	-
<i>Halyzia sedecimguttata</i>	-
<i>Henosepilachna argus</i>	-
<i>Hippodamia variegata</i>	Coccinelle des friches
<i>Lytta vesicatoria</i>	-
<i>Nephus quadrimaculatus</i>	-
<i>Oenopia conglobata</i>	Coccinelle à zigzag
<i>Oenopia lyncea</i>	-
<i>Rhyzobius chrysomeloides</i>	Rhizobie des arbres
<i>Rhyzobius forestieri</i>	-
<i>Rhyzobius litura</i>	-
<i>Rhyzobius lophanthae</i>	-
<i>Scymnus limbatus</i>	-
<i>Scymnus auritus</i>	-
<i>Scymnus interruptus</i>	-
<i>Scymnus rubromaculatus</i>	-

<i>Stethorus pusillus</i>	-
<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i>	Coccinelle à 24 points
<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	Coccinelle à seize points
<i>Exochomus quadripustulatus</i>	Coccinelle à virgules
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique
<i>Anisosticta novemdecimpunctata</i>	Coccinelle des marais
<i>Hippodamia tredecimpunctata</i>	Coccinelle à 13 points
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points
<i>Vibidia duodecimguttata</i>	Coccinelle à 12 points
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>	Coccinelle à damier
<i>Stictoleptura cordigera</i>	Lepture porte-cœur
<i>Cerambyx scopolii</i>	Petit Capricorne
<i>Dorcus parallelipipedus</i>	Petite Biche
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Crache-sang
<i>Meloe violaceus</i>	Méloé

Tableau 8 : liste des autres Coléoptères recensés dans le site

o Lépidoptères

Deux espèces d'intérêt communautaire sont connues dans le site, dont une prioritaire :

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier
1078	<i>Euplagia quadripunctaria*</i>	Ecaille chinée

Tableau 9 : liste des Lépidoptères d'Intérêt Communautaire (*espèces prioritaires)

L'étude sur la **Laineuse du Prunellier** menée en 2008 a été réduite au périmètre du site NATURA 2000, et il conviendrait, pour contribuer pleinement à la conservation de l'espèce, de mener des recherches plus approfondies sur le réseau bocager qui entoure le site NATURA 2000. Alors que son habitat est bien représenté au sein de la vallée, le peu d'observations de la chenille ou du papillon, rend difficile l'évaluation de l'état de conservation de cette espèce. L'**Ecaille chinée** a été découverte en 2017 lors d'inventaires réalisés sur le site des Eboulis de Massais par l'Association Deux-Sèvres Nature Environnement. Cependant, cette espèce est très commune sur l'ensemble du territoire français et n'est nullement en danger.

Autres espèces de Lépidoptères observées dans le site NATURA 2000 (source : DSNE) :

Rhopalocères :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'alcée, Grisette
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque
<i>Thymelicus lineolus</i>	Hespérie du Dactyle
<i>Thymelicus acteon</i>	Hespérie du chiendent
<i>Pyrgus armoricanus</i>	Hespérie des potentilles
<i>Spialia sertorius</i>	Hespérie des sanguisorbes
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine
<i>Iphiclide podalirius</i>	Flambé
<i>Papilio machaon</i>	Machaon
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde

<i>Aporia crataegi</i>	Gazé
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore
<i>Colias crocea</i>	Souci
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du Bouleau
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns
<i>Cupido alcetas</i>	Azuré de la Faucille
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré
<i>Inachis io</i>	Paon du Jour
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue
<i>Nymphalys polychloros</i>	Grande Tortue
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des centaurées
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des Scabieuses
<i>Brintesia circe</i>	Silène
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain
<i>Lysandra bellargus</i>	Argus (Azuré) bleu céleste
<i>Quercusia quercus</i>	Thècle (Thécla) du chêne
<i>Satyrium ilicis</i>	Thècle (Thécla) de l'yeuse

Tableau 10 : liste des autres Rhopalocères recensés dans le site

Parmi ces espèces, on compte 3 espèces de Mélitées déterminantes ZNIEFF : **Mélitée orangée, Mélitée des Scabieuses, Mélitée des Centaurées.**

Hétérocères :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Idaea macilentaria</i>	Acidalie maigre
<i>Aglaope infausta</i>	Aglaopé des haies
<i>Epirrhoe alternata</i>	Alternée
<i>Acontia trabealis</i>	Arlequinette jaune
<i>Aspitates ochrearia</i>	Aspilate ochracée
<i>Rhodostrophia vibicaria</i>	Bande rouge
<i>Trichiura crataegi</i>	Bombyx de l'Aubépine
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du Chêne
<i>Diacrisia sannio</i>	Bordure ensanglantée
<i>Cucullia verbasci</i>	Brèche
<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or
<i>Colostygia pectinataria</i>	Cidarie verdâtre
<i>Acontia lucida</i>	Collier blanc
<i>Euproctis chrysorrhoea</i>	Cul brun
<i>Scoliopteryx libatrix</i>	Découpure
<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune
<i>Lythria cruentaria</i>	Ensanglantée de l'oseille
<i>Lythria purpuraria</i>	Ensanglantée des renouées
<i>Autographa gamma</i>	Gamma
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-sphinx
<i>Acronicta rumicis</i>	Noctuelle de la patience
<i>Tyta luctuosa</i>	Noctuelle en deuil
<i>Eublemma purpurina</i>	Noctuelle purpurine
<i>Cynaeda dentalis</i>	Odontie dentelée
<i>Anorthoa munda</i>	Orthosie picotée
<i>Pseudopanthera macularia</i>	Panthère
<i>Dysgonia algira</i>	Passagère
<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée
<i>Chiasmia clathrata</i>	Réseau, Géomètre à barreaux
<i>Rivula sericealis</i>	Soyeuse
<i>Hyles euphorbiae</i>	Sphinx de l'Euphorbe
<i>Arctia villica</i>	Ecaille fermière
<i>Asteroscopus sphinx</i>	-
<i>Catocala fulminea</i>	Lichénée jaune
<i>Catocala nupta</i>	Mariée
<i>Catocala promissa</i>	Promise
<i>Chesias legatella</i>	-
<i>Hyphoraia testudinaria</i>	Ecaille des steppes
<i>Mormo maura</i>	Maure
<i>Saturnia pavonia</i>	Petit Paon de nuit
<i>Sphinx ligustri</i>	Sphinx du Troène
<i>Thyatira batis</i>	Batis
<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte de sang

Tableau 11 : liste des Hétérocères recensés dans le site

Parmi ces espèces, on dénombre 4 espèces patrimoniales : l'Aglaopé des haies, la Bande rouge, l'Ensanglantée de l'oseille et le Sphinx de l'euphorbe.

o Hétéroptères

Le site n'abrite pas d'espèces d'hétéroptères d'intérêt communautaire. Toutefois, 10 espèces de punaises ont été observées dans le site NATURA 2000 (source : DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Aelia acuminata</i>	-
<i>Eurydema oleracea</i>	-
<i>Eurydema ornata</i>	-
<i>Graphosoma italicum</i>	Graphosome d'Italie
<i>Nezara viridula</i>	-
<i>Palomena prasina</i>	-
<i>Pentatoma rufipes</i>	-
<i>Peribalus strictus vernalis</i>	-
<i>Piezodorus lituratus</i>	-
<i>Troilus luridus</i>	-

Tableau 12 : liste des hétéroptères recensés dans le site

o Odonates

Le site n'abrite pas d'espèces d'orthoptères d'intérêt communautaire. Toutefois, les inventaires et suivis menés sur les sites du Clos de l'oncle Georges, de la passerelle d'Auzay (2007, 2011 et 2014) et des Eboulis (2018), ainsi que sur d'autres sites de la vallée, ont mis en évidence la présence de 34 espèces (source : DSNE) :

Les Zygoptères :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Portecoupe holarctique
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant

Tableau 13 : liste des Zygoptères recensés dans le site

Les Anisoptères :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
<i>Brachytron pratense</i>	Aesche-velue printanière
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant
<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue

<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte
<i>Boyeria irene</i>	Spectre paisible
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Onychogomphe à pinces
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe à pattes noires
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin

Tableau 14 : liste des Anisoptères recensés dans le site

Parmi les espèces inventoriées, 8 présentent un caractère patrimonial :

- 5 espèces sont déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Deux-Sèvres : **l'Aeschne mixte**, **l'Aeschne velue printanière**, **le Cordulégastre annelé**, **le Gomphe semblable** et la **Cordulie métallique** ;
- 3 espèces sont considérées comme « Quasi menacée » sur la Liste Rouge des Odonates de France (Dommanget et al. 2009) : **l'Agrion orangé**, le **Gomphe vulgaire** et la **Cordulie métallique** ;

o Orthoptères

Le site n'abrite pas d'espèces d'orthoptères d'intérêt communautaire. Toutefois, les inventaires et suivis menés sur les sites du Clos de l'oncle Georges, de la passerelle d'Auzay (2007, 2011 et 2014) et des Eboulis (2018), ainsi que sur d'autres sites de la vallée, ont mis en évidence la présence de 44 espèces (source : DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional
<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéoptère liliacé
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Pholidoptère cendrée
<i>Aiolopus strepens</i>	Aïolope automnale
<i>Aiolopus thalassimus thalassimus</i>	Aïolope émeraude
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée
<i>Platycleis affinis</i>	Decticelle côtière
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée
<i>Uromenus rugosicollis</i>	Ephippigère carénée
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre

<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois
<i>Tetrix undulata</i>	Tetrix forestier
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise
<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Sténobothre nain
<i>Chorthippus binotatus</i>	Criquet des ajoncs
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	Grillon d'Italie
<i>Oedalus decorus</i>	Oedipode soufrée
<i>Omocestus petraeus</i>	Criquet des grottes
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun
<i>Sphingonotus caeruleus caeruleus</i>	Oedipode aigue-marine
<i>Tetrix bolivari</i>	Tétrix caucasien
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des pins
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard

Tableau 15 : liste des Orthoptères recensés dans le site

Parmi les espèces inventoriées, on note la présence de 2 espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Deux-Sèvres : l'**Ephippigère carénée** et le **Caloptène ochracé**. On signalera également la présence, sur le site de la Passerelle d'Auzay, du **Sténobothre nain**, considéré comme une espèce menacée et à surveiller dans le domaine biogéographique subméditerranéen aquitain (Sardet & Defaut 2004).

o Bivalves

Le site n'abrite pas d'espèces de bivalves d'intérêt communautaire. Toutefois, 4 espèces de bivalves ont été observées dans le site NATURA 2000 (source : DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Anodonta cygnaea</i>	Anodonte des étangs
<i>Anodonta anatina</i>	Anodonte des rivières
<i>Corbicula sp</i>	Corbicula sp.
<i>Potomida littoralis</i>	Mulette des rivières

Tableau 16 : liste des bivalves recensés dans le site

o Poissons

Deux espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site : le **Chabot** et la **Bouvière**. Le Chabot était connu à la création du site alors que la Bouvière a été découverte le 6 juin 2017 lors d'une pêche électrique de sondage réalisée en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité.

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot
1134	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière

Tableau 17 : liste des poissons d'Intérêt Communautaire

Le site abrite également de nombreuses autres espèces de poissons qui ont pu être observées lors de pêches électriques d'inventaire réalisées dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton et ses affluents ou par les pêches de suivi réalisées par l'Agence Française pour la Biodiversité :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Nemacheilus barbatulus</i>	Loche franche
<i>Esox lucius</i>	Brochet
<i>Leucaspis delineatus</i>	Ablette
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche
<i>Abramis brama</i>	Brème commune
<i>Abramis bjoerkna</i>	Brème bordelière
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune
<i>Ictalurus melas</i>	Poisson chat
<i>Micropterus salmoides</i>	Black-bass
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile
<i>Carassius carassius</i>	Carassin
<i>Leuciscus cephalus</i>	Chevesne
<i>Stizostedion lucioperca</i>	Sandre
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille
<i>Tinca tinca</i>	Tanche
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon
<i>Silurus glanis</i>	Silure glane
<i>Gobio gobio</i>	Goujon
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon
<i>Gymnocephalus cernua</i>	Grémille

Tableau 18 : liste des autres poissons recensés dans le site

o Mammifères

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » abrite 8 espèces classées à l'annexe II de la Directive « Habitats ». On retrouve ainsi :

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin

1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein

Tableau 19 : liste des Chiroptères d'Intérêt Communautaire

De plus, on dénombre 10 espèces de chiroptères inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats », 3 espèces protégées en France (**Campagnol amphibie, Ecureuil roux et Hérisson d'Europe**) ainsi que d'autres espèces de mammifères, dont 1 inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats, le **Putois d'Europe** (Source Agglo2B/DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux
<i>Martes foina</i>	Fouine
<i>Genetta genetta</i>	Genette
<i>Rattus norvegicus</i>	Surmulot
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot

Tableau 20 : liste des autres mammifères recensés dans le site

o Amphibiens & Reptiles (nonaviens)

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » abrite 1 espèce d'intérêt communautaire :

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté

Tableau 21 : liste des Amphibiens d'Intérêt Communautaire

De plus, le site abrite 11 autres espèces d'amphibiens dont 4 sont inscrites à l'annexe IV et 2 à l'annexe V de la Directive Habitats (source : Agglo2B/DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile (Annexe IV-DH)
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré (Annexe IV-DH)
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole (Annexe IV-DH)
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur (Annexe IV-DH)
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé
<i>Triturus x blasii</i>	Triton de Blasius
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune (Annexe IV-DH)
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse (Annexe V-DH)
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux

Tableau 22 : liste des autres Amphibiens recensés dans le site

En ce qui concerne les reptiles (non-aviens), aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été repérée sur le site lors des prospections de terrain. Toutefois, on peut noter la présence des espèces suivantes, dont 4 sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats (source : Agglo2B/DSNE) :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles

Tableau 23 : liste des reptiles recensés dans le site

Les milieux variés caractéristiques de la vallée de l'Argenton, et essentiellement les milieux xérothermophiles, peuvent potentiellement être fréquentés par une autre espèce de reptiles inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats : la **Coronelle lisse** appréciant les milieux chauds, broussailleux et les rochers.

o Avifaune

Le site n'étant pas désigné au titre de la directive Oiseaux, l'avifaune n'a pas fait l'objet d'un inventaire spécifique, hormis sur les sites du Clos de l'oncle Georges et de la passerelle d'Auzay à Argenton (2007, 2011 et 2014). Certaines données sont toutefois disponibles, via les observations ponctuelles transmises par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), de **13 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux**, toutes protégées au niveau national :

Code NATURA 2000	Nom scientifique	Nom commun
A 246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
A 026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
A 084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
A 082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
A 029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
A 229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
A 030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
A 080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc

A 133	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicnème criard
A 224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
A 236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A 338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
A 302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou

Tableau 24 : liste des oiseaux d'Intérêt Communautaire

Parmi les espèces rencontrées lors de l'élaboration du DOCOB, trois présentent un statut défavorable dans la région : la **Mouette rieuse**, la **Huppe fasciée** et la **Tourterelle des bois**. Alors qu'elle est commune en hiver, la Mouette rieuse est cependant beaucoup plus rare en période de reproduction dans la région où elle fréquente surtout des étangs du sud-est de la Vienne et l'île de Ré. Sa reproduction dans le périmètre NATURA2000 est peu probable, plus probable sur les grands étangs de l'Argentonais.

La huppe, quant à elle, est probablement assez bien représentée sur le site, celle-ci fréquentant les zones ouvertes sèches telles que les pelouses où elle cherche sa nourriture.

La **Tourterelle des bois**, en déclin dans la région, doit également être assez commune sur le site et ses alentours, cette espèce fréquentant les secteurs bocagers.

En complément de ce premier inventaire, deux sites situés dans le périmètre du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton », le Clos de l'oncle Georges et la Passerelle d'Auzay, tous deux propriétés de l'Agglo2B, ont fait l'objet d'un inventaire des Oiseaux en 2007. Lors des prospections de terrain, réalisées par Deux-Sèvres Nature Environnement et le Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres, 44 espèces d'oiseaux ont été observées sur ces deux sites :

Nom scientifique	Nom commun
<i>Accipiter tertius</i>	Epervier d'Europe
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
<i>Picus viridis</i>	Pic vert
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle de cheminée
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge gorge
<i>Turdus merula</i>	Merle noir
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot
<i>Certhiabrachydactyla</i>	Grimpereau commun ou des jardins
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti

<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte
<i>Muscica pastrata</i>	Gobemouche gris
<i>Luscinia garhynchos</i>	Rossignol philomèle
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe

Tableau 25 : liste des autres oiseaux recensés dans le site

Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site :

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à NATURA 2000	Origine des données / Structures ressources
Habitats de l'annexe I de la directive Habitats	10	Vallée alluviale : 2 (dont 1 prioritaire) Coteaux : 8	DSNE CERA Environnement CBNSA (consultation)
Espèces de l'annexe II de la directive Habitats	16	Lépidoptères : 2 (dont 1 prioritaire) Poissons : 2 Mammifère aquatique : 2 Chiroptères : 6 Coléoptères : 3 (dont 1 prioritaire) Amphibiens : 1	Agglo2B DSNE ONEMA ONCFS CERA Environnement
Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux (Site non classé au titre de cette directive)	13	Migrateurs : 5 Nicheurs : 8	GODS CERA Environnement
Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats	16 (non exhaustif)	Amphibiens : 4 Chiroptères : 10 Reptiles [non aviens] : 2 (potentiels)	Agglo2B DSNE CERA Environnement
Autres habitats naturels	7	Prairies : 2 Pelouses annuelles : 1 Groupement à Fougère : 1 Fourrés : 2 Boisements : 1 Plantations d'arbres : non considéré	DSNE CERA Environnement
Autres espèces animales inventoriées sur le site	340 (Non exhaustif)	Coléoptères : 38 Hétéroptères : 10 Odonates : 34 Orthoptères : 44 Reptiles : 7 Amphibiens : 11 Rhopalocères : 56 Hétérocères : 44 Mammifères : 26 Bivalves : 4 Poissons : 22 Oiseaux : 44	Agglo2B DSNE CERA Environnement

Tableau 26 : Tableau de synthèse des habitats naturels et espèces recensés sur le site

Groupe d'habitats	Habitat naturel	Code NATURA 2000	Estimation surface	Exigences écologiques	État de conservation (à dire d'expert)	Valeur patrimoniale régionale	Principes de gestion
Coteaux	Pelouses mésophiles oligotrophes thermo-atlantique à Isoète épineux et Ophioglosses	3120-2	Non définie	Zones d'écoulements superficiels sur coteaux	Moyen à Défavorable	Très élevée	Maintenir les écoulements superficiels sur coteaux
	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaire, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-4					Maintenir l'ouverture et le pâturage des coteaux
	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaire à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-5					Prévenir de l'enrichissement des milieux et du Piétinement excessif liés au pâturage
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	3.73 ha	Fissures ou replats sur rochers	Bon à moyen	Elevée	Contrôler les sports mécaniques (trial)
	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (habitat prioritaire)	6230*	2.78 ha	Zones ouvertes des coteaux	Moyen à Défavorable	Elevée	Maintenir l'ouverture et le pâturage des coteaux
	Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-4	6.69 ha	Pelouses maigres sur affleurements rocheux en milieu ouvert	Moyen à Défavorable	Elevée	Prévenir de l'enrichissement des milieux et du piétinement excessif liés au pâturage Contrôler les sports mécaniques (trial)
Vallée alluviale	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	91E0*	62.32 ha	Sols riches en alluvions et inondés périodiquement	Moyen à Défavorable	Forte	Mise en défend des berges Suppression des alignements de peupliers
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	0.64 ha	Zones d'eaux courantes de faible profondeur	Défavorable	Forte	Maintenir et restaurer les écoulements libres Lutter contre les plantes exotiques envahissantes
Coteaux	Landes atlantiques subsèches	4030-7	10.41 ha	Milieux ouverts sur coteaux ou sur plateaux adjacents	Moyen à Défavorable	Forte	Entretien et restaurer les landes Contrôler le boisement
	Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8					

Tableau 27 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

(* = Habitat prioritaire)

Espèces		Code NATUR A 2000	Statut européen	PNA	Conservation sur le site	Facteur limitant principal	Principes de gestion
Nom vernaculaire	Nom scientifique						
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	C		Défavorable	Dégradation ou comblement des mares Espèces Exotiques Envahissantes (Xénope)	Création et restauration des mares Lutte contre le Xénope lisse
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	C		Favorable	Dégradation et/ou destruction des haies, ripisylves et boisements	Entretien et restaurer les haies, ripisylves et boisements
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	C		Favorable		
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163	C		Favorable	Pollution des eaux Dégradation de l'habitat (colmatage) Dégradation ou disparition des ripisylves	Mise en défend des berges Restauration des écoulements libres / aménagement des ouvrages hydrauliques
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	C		Favorable	Création d'obstacles à la continuité écologique	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	C	X	Favorable	Pollution des eaux Dégradation et/ou destruction des boisements riverains	Mise en défend des berges Aménagement des ouvrages hydrauliques
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	C		Favorable		
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	C	X	Favorable	Dérangement en période hivernale Fermeture des gîtes Dégradation du maillage bocager et des ripisylves Disparition des prairies pâturées Emploi de produits phytosanitaires (insecticides)	Mise en défend des gîtes hivernaux et estivaux Création d'accès dans les lieux propices aux gîtes de mise bas Maintien des prairies permanentes pâturées et du maillage bocager Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	C	X	Favorable		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	C	X	Favorable		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	C	X	Favorable		
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	C	X	Favorable		
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	C	X	Favorable		
Rosalie des Alpes*	<i>Rosalia alpina</i>	1087	P		Non évaluable	Dégradation et/ou destruction des haies, ripisylves et boisements	Entretien et restaurer les haies, ripisylves et boisements
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	1074	C		Non évaluable	Abandon du pâturage Ouverture excessive des milieux	Maintien du pâturage et maintien des zones à prunellier
Ecaille chiné*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078	C		Non évaluable	Abandon du pâturage Fermeture des milieux	Maintien du pâturage

Tableau 28 : Espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »
(PNA = Plan National d'Actions ; * espèces prioritaires)

Espèces		Code NATURA 2000	Statut européen	Statut biologique	Conservation sur le site	Facteur limitant principal	Principes de gestion
Nom vernaculaire	Nom scientifique						
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A 224	C	Nicheur certain	Défavorable	Fermeture des milieux	Maintenir des habitats ouverts (respect des périodes de nidification)
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A 302	C	Nicheur potentiel	Défavorable	Disparition des landes	Maintenir et restaurer les landes à bruyères et ajoncs
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A 236	C	Nicheur certain	Favorable	Dégradation des ripisylves	Maintenir des arbres morts et sénescents dans les ripisylves
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A 026	C	De passage	Inconnu		Maintenir la rivière dans un bon état écologique
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	A 029	C	Nicheur possible / de passage	Inconnu	Dégradation de la qualité biologique des cours d'eau et des milieux associés favorable à sa nidification	Maintenir la rivière dans un bon état écologique Limiter le dérangement en période de reproduction (reproduction à confirmer)
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A 084	C	Nicheur probable à proximité	Inconnu	Fermeture des milieux	Maintenir des habitats ouverts comme zones de chasse
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A 082	C	Nicheur probable	Inconnu	Fermeture des milieux	Maintenir et restaurer les landes
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A 030	C	De passage	Inconnu	Dégradation de la qualité biologique des cours d'eau	Maintenir la rivière dans un bon état écologique
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A 080	C	De passage	Inconnu	Fermeture des milieux	Maintenir des habitats ouverts comme zones de chasse
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A 229	C	Nicheur certain	Inconnu	Dégradation de la qualité biologique des cours d'eau	Maintenir la rivière dans un bon état écologique Maintenir une diversité des habitats de berges
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A 246	C	Nicheur probable	Inconnu	Disparition des haies et des prairies Disparition de l'élevage	Maintenir et restaurer les haies Maintenir des habitats ouverts Maintenir les prairies pâturées
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedipus</i>	A 133	C	Nicheur certain	Inconnu	Fermeture des milieux Disparition de l'élevage	Maintenir les prairies pâturées Maintenir les pelouses sèches et affleurements rocheux
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 338	C	Nicheur probable	Inconnu	Disparition des haies et des prairies Disparition de l'élevage	Maintenir et restaurer les haies Maintenir des habitats ouverts Maintenir les prairies pâturées

Tableau 29 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Oiseaux identifiées sur le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » (source : GODS)

Diagnostic socio-économique

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » concerne 2 communes pour une population totale de 5 243 habitants.

L'Argentonnois est un pays de bocage caractérisé par un habitat dispersé, entre petits bourgs, hameaux et exploitations agricoles, à la charnière entre la Gâtine et le pays Choletais. L'humidité et l'imperméabilité du sol suffisaient jadis à expliquer cette dispersion de l'habitat sous forme de hameaux de peu d'importance ou, dans bien des cas, d'exploitations isolées. Le bourg regroupe généralement moins de 10% de la population de la commune et regroupe les fonctions collectives (mairie, école, église et cimetière).

Les deux communes du site présentent des profils variables en termes de superficie et de population. La commune la plus étendue est Argentonnay avec 117.04 km² et la commune la plus petite est Val en Vignes avec une superficie de seulement 78.30 km².

La densité de la population est relativement faible pour Val-en-Vignes avec 26 hab./km² et Argentonnay avec 27 hab./km².

1.4. Agriculture et arboriculture

o Agriculture

L'évolution du nombre d'exploitations et de la Surface Agricole Utile (SAU) des communes du site NATURA 2000 est conforme à la tendance nationale sur les dernières décennies. Ainsi, le nombre d'exploitations est en nette diminution depuis 1988 sur les deux communes du site (- 55 %). Il est passé de 444 à 181, soit une « disparition » de 263 exploitations.

Cette diminution du nombre d'exploitations peut s'expliquer par le départ en retraite d'un certain nombre d'agriculteurs sans reprenneur de l'exploitation, mais aussi par le regroupement d'exploitations individuelles en sociétés agricoles comme les GAEC et EARL.

L'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) est également en diminution avec une perte de 1 914 ha de SAU entre 1988 et 2010.

Commune	1988				2000				2010				Évolution % SAU 1988-2010	
	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	%SAU	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	%SAU	STH (ha)	% SAU	TL (ha)	%SAU	STH	TL
Argentonnay	4 441	46	5 124	53	3 373	36	5 863	63	2 515	31	5 518	69	-	+
Val en Vignes	2 538	38	3 871	57	1 208	19	4 943	77	1 057	16	5 098	79	-	++
TOTAL	6 979	42	8 995	55	4 581	28	10 806	70	3 572	24	10 616	74	-	++

Tableau 30 : Évolution des Superficies Toujours en Herbe (STH) et des Superficies en Terres Labourables (TL) en pourcentage de SAU entre 1988 et 2010 (source : données RGA 1988-2000-2010)

Le tableau ci-dessus permet de constater que pour chaque commune du site NATURA 2000, les surfaces déclarées toujours en herbe sont en nette diminution depuis 1988. De façon globale, nous avons une diminution de 3 407 ha de STH entre 1988 et 2010. En 1988, les STH représentaient 42 % de la SAU alors qu'en 2010, les STH ne représentaient plus que 24 % de la SAU.

Pour ce qui est des terres labourables, nous avons une évolution inverse. En 1988, les terres labourables représentaient 8 995 ha, soit 55 % de la SAU. En 2010, elles représentaient 10 616 ha soit 74 % de la SAU. Durant cette période, la superficie des terres labourables a augmenté de 1 621 ha. Cette évolution de l'assolement est à mettre en relation avec l'évolution des systèmes agricoles intégrant de l'élevage. Cette zone historique d'élevage voit ses surfaces en prairies diminuer,

remplacées par des parcelles en cultures. Cette modification de l'équilibre « cultures-prairies » modifie également les impacts de l'agriculture sur le milieu et les espèces. En effet, les cultures de maïs, blé, orge, colza, etc. demandent l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires qui ont un impact sur le milieu, d'où l'importance de suivre l'évolution des pratiques agricoles sur le site. Il n'y a pas de cultures recensées dans la périmètre du site NATURA 2000.

o **Arboriculture**

Il n'y a pas de vergers dans le périmètre strict du site NATURA 2000. Toutefois, un verger est présent en périphérie du site sur la commune d'Argentonnay (commune déléguée d'Argenton les Vallées). Une attention doit être portée aux quelques surfaces cultivées qui se trouvent à proximité des cours d'eau, notamment en ce qui concerne la réalisation des traitements phytosanitaires et apports de fertilisants. Des transferts de ces différentes substances dans les cours d'eau peuvent avoir lieu par lessivage des sols.

1.5. **Industries et assainissement**

o **Industries**

Différentes entreprises se trouvent sur les 2 communes du site NATURA 2000. Les données recueillies sur le site internet Géorisques permettent de définir les grands secteurs d'activités de ces entreprises. On retrouve des activités liées au commerce, au bâtiment, au service, à l'agriculture, etc.

Les installations soumises à enregistrement, autorisation et SEVESO, des 2 communes du site, sont listées dans le tableau suivant :

Raison sociale	Commune	Régime	Activité (code NAF)
SCEA BARRON	Argentonnay	Autorisation	Elevage de volailles
DEPLANNE MARC	Argentonnay	Enregistrement	Elevage de porcs
SARL SAPINIERE	Argentonnay	Autorisation	Elevage de volailles
BORALEX Energie Verte SAS	Argentonnay	Autorisation	Production d'électricité
SONAC (NICOLL)	Argentonnay	Autorisation	Fabrication matériaux plastiques
GAEC DE GLENAY	Argentonnay	Autorisation	Elevage de bovins et volailles
EARL LA NOUE	Argentonnay	Autorisation	Elevage de bovins et volailles
EARL JUSSAY PORCS	Argentonnay	Enregistrement	Elevage de porcs
EARL DE LARGENTAYE	Val en Vignes	Enregistrement	Elevage de bovins, volailles et gibiers à plume
GAEC AUDEFOIS	Val en Vignes	Enregistrement	Elevage de bovins
GAEC LE COLOMBIER	Val en Vignes	Autorisation	Inconnu
GAEC LE PETIT PIMBERLOT	Val en Vignes	Enregistrement	Elevage de volailles et gibiers à plume
KALAZE SCI (ex PAINEAU)	Val en Vignes	Inconnu	Métaux

Tableau 31 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur les communes du site NATURA 2000
(source : www.georisques.gouv.fr)

o **Assainissement**

L'Agglo2B et la Communauté de Communes du Thouarsais sont les deux structures qui exercent la compétence assainissement sur les 2 communes du site NATURA 2000.

L'assainissement collectif : l'Agglo2B gère 2 stations d'épuration sur la commune déléguée d'Argentonnay et la Communauté de Communes du Thouarsais gère la station de la commune

déléguee de Massais. Ces 3 stations se trouvent sur le bassin versant de l'Argenton, celle de Moutiers sous Argenton est située hors périmètre NATURA 2000 et toutes ont leurs rejets dans un cours d'eau du site NATURA 2000.

Nom station	Maître d'ouvrage	Année mise en service	Type de filière	Milieu récepteur	Capacité			Rendement d'élimination moyen (%)					
					EH*	DBO5* en kg/j	m³/j	DBO5*	DCO*	MEST*	NTK*	NGL*	Pt*
Argentonnay : Argenton les Vallées	Agglo2b		Lit bactérien	L'Argenton	1167	70	156	97	90	93	68	61	35
Argentonnay : Le Breuil sous Argenton	Agglo2b	Un lotissement raccordé à la station d'épuration d'Argenton les Vallées. Pas d'assainissement collectif dans le bourg du Breuil sous Argenton											
Argentonnay : Moutiers sous Argenton,	Agglo2b		Lagunage naturel	Fossé puis la Madoire	387	23.2	64.5	99	96	98	71	71	41
Val en Vignes : Massais	CC du Thouarsais	2016	Filtre planté de roseaux	L'Argenton	180	10.8	27	Données non disponibles car station en phase de mise en route					

Tableau 32 : Caractéristiques des stations d'épuration des communes du site NATURA 2000 (données Agglo2B/CCT 2016)

* EH = Equivalent-Habitant ; DBO5 = Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours ; DCO = Demande Chimique en Oxygène ; MEST = Matière en Suspension Totale ; NTK = Azote Kjeldahl ; NGL = Azote Global ; Pt = Phosphore total

Il est à noter qu'une nouvelle station d'épuration sera construite à Argentonnay à partir de 2019, ce qui participera à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le site NATURA 2000.

L'assainissement non collectif : l'Agglo2B possède un Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui gère les dossiers d'autorisation et de construction des dispositifs d'assainissement non collectif et leur contrôle sur la commune d'Argentonnay. Pour la commune déléguée de Massais, c'est la Communauté de Communes du Thouarsais qui assure le SPANC.

Commune	Année de contrôle	Sur le territoire de la commune		
		Nombre de dispositifs recensés	Nombre de dispositifs aux normes au moment du diagnostic	%
Argentonnay : Argenton les Vallées	2012	176	52	30
Argentonnay : Le Breuil sous Argenton	2012	145	20	14
Argentonnay : Moutiers sous Argenton,	2007	180	82	46
Val en Vignes : Massais	2012 et 2016	179	61	34

Tableau 33 : Données sur les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif sur les communes du site NATURA 2000 (données Agglo2B et CCT 2016)

On peut remarquer qu'un nombre important de dispositifs ne respectent pas les normes en vigueur et qu'aucune commune n'a au moins 50% de ses dispositifs conformes. Moutier sous Argenton possède le taux le plus élevé de dispositifs aux normes (46%) alors que le Breuil sous Argenton présente le pourcentage le plus faible avec seulement 14 % des dispositifs conformes.

Le nombre important de dispositifs non conformes peut laisser supposer que la pollution engendrée dégrade le milieu. De plus, certains dispositifs ont dû être réhabilités depuis leur date de contrôle qui remonte jusqu'à 2007 pour les plus anciens.

1.6. Tourisme et loisirs

o Tourisme

Les 2 communes du site comptent plusieurs établissements pouvant accueillir des touristes. On dénombre entre autres 1 camping à Argentonnay, 1 hôtel à Val en Vignes et 13 gîtes.

Différents sites touristiques et activités sont recensés sur le secteur du site NATURA 2000. On notera entre autres la présence d'un parc de loisirs à Val en Vignes (Massais), d'une base de loisirs (bords de cours d'eau, ...) à Argentonay, d'exploitations agricoles réalisant de la vente directe, de monuments historiques, de sentiers de randonnée, etc.

o **Pêche**

Deux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) sont présentes sur le site NATURA 2000 :

- AAPPMA d'Argentonay « La Gaule Argentonnaise »
- AAPPMA de Val en Vignes « Les Bredouillards »

La totalité des cours d'eau du site NATURA 2000 sont couverts par ces deux associations. L'AAPPMA d'Argentonay couvre la partie amont du site et l'AAPPMA de Val en Vignes couvre la partie aval. Les cours d'eau sont de 2^{ème} catégorie piscicole. Les principaux poissons pêchés sont le brochet, le sandre, la perche, et la carpe.

o **Chasse**

Cette activité est bien développée sur le site grâce à 3 ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) implantées sur deux communes déléguées d'Argentonay, à Moutiers sous Argenton et le Breuil-Sous-Argenton ainsi que sur la commune de Val en Vignes.

o **Randonnée**

De nombreux parcours de randonnées sont présents sur le site NATURA 2000, on recense 3 sentiers de Petite Randonnée (sentiers labélisés par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le Comité Départemental de Randonnée).

Une association de randonneurs affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre est connue : l'Association d'Animation de l'Argentonnois (Argentonay) qui compte 60 licenciés. Cette association organise plusieurs manifestations au cours de l'année qui engendrent un flux de personnes sur le site NATURA 2000.

o **Trial**

La moto trial est un sport qui se pratique dans les coteaux rocheux des communes déléguées de Massais et du Breuil-Sous-Argenton. Deux clubs sont implantés dans le périmètre NATURA 2000 :

- **Le MOTO-CLUB de Massais** : qui pratique le trial sur le site des Eboulis de Massais (site communal) et organise des championnats de France et d'Europe avec une forte fréquentation du public.
- **Le Trial Nature en Argentonnois** : club d'initiation et de perfectionnement au trial sur terrain privé au lieu-dit le Chiron de la Garde.

o **Associations Naturalistes**

Différentes associations Naturalistes peuvent être à l'origine de l'organisation d'évènements liés à la découverte de la biodiversité et à l'éducation pour la préservation des milieux naturels. Ces associations peuvent également réaliser différents suivis biologiques.

On notera de façon non exhaustive les associations suivantes : Détours dans l'Eau, Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), Bocage Pays Branché et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

La présence de ces structures et de leurs bénévoles sur le site garanti également une certaine veille quant à d'éventuelles dégradations du milieu et des espèces associées.

o **Le parc de la vallée à Massais**

Il s'agit d'un parc d'attraction familial situé dans la vallée de l'Argenton à Val en Vignes sur la commune déléguée de Massais. Au bord de l'Argenton, le parc propose des attractions et un parc aquatique pour toute la famille sur 12 hectares, dont un parcours de pédalos et de barques sur le cours de l'Argenton. Le parc est ouvert d'avril à octobre et accueille environ 80 000 visiteurs par an.

Bilan des activités socio-économiques recensées sur le site

Activités	Importance relative de l'activité	Éléments descriptifs	Tendances d'évolution
Agriculture	Importante	181 exploitations (RGA 2010) recensées sur les 2 communes du site (Périmètre plus large que le site NATURA 2000)	Diminution de l'élevage au profit de la céréaliculture
Industrie	Faible	10 ICPE à proximité du site NATURA 2000	Inconnu
Pêche	Moyenne	2 AAPPMA	Inconnu
Chasse	Moyenne	3 ACCA	Inconnu
Randonnée	Moyenne	1 association, 3 sentiers de petite randonnée	Inconnu
Trial	Moyenne	1 association	Inconnu
Associations Naturalistes	Moyenne	3 associations	Inconnu

Tableau 34 - Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site « Vallée de l'Argenton ».

IV. ÉVALUATION DU SITE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Espèces d'Intérêt Communautaire	Facteurs de dégradation fonctionnels	Agriculture / Arboriculture	Industries	Urbanisation/Assainissement	Exploitation des plans d'eau	Randonnée	Chasse / Pêche	Sports (trial, escalade, canoë-kayak)	Naturalisme
Lucane cerf-volant Grand Capricorne Rosalie des Alpes*	- Coupe de vieux arbres - Arrachage des haies et ripisylves	- Dégradation ou destruction des haies, ripisylves et boisements - Utilisation de pesticides et produits phytosanitaires - Maintien des haies, ripisylves et boisements	/	/	/	- Entretien trop prononcé des bords de sentiers - Vigilance sur le site	- Entretien trop prononcé des berges - Vigilance sur le site - Actions de sensibilisation et de communication - Actions de restauration (plantation de haies)	Entretien excessif des milieux (trial)	
Laineuse du prunellier Ecaille chiné*	- Abandon des pratiques pastorales - Ouverture excessive des milieux	- Abandon du pâturage extensif - Surpiétinement en période hivernale - Entretien excessif des milieux - Maintien d'un pâturage extensif - Maintien de fourrés à pruneliers	/	/	/	Entretien trop prononcé des bords de sentiers	/	Entretien excessif des milieux (trial)	
Chabot Bouvière	- Pollution des eaux - Absence de ripisylves - Recalibrage et homogénéisation du lit des cours d'eau - Obstacles au déplacement	- Dégradation ou destruction des ripisylves - Drainage et recalibrage des cours d'eau - Maintien des ripisylves - Mise en défend des berges - Aménagement d'abreuvoirs	Dégradation de la qualité de l'eau : accumulation de polluants chimiques	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, MES	Apports de sédiments au cours d'eau lors des vidanges (colmatage)	/	Piétinement des pêcheurs en période de reproduction	Piétinement des kayakistes en période de reproduction	
Loutre d'Europe Castor d'Europe	- Pollution des eaux - Absence de ripisylves et boisements riverains - Collisions routières - Recalibrage et homogénéisation du lit des cours d'eau - Obstacles au déplacement - Piégeage	- Dégradation ou destruction des boisements riverains et ripisylves - Drainage et recalibrage des cours d'eau - Utilisation de pesticides et produits phytosanitaires - Maintien des ripisylves et boisements riverains - Mise en défend des berges	Dégradation de la qualité de l'eau : accumulation de polluants chimiques	/	/	/	- Confusion avec ragondins - Entretien trop prononcé des berges - Actions de sensibilisation et de communication	Dérangement (Gîte de Castor)	
Triton crêté	- Comblement des mares - Manque d'entretien des mares - Pollution des eaux - Espèces exotiques envahissantes (Xénope lisse)	- Dégradation ou destruction des mares - Absence d'entretien des mares - Création de mares - Mise en défend des berges - Aménagement d'abreuvoirs	/	Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, MES	/	/	- Introduction de poissons dans les mares - Vigilance sur le site	/	
Grand Murin Murin à oreilles échancrées Murin de Bechstein Barbastelle d'Europe Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe	- Dérangement en période hivernale dans les cavités - Fermeture des combles - Diminution des surfaces en prairies pâturées - Emploi d'insecticides (diminution des proies et empoisonnement) - Arrachage des haies - Gestion forestière intensive	- Dégradation ou destruction des haies, boisements et ripisylves - Utilisation de pesticides et produits phytosanitaires - Dégradation ou destruction des prairies - Maintien de la ressource alimentaire et des gîtes (prairies, haies, élevage)	/	Rénovation des bâtiments	/	Entretien trop prononcé des bords de sentiers	- Entretien trop prononcé des berges - Vigilance sur le site - Actions de sensibilisation et de communication - Actions de restauration (plantation de haies)	Dérangement (escalade)	

Tableau 35 : Impacts des usages du site sur les espèces d'intérêt communautaire (*espèces prioritaires)

*En rouge : impacts positifs des activités

*En vert : impacts négatifs des activités

Habitats d'Intérêt Communautaire	Facteurs de dégradation fonctionnels	Agriculture / Arboriculture	Industries	Urbanisation/Assainissement	Exploitation des plans d'eau	Randonnée	Chasse / Pêche	Sports (trial, escalade, canoë-kayak)	Naturalisme
Pelouses mésophiles oligotrophes... Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles... Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, ... (habitat prioritaire) Pentes rocheuses siliceuses... Pelouses pionnières continentales...	▪ Abandon des pratiques pastorales ▪ Piétinement excessif en période hivernale ▪ Fermeture naturelle des milieux par embroussaillage ▪ Modification des écoulements de surfaces ▪ Enrichissement des sols ▪ Surfréquentation ▪ Pratiques sportives non adaptées (trial, escalade)	▪ Abandon du pâturage extensif ▪ Surpiétinement en période hivernale ▪ Embroussaillage / fermeture des milieux ▪ Drainage, création de retenues d'eau ▪ Utilisation de produits phytosanitaires ▪ Enrichissement des sols ▪ Maintien d'un pâturage extensif et limitation du piétinement	▪ Dégradation de la qualité des eaux de ruissellement issues du plateau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques	▪ Utilisation de produits phytosanitaires à l'intérieur de propriétés ▪ Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, MES	/	▪ Surfréquentation des zones les plus fragiles	▪ Surfréquentation des zones les plus fragiles (chasse)	▪ Pratique du trial non adaptée (circuits mal positionnés) ▪ Pratique de l'escalade non adaptée (décapage des rochers) ▪ Maintien de l'ouverture des milieux ▪ Vigilance sur le site	▪ Vigilance globale sur la qualité des milieux naturels ▪ Actions d'éducation à la préservation du patrimoine naturel
Landes	▪ Abandon des pratiques pastorales ▪ Piétinement excessif en période hivernale ▪ Fermeture naturelle des milieux par embroussaillage ▪ Enrichissement des sols ▪ Surfréquentation	▪ Abandon du pâturage extensif ▪ Surpiétinement en période hivernale ▪ Embroussaillage / fermeture des milieux ▪ Utilisation de produits phytosanitaires ▪ Enrichissement des sols ▪ Maintien d'un pâturage extensif et limitation du piétinement	/	/	/	▪ Surfréquentation des zones les plus fragiles	▪ Surfréquentation des zones les plus fragiles (chasse)	/	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	▪ Reconversion en peupleraies ou en cultures ▪ Coupe à blanc de la ripisylve ▪ Diminution du débit des cours d'eau ▪ Pâturage intensif des berges (absence clôtures)	▪ Altération des niveaux d'eau par irrigation ▪ Dégradation ou destruction des ripisylves par mise en cultures, surpâturage et abreuvement sauvage) ▪ Maintien des milieux prairiaux attenant ▪ Mise en défend des berges ▪ Aménagement d'abreuvoirs	▪ Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques	▪ Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, MES	▪ Apports de sédiments au cours d'eau lors des vidanges ▪ Modification du régime hydraulique et thermique du cours d'eau ▪ Introduction d'espèces exotiques envahissantes	▪ Entretien trop prononcé des bords de sentiers ▪ Vigilance sur le site	▪ Entretien trop prononcé des berges ▪ Introduction d'espèces exotiques envahissantes ▪ Vigilance sur le site ▪ Actions de sensibilisation et de communication ▪ Actions de restauration (plantation de haies) ▪ Vigilance sur le site ▪ Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	▪ Dégradation ou destruction des herbiers de renoncules par passages répétés des embarcations et piétinement des pratiquants ▪ Vigilance sur le site	
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	▪ Altération du débit des cours d'eau ▪ Assecs prononcés ▪ Eutrophisation ▪ Pollutions chimiques ▪ Colmatage et turbidité ▪ Surpiétinement (abreuvement sauvage) ▪ Espèces exotiques envahissantes ▪ Modification morphologique des cours d'eau ▪ Pratiques sportives non adaptées (canoë/kayak)	▪ Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques ▪ Altération des niveaux d'eau par irrigation ▪ Dégradation des berges et du lit (surpiétinement) et phénomènes d'érosion (colmatage, sédimentation et turbidité) ▪ Drainage et recalibrage ▪ Comblement des mares ▪ Maintien des milieux prairiaux attenant servant des zones tampons (élevage) ▪ Mise en défend des berges ▪ Aménagement d'abreuvoirs							

Tableau 36 : Impacts des usages du site sur les habitats d'intérêt communautaire

Espèces	Code N2000	Niveau d'enjeu	Principaux motifs justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Triton crêté	1166	Majeur	Vulnérabilité de l'espèce Valeur patrimoniale	▪ Espèce exotique envahissante : Xénope lisse (compétition, chytridiomycose) ▪ Dégradation et perte de son habitat : comblement des mares, dégradation du maillage bocager
Chabot	1163	Fort	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce État de conservation	▪ Dégradation et perte de son habitat : altération de la qualité de l'eau et disparition des zones à écoulements libres
Castor d'Europe	1337	Moyen	Valeur patrimoniale	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation des ripisylves
Grand Murin	1324	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, abattage des arbres morts et dépérissant
Murin à oreilles échancrées	1321	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, fermeture des gîtes
Murin de Bechstein	1323	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, abattage des arbres morts et dépérissant
Barbastelle d'Europe	1308	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, abattage des arbres morts et dépérissant
Petit Rhinolophe	1303	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, fermeture des gîtes
Grand Rhinolophe	1304	Moyen	Valeur patrimoniale Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, disparition des prairies pâturées, fermeture des gîtes
Lucane cerf-volant	1083	Faible	Etat de conservation Représentativité sur le site	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, des ripisylves, abattage des arbres morts et dépérissant
Grand Capricorne	1088	Faible	Etat de conservation Représentativité sur le site	
Bouvière	1134	Faible	Valeur patrimoniale	▪ Dégradation et perte de son habitat : altération de la qualité de l'eau et disparition des zones à écoulements libres
Loutre d'Europe	1355	Faible	Valeur patrimoniale	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation des ripisylves
Rosalie des Alpes*	1087	Indéterminé	Représentativité sur le site	▪ Dégradation et perte de son habitat : dégradation du maillage bocager et forestier, des ripisylves, abattage des arbres morts et dépérissant
Laineuse du prunellier	1074	Indéterminé	Etat de conservation Représentativité sur le site Vulnérabilité de l'espèce	▪ Dégradation et perte de son habitat
Ecaille chiné*	1078	Indéterminé	Représentativité sur le site	▪ Dégradation et perte de son habitat

Tableau 37 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des espèces compte tenu de l'état de conservation et des facteurs d'influence sur le site NATURA 2000 du « Vallée de l'Argenton »
(*espèces prioritaires)

Habitats	Code N2000	Niveau d'enjeu	Principaux motifs justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Pelouses mésophiles oligotrophes thermo-atlantique à <i>Isoète</i> épineux et <i>Ophioglosses</i>	3120-2	Majeur	Vulnérabilité de l'habitat Etat de conservation	- Fermeture du milieu - Surpiétinement des bovins - Enrichissement des sols - Drainage, captage des suintements - Sports mécaniques (trial)
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, de bas-niveau topographique, planitiaires, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-4			
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-5			
Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-4	Fort	Vulnérabilité de l'habitat Etat de conservation	- Fermeture du milieu - Surpiétinement des bovins - Enrichissement des sols - Sports mécaniques (trial)
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (habitat prioritaire)	6230*	Fort	Habitat prioritaire Vulnérabilité de l'habitat Etat de conservation	- Fermeture du milieu - Surpiétinement des bovins - Enrichissement des sols - Sports mécaniques (trial)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	Moyen	Vulnérabilité de l'habitat Etat de conservation	- Disparition des zones d'écoulements libres - Aménagement de barrages - Colmatage - Sports (canoë/kayak)
Landes atlantiques subsèches	4030-7	Moyen	Vulnérabilité de l'habitat Etat de conservation	- Fermeture du milieu - Remise en prairie artificielle - Surpiétinement des bovins - Enrichissement des sols - Sports mécaniques (trial)
Landes atlantiques fraîches méridionales	4030-8			
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	Moyen	Etat de conservation Vulnérabilité de l'habitat	- Fermeture du milieu - Sports (escalade)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	91EO*	Moyen	Habitat prioritaire Etat de conservation Vulnérabilité de l'habitat	- Absence de gestion - Gestion extensive - Populiculture

Tableau 38 : Hiérarchisation des enjeux écologiques des habitats compte tenu de l'état de conservation et des facteurs d'influence sur le site NATURA 2000 du « Vallée de l'Argenton »
(*habitats prioritaires)

V. OBJECTIFS DE CONSERVATION A LONG TERME (OCLT) ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation passe par la mise en place de plusieurs actions à mener sur le territoire de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton ». Elles ont été regroupées dans un programme d'actions qui comprend 5 grands enjeux, appelés Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT) :

- **OCLT I – MAINTENIR ET RESTAURER EN BON ETAT DE CONSERVATION LES HABITATS OUVERTS DES COTEAUX DE L'ARGENTONNAIS**
- **OCLT II – MAINTENIR, RESTAURER ET GERER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'ARGENTON**
- **OCLT III - MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA VALLEE DE L'ARGENTON**
- **OCLT IV –VALORISER LE SITE NATURA 2000 ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**
- **OCLT V –METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET L'ÉVALUER**

Ces 5 OCLT ont ainsi été déclinés en Objectifs de Développement Durable (ODD) :

OCLT	ODD
OCLT I – MAINTENIR ET RESTAURER EN BON ETAT DE CONSERVATION LES HABITATS OUVERTS DES COTEAUX DE L'ARGENTONNAIS	I.A – Maintenir et restaurer les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnois par des actions de réouverture I.B – Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnois I.C – Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnois I.D – Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnois
OCLT II – MAINTENIR, RESTAURER ET GERER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'ARGENTON	II.A – Préserver et restaurer les berges et la ripisylve le long de l'Argenton et ses affluents II.B – Maintenir et restaurer les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire II.C – Maintenir les prairies permanentes pâturées en bordure des cours d'eau II.D – Maintenir et restaurer les points d'eau et zones humides II.E – Contrôler les populations d'espèces exotiques envahissantes et assurer une veille
OCLT III – MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA VALLEE DE L'ARGENTON	III.A – Réduire les apports de substances polluantes (physico-chimiques et organiques) au réseau hydrographique III.B – Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000 III.C – Améliorer la continuité écologique des cours d'eau pour limiter la stagnation et le réchauffement de l'eau
OCLT IV – VALORISER LE SITE NATURA 2000 ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	IV.A – Faciliter l'appropriation du site par des actions de communication IV.B – Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du site NATURA 2000
OCLT V – METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET L'ÉVALUER	V.A – Mettre en œuvre les actions du DOCOB et évaluer leurs résultats V.B – Evaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes

Tableau 39 : Objectifs de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable

Les ODD se déclinent en un ensemble de fiches-actions, pour lesquelles un niveau de priorité est défini afin de planifier leur mise en œuvre. Pour cela, les facteurs suivants ont été pris en compte :

- La nature de l'action : les actions directement favorables au maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont prioritaires
- Le statut de l'habitat naturel ou de l'espèce d'intérêt communautaire : état de conservation européen et local, degré d'enjeu sur le site, menaces
- La facilité de mise en œuvre des actions : disponibilité des moyens techniques, technologiques, humains et financiers.

Trois niveaux de priorité sont ainsi proposés pour la mise en œuvre des actions :

Niveau de priorité	Code associé	Priorité de mise en œuvre
Très fort	★★★	Action urgente : à engager au cours de la première année de mise en œuvre du DOCOB
Fort	★★	Action nécessaire : à réaliser au cours des 3 premières années de mise en œuvre du DOCOB
Moyen	★	Action utile : à réaliser au cours des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB

Tableau 40 : Niveaux de priorité des actions du DOCOB

Le tableau de synthèse ci-après permet de faire le lien entre les objectifs à long et moyen terme, l'ensemble des actions à mettre en place, et les espèces et habitats d'intérêt communautaires visés par les actions.

OCLT	ODD	Habitats et espèces de l'annexe II visés	Justification des objectifs retenus	Fiches-Actions
OCLT I – MAINTENIR ET RESTAURER EN BON ETAT DE CONSERVATION LES HABITATS OUVERTS DES COTEAUX DE L'ARGENTONNAIS	I.A – Maintenir et restaurer les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais par des actions de réouverture I.B – Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnais I.C – Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnais I.D – Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnais	▪ Pelouses mésophiles oligotrophes thermo-atlantique à Isoète épineux et Ophioglosses ▪ Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> ▪ Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (habitat prioritaire) ▪ Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique ▪ Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes ▪ Landes sèches européennes méridionales ▪ Lucane cerf-volant ▪ Grand Capricorne ▪ Rosalie des Alpes ▪ Laineuse du prunelier ▪ Ecaillé chiné ▪ Murin de Bechstein ▪ Barbastelle d'Europe	▪ Habitats naturels prioritaires menacés ▪ Maintien d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ▪ Maintien de territoires de chasse pour chauves-souris	I.1 - Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés I.2 - Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses I.3 - Lutter contre la colonisation de la Fougère-aigle I.4 - Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes
OCLT II – MAINTENIR, RESTAURER ET GERER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'ARGENTON	II.A – Préserver et restaurer les berges et la ripisylve le long de l'Argenton et ses affluents II.B – Maintenir et restaurer les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire II.C – Maintenir les prairies permanentes pâturées en bordure des cours d'eau II.D – Maintenir et restaurer les points d'eau et zones humides II.E – Contrôler les populations d'espèces exotiques envahissantes et assurer une veille	▪ Grand Murin ▪ Murin à oreilles échancrées ▪ Murin de Bechstein ▪ Barbastelle d'Europe ▪ Lucane cerf-volant ▪ Grand Capricorne ▪ Rosalie des Alpes ▪ Grand Rhinolophe ▪ Triton crêté ▪ Chabot ▪ Bouvière ▪ Loutre d'Europe ▪ Castor d'Europe ▪ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> ▪ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	▪ Rôle de la ripisylve : corridor biologique, stabilisation des berges et épuration des eaux ▪ Habitat naturel prioritaire menacé ▪ Maintien d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ▪ Maintien de territoires de chasse pour chauves-souris	II.1 - Restaurer, entretenir et aménager les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents, en intégrant l'aménagement de clôtures, abreuvoirs et passages à gué II.2 - Maintenir et recréer des arbres têtards favorables aux espèces d'intérêt communautaire II.3 - Créer, restaurer et entretenir les mares et les zones humides II.4 - Inventorier, évaluer et aménager les ouvrages d'art pour améliorer l'accueil des chiroptères II.5 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille

OCLT III – MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA VALLEE DE L'ARGENTON	III.A – Réduire les apports de substances polluantes (physico-chimiques et organiques) au réseau hydrographique III.B – Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000 III.C – Améliorer la continuité écologique des cours d'eau pour limiter la stagnation et le réchauffement de l'eau	▪ Chabot ▪ Bouvière ▪ Loutre d'Europe ▪ Castor d'Europe ▪ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> ▪ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	▪ Maintien d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ▪ Reconquête de la qualité de l'eau	III.1 - Maintenir les prairies naturelles permanentes en bord de cours d'eau et de points d'eau III.2 - Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique III.3 - Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignement d'arbres) III.4 - Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et des haies du réseau routier III.5 - Restaurer les écoulements libres des cours d'eau par l'aménagement des ouvrages hydrauliques
OCLT IV – VALORISER LE SITE NATURA 2000 ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	IV.A – Faciliter l'appropriation du site par des actions de communication IV.B – Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du site NATURA 2000	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	▪ Appropriation des enjeux de conservation ▪ Favoriser les démarches de contractualisation	IV.1 - Améliorer l'appropriation du site par la mise en place d'une signalétique adaptée IV.2 - Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000
OCLT V – METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET L'EVALUER	V.A – Mettre en œuvre les actions du DOCOB et évaluer leurs résultats V.B – Evaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	▪ Animation du DOCOB ▪ Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	V.1 - Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB V.2 - Réviser la Charte NATURA 2000 V.3 - Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire V.4 - Améliorer la connaissance scientifique de la flore et des végétations d'intérêt communautaire et mettre en place un suivi scientifique V.5 - Réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau V.6 - Mettre en place une politique d'acquisition foncière V.7 - Mettre à jour le périmètre du site NATURA 2000

Tableau 41 : Tableau de synthèse des OCLT, des ODD et des fiches-actions

À noter qu'il existe une cohérence entre les enjeux et fiches-actions du site NATURA 2000 et la notion de Trame Verte et Bleue, le DOCOB devant être compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), adopté par arrêté préfectoral de M^{me} la Préfète de Région Poitou-Charentes le 3 novembre 2015.

VI. FICHES-ACTIONS

Chaque fiche présente les objectifs visés par l'action, les modalités de mise en œuvre et notamment les cahiers des charges de base pour les mesures de gestion, les acteurs potentiels de mise en œuvre et une estimation du coût. Ces coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de la rédaction. Ils ne valent pas engagement définitif car ils peuvent évoluer. Pour certaines actions, le coût des travaux devra nécessiter un chiffrage précis.

OCLT	Code action	Libellé Action	2020	2021	2022	2023	2024 et +	Priorité
OCLT I - MAINTENIR ET RESTAURER EN BON ETAT DE CONSERVATION LES HABITATS OUVERTS DES COTEAUX DE L'ARGENTONNAIS	I.1	Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	I.2	Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	I.3	Lutter contre la colonisation de la Fougère-aigle	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	I.4	Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
OCLT II - MAINTENIR, RESTAURER ET GERER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'ARGENTON	II.1	Restaurer, entretenir et aménager les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents, en intégrant l'aménagement de clôtures, abreuvoirs et passages à gué	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	II.2	Maintenir et recréer des arbres têtards favorables aux espèces d'intérêt communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
	II.3	Créer, restaurer et entretenir les mares et les zones humides	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	II.4	Inventorier, évaluer et aménager les ouvrages d'art pour améliorer l'accueil des chiroptères	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	II.5	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
OCLT III - MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA VALLEE DE L'ARGENTON	III.1	Maintenir les prairies naturelles permanentes en bord de cours d'eau et de points d'eau	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	III.2	Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	III.3	Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignement d'arbres)	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
	III.4	Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et des haies du réseau routier	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
	III.5	Restaurer les écoulements libres des cours d'eau par l'aménagement des ouvrages hydrauliques	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
OCLT IV - VALORISER LE SITE NATURA 2000 ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	IV.1	Améliorer l'appropriation du site par la mise en place d'une signalétique adaptée	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
	IV.2	Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000	✓	✓	✓	✓	✓	★★★
OCLT V - METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET L'EVALUER	V.1	Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	V.2	Réviser la Charte NATURA 2000					✓	★
	V.3	Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	V.4	Réaliser le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire	✓				✓	★★★★
	V.5	Réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau	✓		✓		✓	★★★
	V.6	Mettre en place une politique d'acquisition foncière	✓	✓	✓	✓	✓	★★★★
	V.7	Mettre à jour le périmètre du site	✓					★★★

Tableau 42 : OCLT et fiches-actions du DOCOB

✓ : Actions, travaux ou étude à réaliser ou pouvant être réalisés (chronologie des actions à titre indicatif)

Un modèle de fiche-action est présenté en page suivante afin de mieux comprendre la structure et le contenu de celles-ci.

Modèle - Fiche n°xxx - ★★★

Intitulé de la fiche-action

DE OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : But que l'on cherche à atteindre à long terme.

Exemples : Assurer le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; Restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ; ...

Objectifs de développement durable : Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets.

Exemples : Restaurer un réseau fonctionnel de mares en concertation avec les acteurs locaux ; ...

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Résultats attendus au terme de la mise en œuvre de l'action. Exemples : - réaliser un diagnostic des mares - nombre de mares restaurées (cahier des charges très précis) - mettre en place un suivi des mares restaurées
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Noms communs, groupe d'espèces
Localisation	Liste des territoires (périmètres) concernés pour l'application de l'action à une échelle pertinente. Joindre une carte si nécessaire.
Surface concernée	Superficie d'application de l'action.
Planification	Année de lancement et durée de l'action. Possibilité de réaliser un diagramme de Gantt pour une meilleure visualisation.

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Motif, intérêt de réaliser cette action. Justification en termes clairs et concis du choix de l'action (pourquoi ?) et des modalités de mise en œuvre (comment ?).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques, etc.)**

Il s'agit de décrire avec précision les conditions techniques d'exécution de l'action. Selon la nature de l'action, ce chapitre prendra la forme :

- D'un cahier des charges (cas notamment des opérations de gestion ou de restauration dans le cadre d'une contractualisation)
- D'un itinéraire technique (cas par exemple des éléments pouvant constituer les engagements d'une fiche charte)
- D'une description détaillée de l'action à mener.

- **Conditions particulières d'exécution**

Exemples : Nécessité d'obtenir des autorisations préalables, autorisation de travaux validés par le CSRPN, habilitation de l'entreprise de travaux, etc.

OUTILS

Contrat NATURA 2000 (forestiers, agricoles, autres), Charte NATURA 2000, MAEC, CTMA, subvention, autres (à préciser).

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales, syndicats, organismes de gestion, fédérations, associations, ...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : en homme-jour (hj) ou en euros (€).

Il s'agit de coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

- **Budget prévisionnel** : à définir
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'Eau, etc.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'Objectifs, administrations (DDT, DREAL, ...), chambres consulaires, structures professionnelles, etc.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre** (outil de mesure).

Permet de quantifier l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus. *Exemples : 3 hj ont été nécessaires pour contractualiser X hectares de zones humides et engager X contrats.*

- **Indicateur de performance** (outil d'analyse).

Permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action (cf. Cadre de l'action « Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'action »).

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Le cas échéant, liste des fiches-actions à engager obligatoirement ou préférentiellement avec la présente fiche.

FICHES-ACTIONS

OCLT I

MAINTENIR ET RESTAURER EN BON ETAT DE CONSERVATION LES HABITATS OUVERTS DES COTEAUX DE L'ARGENTONNAIS

Fiche n° I.1 - ★★★

Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir et restaurer en bon état de conservation les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais

Objectifs de développement durable : Maintenir et restaurer les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais par des actions de réouverture ; Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnais ; Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnais ; Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnais

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Diminution de la surface embroussaillée sur le site NATURA 2000 Maintien et augmentation de la surface en herbe, coteaux ou landes engagée en MAE ou contrat ou charte NATURA 2000 (objectif de 20 % de la surface du site soit 137 ha)				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes thermo-atlantique à Isoète épineux et Ophioglosses (3120), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130), Formations herbeuses à <i>Nardus</i> (6230*), Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220), Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230), Landes sèches européennes (4030)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074), Ecaille chiné (1078), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088), Rosalie des Alpes (1087) et Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	30,48 ha (habitats 3120 et 3130 non cartographiés)				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur le site NATURA 2000 (pâturage, fauche) provoque un embroussaillage et une fermeture des paysages sur les coteaux de l'Argentonnais. Cette fermeture lente mais généralisée menace à plus ou moins long terme la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire très diversifiée présente sur la vallée de l'Argenton (pelouses sèches et mésophiles, landes, pelouses amphibies). La mise en place d'une réouverture des coteaux permettrait la reconquête de nouvelles zones de pâture. La restauration manuelle ou mécanique correspond au mode de restauration le moins dommageable pour les habitats et les espèces. Elle permet souvent d'accroître la biodiversité mais sa mise en œuvre implique des coûts d'autant plus élevés que les contraintes stationnelles augmentent (difficultés d'accessibilité, topographie accidentée, présence d'obstacles...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette Fiche-action doit être suivie d'un entretien selon la Fiche-action n° I.2 « Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses »

Diagnostic préalable

- Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice et/ou toute autre structure compétente. Ce diagnostic aura pour objectif :
 - o D'établir un diagnostic écologique : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, évaluation du taux d'embroussaillage, cartographie fine des végétations (1 / 2500 ou plus) et des espèces à enjeux
 - o D'établir un plan de gestion : analyse des contraintes de terrain à l'échelle de la parcelle, définition des secteurs d'intervention et/ou prioritaires, type de travaux à réaliser, planification des interventions.

Débroussaillage lourd d'ouverture (avec exportation des résidus)

- Technique :
 - o Débroussaillage manuel (débroussailleuse à dos) ou mécanique et tronçonnage, selon la nature du terrain et celle de la végétation à couper,
 - o L'action mécanique peut être complétée de la mise en place d'un pâturage dit de restauration, intensif et tournant à l'aide d'enclos mobiles, mais s'appliquant sur une très courte période sur de faibles surfaces sur une fréquence à définir en fonction de l'état initial de la parcelle.
- Outils :
 - o Débroussailleuse à lames ou à fils, avec sécurisation par cordage et baudrier : système à adapter selon la nature du produit de coupe et les conditions de terrain (topographie, portance du sol, présence d'obstacles),
 - o Faucheuse ou petit broyeur : possible sur secteur peu pentus,
 - o Gyrobroyeuse : gyrobroyage préliminaire possible en cas de forte densité de jeunes ligneux. Dans ce cas, les broyats devront être évacués. A compléter par un débroussaillage léger si besoin,
 - o Tronçonneuse : bûcheronnage de ligneux plus important.
 - o Pâturage de restauration
- Conditionnement : ratissage et mise en tas ou en andain des produits de coupe et/ou broyage sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire,
- Evacuation : export des produits de coupe pour compostage ou valorisation. Brûlage sur place en foyers ponctuels possible si difficulté d'accès pour les engins et sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (déclaration de feux obligatoire et période d'interdiction à respecter),
- Période d'intervention : octobre à mars,
- Limiter la colonisation de la fougère-aigle,
- Conserver environ 20 % de la surface en fourrés (Prunellier, Poirier, Aubépine monogyne), habitat d'espèce pour la Laineuse du Prunellier,
- Sauvegarder une partie des fourrés à Genêt à balais et/ou à Ajonc d'Europe, localisés dans la partie sommitale des coteaux de façon à favoriser le rôle de filtre naturel captant les éléments nutritifs azotés du sol, néfastes aux habitats d'intérêt communautaire à caractère oligotrophes,

- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires,
- Absence de semis sur la parcelle restaurée.

Brûlage dirigé

Cette technique nécessite une anticipation, une programmation et un contrôle important pour sa mise en œuvre. Elle permet de supprimer la végétation (herbes, broussailles, rémanents...) là où les moyens habituels peuvent difficilement intervenir (fortes pentes, végétation abondante, rochers...). Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) devra être contacté avant toute intervention afin de s'assurer du respect des règles de sécurité. Il devra être l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre d'une opération de brûlage dirigé.

Maintien de l'ouverture

Toute restauration doit être suivie d'une gestion courante, consistant, dans l'idéal, à la mise en place d'un pâturage extensif.

Voir Fiche action n° 1.2 « Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses »

Voir Fiche action n° 1-4 « Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes »

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité.

Pour les contrats NATURA 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

• Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

- o MAE : selon campagne MAE en cours
- o Contrat NATURA 2000 :
 - Sur facture : environ 10 000 €/ha selon prestataire et conditions de terrain, remboursement à 100 % (80 % pour les collectivités),
 - Sur barème (intervention manuelle) : jusqu'à 2 910 €/ha,
 - Sur barème (pâturage extensif) :
 - Pose de clôture : jusqu'à 2.15 €/ml
 - Gardiennage : 16.54 €/j
 - Coupe des refus : jusqu'à 125 €/ha

- Entretien des équipements : 90 €/an
- Transport des animaux : 140 €/an
- **Budget prévisionnel** : à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, Région

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrat, charte et MAE contractualisés ; Surfaces engagées.

- Pour les actions mécaniques
- Pour l'activité de pâturage

- **Indicateur de performance**

Evolution des surfaces embroussaillées par rapport à l'état initial

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n° I.2 « **Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses** »

Fiche-action n° I.3 « **Lutter contre la colonisation de la Fougère aigle** ».

Fiche-action n° I.4 « **Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes** »

Fiche n° I.2 - ★★★

Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir et restaurer en bon état de conservation les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais

Objectifs de développement durable : Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnais ; Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnais ; Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnais

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien et augmentation de la surface en herbe, coteaux ou landes engagée en MAE ou contrat ou charte NATURA 2000 (objectif de 20 % de la surface du site soit 137 ha)				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes thermo-atlantique à Isoète épineux et Ophioglosses (3120), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130), Formations herbeuses à <i>Nardus</i> (6230*), Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220), Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074), Ecaille chiné (1078), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088), Rosalie des Alpes (1087) et Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	20,07 ha (habitats 3120 et 3130 non cartographiés)				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur le site NATURA 2000 (pâturage, fauche) provoque un embroussaillage et une fermeture des paysages sur les coteaux de l'Argentonnais. Cette fermeture lente mais généralisée menace à plus ou moins long terme la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire très diversifiés présente sur les coteaux de l'Argenton (végétations pionnières, pelouses silicicoles, landes, pelouses amphibies). Les zones encore ouvertes sur les coteaux ou bien celles fortement embroussaillées ayant préalablement fait l'objet d'une opération de restauration manuelle ou mécanique doivent être entretenues par fauche ou pâturage extensif avec débroussaillage périodique des refus ou des rejets afin de limiter la dynamique de fermeture des coteaux. Il est donc nécessaire sur le site de favoriser et d'encourager le maintien de l'élevage extensif qui permet de conserver cette mosaïque d'habitats landes -pelouses sur les coteaux.

Cette Fiche-action fait suite à la la Fiche-action n° I.1 « Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés »

Diagnostic préalable

- Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice et/ou toute autre structure compétente. Ce diagnostic aura pour objectif :
 - o D'établir un diagnostic écologique : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, évaluation du taux d'embroussaillage, cartographie fine des végétations (1 / 2500 ou plus), des espèces à enjeux. D'établir un plan de gestion : analyse des contraintes de terrain à l'échelle de la parcelle, définition des secteurs d'intervention et/ou prioritaires, type de travaux à réaliser, planification des interventions.

Entretien par débroussaillage ou pastoralisme

- Technique :
 - Le pâturage

Le pâturage, mode de gestion traditionnel des végétations de pelouses, est l'option la plus adaptée à conservation des habitats ciblés en maintenant une mosaïque dynamique des différentes végétations visées. Les techniques mécaniques (fauche ou broyage avec exportation) sont des techniques de substitution d'intérêt limité car elles ne permettent pas un travail du sol favorable aux groupements annuels (3130) et aux groupements pionniers vivaces (3120). Une partie de ces groupements sont présents à même les dalles rocheuses et présentent une dynamique stable (évolution lente du sol). Une autre partie est également présente au sein de trouées en mosaïque avec les communautés vivaces plus évoluées. Dans cette situation, les groupements pionniers représentés par le 3130 et le 3120 et identifiés comme enjeu majeur de conservation ne peuvent être maintenus par une gestion mécanique (fauche ou broyage avec exportation) qui tendrait à homogénéiser le milieu vers des communautés vivaces plus évoluées.

La gestion par pâture nécessite d'être adaptée à la gestion conservatoire de ces milieux. On favorisera donc un pâturage tournant à l'aide d'enclos mobiles, mais s'appliquant sur une très courte période sur de faibles surfaces sur une fréquence à définir en fonction du diagnostic initial de la parcelle. Les stations d'espèces les plus sensibles au piétinement et à l'eutrophisation devront impérativement être mise en défend (groupements annuels et vivaces amphibies, stations à *Isoetes hystrix*, *Ophiglossum azoricum*, *Sedum pentandrum*).

Modalités : Entretien par pâturage extensif de bovins ou ovins :

- Fauche annuelle des refus,
- Chargement : à adapter à la spécificité du terrain,
- Pâturage interdit de décembre à mars,

Le pastoralisme lui seul permet la conservation des communautés d'annuelles et des milieux pionniers. La gestion mécanique avec exportation ne peut être proposée qu'en dernier ressort ou en complément du pâturage. Si des opérations de gestion mécanique sont prévues, elles doivent s'accompagner de travaux d'étrépages pour permettre le développement de groupements pionniers.

- o Entretien par débroussaillage manuel (débroussailleuse à dos) ou mécanique, selon la nature du terrain et celle de la végétation à couper,
- o Etrépage : Ces étrépages doivent être réalisés en périphérie des communautés pionnières visées (3130, 3120) pour permettre leur extension préalable avant un éventuel étrépage sur les stations actuelles (à décider au cas par cas).
- Outils :
 - o Débroussailleuse à lames ou à fils, avec sécurisation par cordage et baudrier : système à adapter selon la nature du produit de coupe et les conditions de terrain (topographie, portance du sol, présence d'obstacles),
 - o Faucheuse ou petit broyeur : possible sur secteur peu pentus,
 - o Gyrobroyeuse : les broyats devront être évacués,
 - o Tronçonneuse : bûcheronnage de ligneux plus important,
 - o Mini-pelle ou pelleteuse selon conditions de terrain : étrépage.
- Conditionnement : ratissage et mise en tas ou en andain des produits de coupe et/ou broyage sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire,
- Evacuation : export des produits de coupe pour compostage ou valorisation. Brûlage sur place en foyers ponctuels possible si difficulté d'accès pour les engins et sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (déclaration de feux obligatoire et période d'interdiction à respecter),
- Période d'intervention :
 - o Entretien par débroussaillage : octobre à mars,
 - o Coupe des refus : septembre,
- Eliminer la fougère-aigle,
- Conserver environ 20 % de la surface en fourrés (Prunellier, Poirier, Aubépine monogyne), habitat d'espèce pour la Laineuse du Prunellier,
- Sauvegarder les fourrés à Genêt à balais et/ou à Ajonc d'Europe, localisés dans la partie sommitale des coteaux qui jouent un rôle de filtre naturel captant les éléments nutritifs azotés du sol, néfastes aux habitats d'intérêt communautaire à caractère oligotrophes,
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires,
- Interdiction de labourer, de boiser, de niveler le terrain, de combler les mares ou dépressions et de drainer,
- Absence de semis sur la parcelle restaurée.

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité.

Pour les contrats NATURA 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat ou Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - o MAE : selon campagne MAE en cours
 - o Contrat NATURA 2000 :
 - Sur facture : environ 6 000 €/ha selon prestataire et conditions de terrain, remboursement à 100 %,
 - Sur barème : jusqu'à 1 430 €/ha pour de la fauche mécanique et jusqu'à 1 515 €/ha pour du débroussaillage manuel
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Région

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrat, charte et MAE contractualisés ; Surfaces engagées.

- Pour les actions mécaniques
- Pour l'activité de pâturage

- **Indicateur de performance**

Evolution des surfaces de végétations après réouverture du milieu, Etat de conservation des végétations/habitats ciblées

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n° I.1 « **Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés** »

Fiche-action n° I.3 « **Lutter contre la colonisation de la Fougère aigle** ».

Fiche-action n° I.4 « **Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes** »

Fiche n° I.3 - ★★★

Lutter contre la colonisation de la Fougère-aigle

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir et restaurer en bon état de conservation les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais

Objectifs de développement durable : Maintenir et restaurer les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais par des actions de réouverture ; Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnais ; Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnais ; Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnais.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Diminution de la surface en Fougère-aigle sur le site NATURA 2000 Surface contractualisée				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Formations herbueses à Nardus (6230*), Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220), Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230), Landes sèches européennes (4030)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	-				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	0,57 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur le site NATURA 2000 (pâturage, fauche) provoque un embroussaillage et une fermeture des paysages sur les coteaux de l'Argentonnais. Cette fermeture se traduit notamment par l'extension rapide de formations à Fougère-aigle sur les coteaux au détriment des surfaces en pelouses et en landes. La Fougère-aigle peut devenir envahissante et responsable d'une perte de biodiversité et dont il est parfois très difficile de se débarrasser. Afin de faire régresser la Fougère-aigle, il est nécessaire de mettre en place une gestion spécifique adaptée qui consiste à mettre en œuvre une restauration mécanique préalable (fauches répétées), associée obligatoirement à des actions périodiques d'entretien mécanique ou pastoral. Cette stratégie de gestion permettra de regagner des zones de landes et de pelouses, susceptibles d'être pâturées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Diagnostic préalable

- Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice et/ou toute autre structure compétente. Ce diagnostic aura pour objectif :

- o D'établir un diagnostic écologique : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, cartographie fine des végétations (1 / 2500 ou plus), des espèces à enjeux
- o D'établir un plan de gestion : analyse des contraintes de terrain à l'échelle de la parcelle, définition des secteurs d'intervention et/ou prioritaires, type de travaux à réaliser, planification des interventions.

Elimination de la Fougère-aigle

- Technique : fauche manuel ou mécanique de restauration (produits de coupe plus facile à conditionner), entretien pastorale, manuel ou mécanique,
- Outils :
 - o Débroussailleuse à lames,
 - o Faucheuse,
- Conditionnement : ratissage et mise en tas ou en andain des produits de coupe et/ou broyage sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire,
- Evacuation : export des produits de coupe pour compostage ou valorisation. Brûlage sur place en foyers ponctuels possible si difficulté d'accès pour les engins et sur des zones n'abritant pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (déclaration de feux obligatoire et période d'interdiction à respecter),
- Fréquence d'intervention :
 - o Restauration : 2 coupes par an sur 2 années successives,
 - o Entretien manuel ou mécanique : au moins une fauche par an,
 - o Entretien pastorale : mise en pâturage extensif par ovins ou bovins, charge à adapter selon la vigueur de la Fougère-aigle,
- Période d'intervention :
 - o Restauration : 1 coupe au moment de l'éclatement de la fronde (mars-avril) / 1 coupe en phase de maturité de la fronde (juin),
 - o Entretien : 1 coupe en mars/avril
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires,
- Absence de semis sur la parcelle restaurée.

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité.

Pour les contrats NATURA 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat ou Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités)

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - o MAE : selon campagne MAE en cours
 - o Contrat NATURA 2000 :
 - Sur facture : à définir selon conditions de terrain, remboursement à 100 % (80 % pour les collectivités si dépense d'investissement),
 - Sur barème : jusqu'à 1 430 €/ha,
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Région

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrat, charte et MAE contractualisés ; Surfaces engagées

- **Indicateur de performance**

Evolution des surfaces colonisées par la Fougère-aigle par rapport à l'état initial

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n° I.1 « **Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés** »

Fiche-action n° I.3 « **Lutter contre la colonisation de la Fougère aigle** ».

Fiche-action n° I.4 « **Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes** »

Fiche n° I.4 - ★★★

Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de landes

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir et restaurer en bon état de conservation les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais

Objectifs de développement durable : Maintenir et restaurer les habitats ouverts des coteaux de l'argentonnais par des actions de réouverture ; Mettre en place une gestion conservatoire des habitats de pelouses annuelles et vivaces amphibies sur les coteaux de l'Argentonnais ; Mettre en place une gestion conservatoire des végétations de pelouses et de landes sur les coteaux de l'Argentonnais ; Maintenir et restaurer le complexe rocheux à végétation pionnière sur les coteaux de l'Argentonnais.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien et augmentation des surfaces en landes engagées en MAE ou contrat ou charte NATURA 2000				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Landes sèches européennes (4030), Formations herbeuses à Nardus (6230*), Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074), Ecaille chiné (1078)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	10,41 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur le site NATURA 2000 (pâturage, fauche) provoque un embroussaillage et une fermeture des paysages sur les coteaux de l'Argentonnais. Cette fermeture lente mais généralisée menace à plus ou moins long terme la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire très diversifiés présents sur les coteaux de la vallée de l'Argenton (végétations pionnières, pelouses silicoles, landes, pelouses amphibies). Les coteaux de l'Argentonnais et leurs abords abritent des habitats d'intérêt communautaire de landes à brandes et milieux associés enclavés dans les prairies agricoles. La gestion extensive actuelle conduite par les agriculteurs permet la préservation de ces biotopes enclavés dans les prairies agricoles et de leur biodiversité. Il est nécessaire d'encourager les agriculteurs à poursuivre ces pratiques agricoles extensives (déroussaillage et fauche).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette Fiche-action peut faire suite à la Fiche-action n° I.1 « **Rouvrir les coteaux fortement embroussaillés par débroussaillage manuel ou mécanique** »

Diagnostic préalable

Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice et/ou toute autre structure compétente. Ce diagnostic aura pour objectif :

- D'établir un diagnostic écologique : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, évaluation du taux d'embroussaillage, cartographie fine des végétations (1 / 2500 ou plus), des espèces à enjeux

D'établir un plan de gestion : analyse des contraintes de terrain à l'échelle de la parcelle, définition des secteurs d'intervention et/ou prioritaires, type de travaux à réaliser, planification des interventions.

Entretien par pastoralisme ou débroussaillage / fauche avec exportation

Toute restauration doit être suivie d'une gestion courante, consistant, dans l'idéal, à la mise en place d'un pâturage extensif. A défaut, une fauche régulière avec exportation, réalisée environ tous les cinq ans, à l'aide d'outils portés (évitant l'intervention d'engins lourds susceptibles de déstructurer le sol) peut s'avérer adaptée. Si des opérations de gestion mécaniques sont prévues, elles doivent s'accompagner de travaux d'étrépage pour permettre le développement de groupements pionniers. La mise en place d'un suivi de végétation est nécessaire afin d'ajuster ces orientations de gestion.

Pastoralisme

Le pâturage, mode de gestion traditionnel des végétations de landes, est l'option la plus adaptée à conservation des habitats ciblés en maintenant une mosaïque dynamique des différentes végétations visées. Les techniques mécaniques (fauche ou broyage avec exportation) sont des techniques de substitution d'intérêt limité car elles ne permettent pas un travail du sol favorable aux mosaïques de végétations ainsi qu'aux communautés pionnières dont l'habitat du 6230*. Une gestion mécanique (fauche ou broyage avec exportation) tendrait à homogénéiser le milieu et à diminuer la diversité floristique des végétations ciblées.

Pour l'entretien par pâturage extensif, la charge UGB maximum, la période et le nombre de jours de pâturage seront à préciser finement dans les contrats ou MAE, en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

Les stations d'espèces les plus sensibles au piétinement et à l'eutrophisation devront impérativement être mise en défend (groupements annuels et vivaces amphibies, stations à *Isoetes histrix*, *Ophiglossum azoricum*...)

Débroussaillage / fauche avec exportation

Mettre en œuvre un entretien périodique par débroussaillage ou fauche mécanique tournant afin de rajeunir les végétations de landes et les fourrés associés, d'obtenir une mosaïque de végétations dont la hauteur n'excède pas, en majorité, 80 cm (hauteur max : 1 m), et une diversité spécifique maximale grâce notamment à la présence de layons :

- Interdiction de labourer, de drainer et de boiser,
- Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires,
- Technique : coupe spécialisée, agricole ou manuelle :
 - o Système de coupe : gyrobroyeur semi-forestier – exportateur, faucheuse rotative ou à sections (barre de coupe agricole), outillage porté (rotolame),
 - o Coupe régulière par rotation (1/5 par an) de la surface primée,
 - o Ouverture du milieu par création de layons non rectilignes (3m de largeur maxi)

- o Les actions mécaniques doivent être accompagnées d'une exportation des résidus
- Conditionnement : mise en tas sur place (andaineuse...), système d'aspiration des produits de coupe avec évacuation vers une benne (ensileuse...)
- Evacuation : exportation des produits de coupe (selon accessibilité au site), compostage, brûlage sur place en foyers ponctuels, au bout ou en dehors de la parcelle
- Ne pas laisser sur place les produits de coupe
- Fréquence : 1 intervention/an
- Période d'intervention : octobre à mars

Etrépages

Ces étrépages doivent être réalisés en périphérie des communautés pionnières visées (6230* ; 3130) pour permettre leur extension préalable avant un éventuel étrépage sur les stations actuelles (à décider au cas par cas). La mise en place d'un suivi de végétation est nécessaire afin d'ajuster ces orientations de gestion.

Remarques et mesures complémentaires :

- Possibilité de valorisation des produits de coupe (brandes) : fabrication de palissades, compostage...
- Maintien des habitats de mares ou de dépressions, humides :
 - o Pas de comblement, de dépôts divers
 - o Pas de vidanges d'engins agricoles
 - o Pas de pompage, de drainage ou de captage
 - o Éloigner les zones de distribution d'alimentation du bétail et limiter les aires d'abreuvement
 - o Éviter le piétinement des dépressions humides par le bétail
 - o Limiter l'embroussaillage
 - o Maintenir en pente douce les rives et la végétation rivulaire (cas des mares)

• **Conditions particulières d'exécution**

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité.

Pour les contrats NATURA 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat ou Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités)

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - MAE : selon campagne en cours
 - Contrat NATURA 2000 :
 - o Sur facture : à définir selon conditions de terrain, remboursement à 100 %
 - o Sur barème : jusqu'à 1 515 €/ha, pour un entretien mécanique, jusqu'à 215 €/ha pour le pastoralisme
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Région

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrat, charte et MAE contractualisés ; Surfaces engagées.

- Pour les actions mécaniques
- Pour l'activité de pâturage

- **Indicateur de performance**

Evolution des surfaces de landes par rapport à l'état initial

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n°1.1 « **Restaurer les habitats ouverts par réouverture des secteurs embroussaillés** »

Fiche-action n°1.2 « **Mettre en place une gestion conservatoire adaptée des habitats de pelouses** »

Fiche-action n°1.3 « **Lutter contre la colonisation de la Fougère aigle** »

OCLT II

MAINTENIR, RESTAURER ET GERER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'ARGENTON

Fiche n° II.1 - ★★★

Restaurer, entretenir et aménager les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents en intégrant l'aménagement de clôtures, abreuvoirs et passage à gué

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton ; Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Préserver et restaurer les berges et la ripisylve le long de l'Argenton et de ses affluents ; Maintenir et restaurer les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire inféodés au lit mineur des cours d'eau ; Maintenir les prairies permanentes pâturées en bordure des cours d'eau

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien voire augmentation du linéaire de ripisylve et d'habitat de forêt alluviale, restauration des fonctions écologiques liées à l'habitat (filtration, habitat, stabilisation des berges). Linéaire potentiel de 58 km.				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*), Végétation flottante de Renoncules des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337), Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088), Rosalie des Alpes (1087) et Chiroptères				
Localisation	Réseau hydrographique du site NATURA 2000				
Linéaire concerné	29 km				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'action vise le maintien, la réhabilitation ou la recréation des formations végétales se développant naturellement sur les bords des cours d'eau, à savoir les ripisylves et forêts alluviales. Il s'agit notamment d'améliorer les boisements en place, généralement limités à quelques mètres de largeur, ou de reconstituer des boisements de feuillus. L'objectif est de pouvoir reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés, permettant ainsi, le maintien dans un bon état de conservation des cours d'eau, des populations d'espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire visés par l'action et l'amélioration de la qualité de l'eau et des sols.

La ripisylve joue en effet un rôle de corridor écologique pour les espèces entre les zones de forêts alluviales et constitue un habitat pour de nombreuses espèces. Elle participe également à la stabilisation des berges grâce aux systèmes racinaires des espèces adaptées à ce milieu, à l'épuration des eaux ainsi qu'à la régulation du régime hydrique.

La restauration de la ripisylve et des berges doit intégrer l'aménagement de clôtures, passages à gué et abreuvoirs, indispensables à l'atteinte de l'objectif. La mise en défens des berges par la pose de clôtures le long des parcelles pâturées permet en effet de préserver celles-ci de l'érosion induite par le piétinement et de limiter l'apport de sédiments fins à la rivière. La pose de systèmes d'abreuvements permettra de conserver un accès à l'eau pour les animaux sans que les animaux piétinent dans le lit des cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Globalement, le maintien de toutes les fonctionnalités des ripisylves nécessite une gestion particulière qui doit veiller à :

- Ne pas faire de coupes rases,
- Mettre en défens la ripisylve en cas de pâturage,
- Favoriser la régénération naturelle,
- Maintenir les arbres têtards, des îlots de bois sénescents et des bois morts,
- Ne pas drainer et adapter l'emploi des engins à la portance des sols.

On veillera à ce que la largeur de la ripisylve soit au minimum de 5 mètres, la largeur idéale s'élevant à 10 mètres. Des adaptations sont possibles suivant la forme et la gestion des parcelles concernées. Compte-tenu de la présence de deux champignons responsables du dépérissement des aulnes (*Phytophthora*) et des frênes (*Chalarose*) sur une grande partie des cours d'eau de la région, certaines précautions sont à prendre :

- En zone indemne, ne pas introduire de plants qui ont été en contact en pépinière avec de l'eau prélevée en rivière (se renseigner auprès des pépiniéristes),
- Aux abords des cours d'eau touchés par la maladie, reculer si possible la plantation des aulnes à 2 mètres de la rive, et favoriser la diversification avec d'autres essences des milieux humides,
- Ne plus planter de frênes,
- Utiliser des végétaux de d'origine locale garantie **et adaptés aux sols** du site NATURA 2000 (massif armoricain) (cf. tableaux ci-dessous). À noter que la grande majorité des essences listées présentent un intérêt pour l'avifaune.

Plus d'informations disponibles sur <https://obv-na.fr/ressources>, rubrique « Végétaux d'origine locale »

Arbres & Arbustes (source : CRPF, SMVT)

Essence	Position optimale sur la berge (pied/milieu/talus)	Besoins en lumière	Hauteur adulte	Potentiel bois d'œuvre	Potentiel bois de feu	Autres intérêts
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>)	Pied (milieu si berge $\leq$ 1m) Rôle épurateur des eaux	Pleine lumière	20 - 25m	Bon	Moyen	Refuge faune piscicole
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	Indifférent Isolé	Pleine lumière	25-30m	Bon	Bon	Fructifère
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Milieu et talus (berge $\geq$ 1m)	Supporte l'ombre	12 -15m	Bon	Bon	Mellifère
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>)	Milieu et talus (berge $\geq$ 1m) Pied si traité en têtard	Supporte l'ombre	25 -30m	Bon	Bon	Fructifère
Merisier (<i>Prunus avium</i>)	Talus (berge $\geq$ 1,50 m)	Supporte l'ombre	20 -25m	Bon	Bon	Mellifère Fructifère
Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>)	Talus et retrait de 2m (berge $\geq$ 1m) Isolé	Pleine lumière	25 -30m	Moyen	Mauvais	Espèce patrimoniale
Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	10 -15m	Bon	Bon	Mellifère Fructifère
Pommier sauvage (<i>Malus sylvestris</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	5 - 10m	Bon	Bon	Mellifère Fructifère
Ormes résistants (<i>Ulmus resista</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	> 20m	Pas d'info	Bon	Résistance à la graphiose
Tilleul à petites feuilles (<i>Tilia cordata</i>)	Milieu et talus Isolé	Supporte l'ombre	20 -25m	Bon	Moyen	Mellifère

Arbrisseaux & Buissonnants (source : CRPF, SMVT)

Essence	Position optimale sur la berge (pied/milieu/talus)	Besoins en lumière	Hauteur adulte	Potentiel bois de feu	Autres intérêts
Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	5 - 10m	Bon	Mellifère
Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>)	Milieu et talus	Supporte l'ombre	2 - 5m	/	Mellifère
Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	2 - 5m	/	Rq. : fruits toxiques
Néflier commun (<i>Mespilus Germanica</i>)	Milieu et talus	Supporte l'ombre	2 - 3m	/	Fructifère
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Milieu et talus	Supporte l'ombre	4 - 6m	Mauvais	Mellifère Fructifère
Prunellier épineux (<i>Prunus spinosa</i>)	Milieu et talus	Pleine lumière	2 - 4m	/	Fructifère
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Indifférent	Supporte l'ombre	4 - 6m	/	Mellifère
Saules roux / marsault / à trois étamines (<i>Salix atrocinerea</i> / <i>S. caprea</i> / <i>S. triandra</i>)	Pied	Seul le Saule roux supporte l'ombre	3 - 6m	Mauvais	Mellifère
Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>)	Milieu et talus	Supporte l'ombre	2 - 3m	/	Mellifère
Viome obier (<i>Viburnum opulus</i>)	Milieu et talus	Supporte l'ombre	2 - 4m	/	Mellifère

Restauration/Replantation de Ripisylve

- Utiliser les essences indigènes précédemment citées.
- Réaliser la plantation lors de la période de repos végétatif, entre fin novembre et début mars. Ne pas planter en période de gel ou sur un terrain détrempé (différer la plantation au printemps).
- Prévoir si besoin des protections adaptées (contre les chevreuils, sangliers, lapins, lièvres, rongeurs, etc.) en priorité sur les arbres de hauts-jets et les arbres fruitiers. Les attaques occasionnelles sur la strate arbustive sont moins problématiques car elles favorisent la ramification et la densification des jeunes plants (recépage naturel).
- Interdiction de traitements phytosanitaires et de fertilisation
- Le cas échéant, ne pas détruire la prairie associée, notamment par le labour ou des travaux lourds
- Pour la restauration, réaliser les travaux de l'aval vers l'amont, afin de conserver une visibilité suffisante du fond du lit du cours d'eau au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Assurer la rétention des dérivants immédiatement à l'aval du chantier de restauration du lit et évacuer tous les produits de coupe hors du lit mineur pour ne pas aggraver le risque de formation d'embâcles.
- Si des abattages sont nécessaires, réaliser un tronçonnage sélectif sur les arbres situés sur la face inférieure de la berge, et couper le plus bas possible (trait de sciage parallèle à la rive). Pour les arbres en arrière de la berge concernée, couper horizontalement à 10 cm au plus du sol.

Entretien de Ripisylve

- Nombre et périodicité de tailles :
 - o Maximum : 1 taille tous les 5 ans
 - o Taille des pousses de l'année autorisée (pousse < à 2 cm de diamètre) uniquement après avis de la structure animatrice du Document d'Objectifs et réduite aux simples pousses gênant le passage d'engins.
- Utiliser du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches (lamier, barre sécateur...). Désinfecter régulièrement le matériel et utiliser des huiles biodégradables si possibles.
- Période de taille : du 1^{er} septembre au 1^{er} mars
- Favoriser le développement multi-strate avec arbres de haut jet, buissonnants etc.
- Maintenir des portions de non-interventions
- Préserver les arbres de haut-jets et arbres remarquables : arbres têtards, arbres creux, arbres à cavités, arbres borniers, etc. Éviter le bûchage complet des têtards si les branches sont d'un diamètre important, et assurer leur renouvellement ainsi que celui des arbres de haut jet existants
- Maintenir du bois morts (idéalement 2 arbres morts tous les 100 mètres) ainsi que du lierre sur certains arbres (favorable à de nombreuses espèces)
- Enregistrement des interventions
- Interdiction de traitements phytosanitaires et de fertilisation
- Le cas échéant, ne pas détruire la prairie associée, notamment par le labour ou des travaux lourds

Pose de clôture

La pose clôture au niveau des berges permet de limiter l'accès du bétail aux cours d'eau afin d'empêcher le piétinement du lit mineur et des berges, l'abrutissement des jeunes sujets de la ripisylve (régénération) et la pollution organique et bactériologique de l'eau.

Suivant les préférences de chacun et les parcelles, plusieurs types de clôtures pourront être installées : barbelés, électrique simple, ou « high tensile » (aussi appelée clôture néo-zélandaise).

- Pour les clôtures électrifiées, utiliser de préférence un poste électrique solaire fonctionnant avec un accumulateur 12 Volts muni d'un panneau solaire permettant la recharge.
- Pour les clôtures type « barbelés » :
 - o Mettre en place 2 ou 3 rangs de ronces artificielles avec piquets en bois de châtaignier ou acacia ronds ou fendu de 2 mètres de long et de 10 à 15 cm de diamètre
 - o Espacer les piquets de 2.5 à 3 m
 - o Prévoir des piquets de tension en bois de châtaignier ou acacia de 2,5 m de long et 20 cm de diamètre dans les angles. Des raidisseurs et des crampillons galvanisés permettent de fixer les fils sur les piquets
 - o Écarter la clôture à au moins 2 m de la berge, voire plus.
- Pour les clôtures à bovins de type « high tensile » :
 - o Mettre en place la clôture électrique avec un à deux rangs de fil lisse galvanisé de type high-tensile avec piquets en bois de châtaignier ou acacia rond de 2 mètres de long et de 15 à 20 cm de diamètre
 - o Espacer les piquets de 10 mètres en moyenne (à adapter au profil de berge)
 - o Prévoir des piquets de tension en bois de châtaignier ou acacia ronds de 2 m de long et 25 à 30 cm de diamètre dans les angles. Des isolateurs plastiques de type « W », des tendeurs rotatifs et des ressorts de tension galvanisés permettent de fixer le fil sur les piquets et de le tendre.
 - o Écarter la clôture à au moins 2 m de la berge, voire plus.
- Pour les clôtures à bovins de type « clôture électrique classique » :
 - o Mettre en place la clôture électrique avec un à deux rangs de fils électrique avec piquets en bois de châtaignier ou acacia ronds ou fendu
 - o Espacer de 6 mètres en moyenne les piquets
 - o Fixer le fil sur les piquets à l'aide des isolateurs.
 - o Écarter la clôture à au moins 2 m de la berge, voire plus.

Aménagement de descente empierrée pour l'abreuvement

En complément de travaux sur ripisylves et d'une pose de clôtures, il est possible de réaliser une descente empierrée, où les animaux pourront aller s'abreuver dans le cours d'eau sans divaguer librement dans le lit.

- Installer des glissières en bois de châtaignier ou acacias sur la rive sur une largeur de 5 m environ.
- Reprofiler la pente de la berge si nécessaire (15% maximum) ; décaper la terre végétale sur la largeur de l'abreuvoir.

- Stabiliser par la pose de pierres 35/120 de provenance locale sur toute la zone. Caler le pied de berge parallèlement au cours d'eau par une lisse en bois au niveau du sol en prenant en compte les niveaux d'eau à l'étiage afin d'assurer son efficacité.
- Prévoir un espacement entre les piquets – en bois de châtaignier ou acacia fendu de deux mètres de longueur et de 10 à 15 centimètres de diamètre – de 2 mètres
- Installer deux lisses bois – en bois de châtaignier ou acacia fendu de deux mètres de longueur et de 10 à 15 centimètres de diamètres – par intervalles et mettre en place des glissières sur les côtés.
- Le cas échéant, intégrer ces aménagements aux travaux de recharge en granulats.
- Le volume déblayé pour la réalisation de la descente peut être utilisé pour remblayer les abreuvoirs sauvages de la parcelle. Un ensemencement herbacé du remblai peut être nécessaire

Mise en place de pompes de prairie

La pompe de prairie ou pompe à nez permet à l'animal (adulte ou jeune) d'actionner le dispositif de pompage qui assure l'alimentation en eau de l'abreuvoir. La prise d'eau se fait par une crépine plongée dans un point d'eau.

- Fixer la pompe, par boulonnage sur socle bétonné avec tiges filetées (diamètre 1cm) ou par vissage de tire-fonds sur piquets de châtaignier, chêne ou acacia, de diamètre 12 à 15 cm (ou équivalent en section carrée).
- Fixer la crépine solidement et l'immerger dans un secteur suffisamment profond (au moins 20 cm), en amont d'un radier, de manière à éviter son enfouissement sous les sédiments, et de manière à éviter la création d'un encombre. Son placement doit prendre en compte les conditions d'étiage du cours d'eau.
- Selon la configuration, la hauteur et la portance de la berge, installer la pompe en retrait de la berge de quelques mètres si nécessaire
- Stabiliser la zone de piétinement autour de la pompe par empierrement.

Installation de bacs abreuvoirs

Le bac peut être alimenté de trois manières différentes :

- En gravitaire, alimenté par une prise d'eau dans une mare ou un plan d'eau situé en surplomb : prévoir un flotteur basse-pression,
- Par branchement direct sur le réseau d'eau potable : prévoir un flotteur à pression normale.
- Ou par remplissage régulier via une tonne à eau.

Mise en place de passage à qué ou double descente empierrée

- Mêmes modalités techniques que pour la descente empierrée, mais à aménager l'une en face de l'autre,
- Prévoir, si nécessaire, une couche de granulats dans le lit, sans rehaussement du fond.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités).

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - o Restauration de la ripisylve : 4 € HT/m
 - o Entretien de la ripisylve : 2 € HT/m
 - o Plantation de boisement de berges (fourniture + pose) : 10 € HT/m
 - o Pose de clôture : barbelés 3 rangs (4 € HT/m), électrique Néo-Zélandaise (2 € HT/m)
 - o Aménagement d'une descente empierrée (fourniture + pose) : 1 000 € HT/u
 - o Aménagement d'une pompe de prairie (fourniture) : 250 € HT/u
 - o Aménagement de bac abreuvoir (fourniture) : 300 € HT/u
 - o Mise en place d'un passage à gué : 2 000 € HT/u.
- **Budget prévisionnel :** à définir au cas par cas, variable selon la nature des travaux, l'accessibilité, le linéaire concerné, etc.
- **Financeurs potentiels :** État, Europe ; Agence de l'Eau, Région, Département

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrats/chartes, linéaire restauré, nombre d'aménagement

- **Indicateur de performance**

Pourcentage de ripisylve restaurée et/ou faisant l'objet d'une contractualisation

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° II.2 « **Maintenir et recréer des arbres têtards favorables aux espèces d'intérêt communautaire** »

Fiche-action n° II.5 « **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille** »

Fiche-action n° III.2 « **Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique** »

Fiche-action n° III.3 « **Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignement d'arbres)** »

Fiche n° II.2 - ★★

Maintenir et recréer des arbres têtards favorables aux espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Préserver et restaurer les berges et ripisylves le long de l'Argenton et ses affluents ; Maintenir et restaurer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir les arbres têtards existants et en créer de nouveaux				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088), Rosalie des Alpes (1087) et Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les arbres « têtards » ont perdu de leur intérêt économique et historique, et ont tendance à disparaître faute d'entretien. L'objectif est de recréer un maillage d'arbres taillés en têtard sur le site NATURA 2000. Ces arbres sont en effet favorables aux espèces saproxylophages car des cavités contenant à terme du bois mort, s'y creusent généralement. Ces cavités peuvent également servir de refuges pour plusieurs espèces de chauves-souris du site NATURA 2000.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

- Préserver les arbres têtards existants
- Les chênes têtards existants encore viables mais non entretenus depuis des années peuvent être repris via des coupes progressives, en deux passages espacés de 5 à 7 ans. Il est également possible de conserver quelques branches en guise de tire-sève qui aideront au redémarrage de nouvelles pousses, mais qui devront être supprimés l'hiver suivant. Pour les bois plus tendre, type frêne et saule, il n'est pas nécessaire de laisser de tire-sève.
- Pour remplacer ou recréer des arbres têtards :
 - o Toutes les essences de haut jet peuvent être conduites en têtards (frêne, chêne, le saule blanc, tilleul, érable...).

- o Une fois que l'arbre a atteint 10 à 15 cm de diamètre environ, couper la tige principale en hiver, à une hauteur comprise entre 1,60 et 2.5 mètres (à adapter à l'usage). Élaguer intégralement le tronc.
- o Répétez annuellement l'élagage des rejets sur tronc pendant les premières années
- o Espacer les étêtages au fur et à mesure que l'arbre grossit, pour arriver à une périodicité de 10 à 15 ans, selon la vitesse de croissance. Veiller à ne pas endommager la tête de l'arbre.
- Lors de l'ébranchage, il est préférable de ne pas trop contraindre les tiges à tomber dans un axe qui ne leur serait pas naturel
- Une entaille doit être réalisée juste avant la coupe pour éviter que les tiges coupées n'emportent des lambeaux d'écorce.

OUTILS

Contrat et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités).

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : à définir
- **Budget prévisionnel** : variable selon le nombre d'arbres replanté/reconduits en têtard.
- **Financeurs potentiels** : État, Europe

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Association Bocage Pays Branché, CRPF, Associations de Protection de la Nature, administration (DREAL, DDT...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de nouveaux arbres taillés en têtards et nombre de têtards existants maintenus ou entretenus / Nombre de Contrat ou de Charte signés

- **Indicateur de performance**

Suivis des populations d'espèces saproxylophages

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° II.1 « **Restaurer, entretenir et aménager les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents, en intégrant l'aménagement de clôtures, abreuvoirs passages à gué** »

Fiche-action n° III.3 « **Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignement d'arbres)** »

Fiche n° II.3 - ★★★

Créer, restaurer et entretenir les mares et les zones humides

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton ; Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton.

Objectifs de développement durable : Maintenir et restaurer les points d'eau et zones humides ; Contrôler les populations d'espèces exotiques envahissantes et assurer une veille ; Réduire les apports de substances polluantes au réseau hydrographique ; Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000.

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien et augmentation du réseau de mares et de zones humides sur le site, restauration de leurs fonctions d'habitats et de filtration des eaux.				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Loutre d'Europe (1355) et Triton crêté (1166)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Autrefois utilisées pour de multiples fonctions (abreuvoirs, réserves de poissons, etc.), les mares sont des îlots de biodiversité qui ont tendance à disparaître à cause de l'urbanisation, des modifications des pratiques agricoles et de leur abandon. Les mares servent de lieu de reproduction pour diverses espèces animales (amphibiens, odonates) et jouent un rôle dans la régulation et l'épuration des eaux de surfaces.

Les zones humides, notamment prairiales, sont des milieux riches aux rôles multiples :

- Filtre naturel contre les pollutions,
- Rôle tampon dans le cycle de l'eau : écrêtage des crues, soutien des débits d'étiage,
- Ressource naturelle pour l'élevage,
- Zones de loisirs pour différentes activités...

Toutefois, leurs surfaces diminuent et leur qualité se dégrade, notamment à cause des activités humaines :

- L'urbanisation,

- Les aménagements d'infrastructures,
- Recalibrage des cours d'eau,
- Drainage agricole,
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes...

L'objectif est de maintenir leur état et de développer un maillage de mares et zones humides favorables aux flux de populations des espèces inféodées à ces milieux ainsi qu'au maintien des fonctionnalités de ces habitats.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Création de mares (< 1000 m²)

- Localisation
 - o La nature du sol (l'existence de couches imperméables) et l'écoulement de l'eau sont les deux facteurs clefs à prendre en compte pour bien choisir son emplacement. La qualité des sols et sous-sol (sous-sol granitique = altération formant des couches d'argile) doit permettre d'étanchéifier la mare de manière naturelle. Une analyse pédologique au moyen d'une tarière permettra d'identifier la profondeur adéquate où se trouve une couche d'argile.
 - o Privilégier un endroit humide, traduisant un écoulement naturel ou un affleurement de la nappe. Le site d'une ancienne mare est souvent l'idéal. De manière générale, il est préférable que la mare soit creusée sur la zone la plus basse du terrain. Néanmoins, il est possible de créer une mare dans des endroits où le "lieu approprié" n'existe pas. Les batraciens dépendent des milieux aquatiques pour leur reproduction. Le reste du temps ils fréquentent les bois, les prairies humides et les haies. On veillera donc à l'existence de corridors pour rejoindre la mare. On pourra le cas échéant créer un fossé de trop plein ou planter une haie pour reconnecter les éléments entre eux (notion de « trame bleu et trame verte »).
 - o Afin de déterminer l'emplacement idéal de la mare, on peut profiter d'une forte pluie pour observer les ruissellements alentours et noter la direction des flux d'eau. Ainsi on peut avoir une idée des lignes de partage des eaux.
 - o La mare sera creusée de préférence dans un endroit bien dégagé et exposé à l'ensoleillement. Il faut éviter la proximité d'arbres tels que les peupliers, le hêtre ou les résineux dont les feuilles ou aiguilles se dégradent très lentement et produisent du phénol, néfaste pour la qualité de l'eau. De plus, les racines sont gênantes pour le creusement de la mare et elles pourraient également mettre en péril son étanchéité.
 - o Eviter les terrains en pente pour ne pas avoir à faire de mise à niveau lors du creusement. De plus, ceci peut générer un affaissement des bords et donc des problèmes d'étanchéité.
- Dimension - Conception
 - o La surface pour une mare créée ne dépassera pas **50 m²**. Cette surface est largement suffisante à la vue des objectifs de biodiversité qu'elle doit atteindre. A partir de 3m², le point d'eau représente un intérêt pour les insectes, notamment les libellules.
 - o Pour qu'une mare soit propice à la faune, à la flore et à la biodiversité, sa profondeur doit être suffisante pour éviter un assèchement durant les périodes estivales et automnales ou le gel de toute l'eau en hiver. Pour cela, sa plus grande profondeur doit atteindre au minimum 0,80 m, et au maximum 1,20 m voire 1,50 m.
- Profil

- o La création d'une mare aux contours sinueux permettra la création de nombreux micro-habitats, les formes géométriques (carré, rectangle...) sont déconseillées.
 - o Une partie des berges au moins devra être en pente douce, entre 5° et 15°, et devront être inférieure à 30° (sur au moins 3 côtés), sauf pour le côté abrupt. Ceci facilitera la venue des batraciens, et évitera aux petits mammifères de s'y noyer. D'autre part, une mare avec seulement des côtés abrupts peut poser des problèmes de sécurité vis à vis des jeunes enfants.
 - o Il est préférable qu'au moins une des pentes douces soit orientée au nord, puisque c'est le flanc qui sera le mieux ensoleillé.
 - o Le fond de la mare devra également présenter un micro-relief qui conviendra à un maximum d'espèces animales et végétales. On peut également prévoir de se servir de quelques pierres prélevées lors du creusement afin de garnir le fond de la mare, en guise d'abris pour divers animaux. L'étanchéité de la mare sera assurée par une couche d'argile naturellement présente dans le sol, et après la mise à jour de cette couche, l'argile peut être piétinée par plusieurs personnes afin d'augmenter cette étanchéité (principe de terre battue). On peut aussi profiter de la présence d'une pelle mécanique pour tasser le sol avec le godet.
- Conditions de creusement / évacuation des déblais
- o Les déblais issus du creusement de la mare peuvent être utilisés comme terre végétale ou comme remblai (pour reconstituer un talus, par exemple). Afin de favoriser l'installation d'un écosystème fonctionnel, le propriétaire ou locataire peut envisager de déposer au fond de la nouvelle mare, un peu de vase provenant d'une autre mare, riche en micro-organismes qui «ensemencera» la mare créée.
- Utilisation bâche plastique
- o L'utilisation de la bâche plastique est à proscrire. En effet, elle est relativement fragile ; en cas de curage, s'il y a accident, il ne s'avère pas possible de la réparer par suite de son séjour dans l'eau. De plus, elle est totalement non biodégradable et nécessite l'apport d'un lit de sable et d'un mélange de terre et de gravillons afin de favoriser l'installation de la végétation. Elle n'est pas non plus idéale pour l'implantation de la macrofaune benthique (faune présente sur le fond de la mare) et donc d'un écosystème fonctionnel. Elle est de plus relativement onéreuse.
- Mise en défens
- o Selon la fonctionnalité attribuée à la future mare (mare en faveur de la biodiversité, abreuvement des animaux d'élevage, aspect paysager, réserve d'eau...), deux cas de figure peuvent être envisagés :
 - **La mise en défens totale** : Interdiction d'abreuvement direct sur l'ensemble du périmètre de la mare.
 - **La mise en défens partielle** : La majorité de la mare est clôturée et le bétail n'a accès qu'à une partie de la berge. Ce système permet un abreuvement direct des bêtes sans risque de piétinement sur l'ensemble de la mare.
 - *Avantage : facile à mettre en œuvre, quelle que soit la nature du terrain.*
 - *Inconvénients : risque de déjections des bêtes dans l'eau, dégradation d'une partie des berges par le piétinement.*
 - o Dans les deux cas, la pose de la clôture devra être au moins à 1,5 m du bord de la mare ou du plan d'eau
- Aménagements de systèmes alternatifs d'abreuvement
- o En fonction de la réalisation des différents aménagements cités ci-dessus, et de l'emplacement de la mare, il pourra être prévu l'installation d'un système d'abreuvement alternatif.
 - o **L'abreuvoir gravitaire** : Lorsque la topographie le permet, un abreuvoir placé en contrebas de la mare récupère l'eau, par un flexible rigide, enterré de préférence. Au bout du tuyau placé dans une zone profonde de la mare est fixé une crépine pour filtrer l'eau. Une pente > 1% est nécessaire au remplissage du bac. Un système de

flotteur placé sur l'abreuvoir évite les débordements d'eau. Un grillage fixé sur la paroi interne du bac sauve les animaux de la noyade.

- *Avantage : d'entretien facile, ce système reste en place toute l'année.*

- Remplissage de la mare

- o **Calcul du volume de la mare** : Pour une mare de 50m², le volume d'eau maximum pouvant être contenu est d'environ la moitié de son volume (en prenant en compte le degré de pente d'environ 4 pour 1, on divise globalement le résultat final par 2. Exemple pour une mare carrée (théorique): (Longueur x largeur x Hauteur) / 2 = (7 x 7 x 1,2) / 2 = 30m³
- o **Critères pour le remplissage de la mare** : Le remplissage d'une mare dépend de plusieurs facteurs dont la pluviométrie, l'évapotranspiration, l'infiltration due à la nature des sols et la consommation animale et humaine.
 - Sur un terrain enherbé, 10% des précipitations ruissellent, le reste s'infiltre ; En moyenne lors d'une pluie de 10mm, soit 10Lau m², un terrain de 2ha produit 20m³ de ruissellements. Certaines mares, sont de plus alimentées par des écoulements« hypodermiques » résultant de la formation d'une nappe souterraine.
 - Il faut également différencier la qualité de la surface de ruissellement : zones imperméabilisées (routes, bétonnés, goudronnées...) ou non (plaine enherbée ou cultures). On considère que pour des ruissellements provenant d'une plaine, **la mare doit stocker au minimum 20 m³ /ha, soit 2mm de ruissellements**. Ceci permet de réguler les arrivées d'eau fréquentes susceptibles de se produire tous les ans.
 - Le remplissage de la mare peut également être complété avec de l'eau provenant d'une autre réserve : puits, réserve d'eau de pluie personnelle (récupérateur). Le chlore contenu disparaîtra en quelques heures.

- Réglementation sur l'introduction d'espèces animales ou végétales : En fonction des caractéristiques du milieu environnant (présence d'autres points d'eau, présence de corridors = fossés, haies...), la colonisation de la mare par la faune et la flore peut être rapide : dès la première année elle peut être colonisée par des cortèges d'amphibiens : grenouille agiles, tritons, et des cortèges d'insectes : dytiques, libellules... Certains insectes (gerris, notonectes) surviendront au bout de quelques jours à peine. D'autres arriveront sous forme d'œufs ou de larves, accrochées aux racines des plantes ou aux pattes des oiseaux. A partir de 5 ans, la mare pourra présenter une flore caractéristique de ces milieux : phragmites, roseaux, joncs, iris. **Le mieux est d'attendre cette colonisation naturelle**. Dans une mare nouvellement installée, on remarque souvent une pullulation de l'une ou l'autre espèce. Cela est dû au fait que le milieu n'a pas encore atteint son équilibre biologique. Généralement, le mieux à faire c'est d'attendre.

- o **Flore** : Il peut être envisagé d'introduire des végétaux provenant d'une autre mare (bouturage), sous quelques conditions : ne pas prélever des espèces dans des sites protégés ; ne pas déplacer d'espèces protégées ou rares ; prévenir le propriétaire ; préférer les mares en comblement qui offrent une végétation plus riche en espèces et en individus.
- o **Faune** : Interdiction sur tout le territoire national et en tout temps de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, de détruire, de mutiler, de capturer ou d'enlever, de naturaliser et, qu'ils soient vivants ou morts, de transporter, de colporter, d'utiliser et de commercialiser toutes les espèces d'amphibien (sauf grenouille verte et grenouille rousse, dont l'utilisation pour la consommation familiale est tolérée). Il faut donc attendre que cette faune spécifique colonise le milieu par ses propres moyens. Il est vivement conseillé d'en faire autant pour les autres espèces animales : insectes, vers... L'ensemencement avec un peu de vase provenant d'une autre mare écologiquement en équilibre permettra cependant de créer des conditions propices (présence de zooplancton, microfaune benthique, bactéries, crustacés...) à l'arrivée d'autres espèces.

- o Le locataire ou propriétaire s'engage à ne pas introduire d'espèces animales ou végétales « exotiques » et potentiellement invasives et/ou source de « pollution génétique » : Renouée du Japon, Jussie, Elodées dense, Myriophylle du Brésil, Jussie, Grenouille Taureau, Xénope Lisse... De plus, il est fortement déconseillé d'introduire des poissons, des canards ou autres palmipèdes, facteurs de dégradation des points d'eau de petite surface et ralentissant la colonisation possible par d'autres espèces (ex : consommation des œufs et têtards par les poissons).
- Période : septembre/octobre

Restauration et entretien de mares (< 1000 m²)

- En cas de comblement :
 - o Curage des vases uniquement, ne pas perforer la couche de sol imperméable,
 - o Export des produits de curage ou étaler dans la parcelle à une distance ne permettant pas le retour des vases dans la mare lors des pluies.
 - o Point de vigilance : ne pas exporter toute la banque de graine et la faune du sol. Dans le cas d'un objectif de restauration des végétations ou d'espèces végétales, la localisation de la banque de graine est rarement connue (profondeur). **Il est préférable de ne pas curer intégralement l'ensemble de la mare et de réaliser différents niveaux de curage (sur plusieurs profondeurs).**
- En cas de fermeture par la végétation :
 - o Réouverture des berges par débroussaillage, élagage ou abattage
 - o Exporter les produits de coupe ou mettre en tas sur place au bénéfice de la faune
 - o Conserver au maximum 1/3 du linéaire de berge boisé
- Possibilité de reprofiler les berges en pentes douces
- Pour les autres recommandations, se reporter au cahier des charges « **création de mare** »
- Période : septembre/octobre

Zones humides

L'objectif est de restaurer les habitats de zones humides par une réouverture et d'assurer un entretien des habitats existants et/ou restaurés par les actions suivantes :

- Abattage, débardage et billonnage d'arbres de différents diamètres : Les coupes d'abattage doivent être franches et effectuées au niveau du sol au plus ras possible, parallèlement à la pente de façon à assurer un entretien mécanisé par la suite
- Débroussaillage sélectif ou fauche manuelle sur terrains sensibles : Débroussaillage de la végétation arbustive sur une zone marécageuse par recépage d'arbustes et buissons ou de création d'éclaircies par débroussaillage de la végétation existante. Fauche manuelle (débroussailleuse portative) de la végétation herbacée. Les résidus de fauche seront stockés en bordure des sites.
- Broyage mécanique de végétaux (restauration) : Il s'agit de réaliser au broyeur mécanique les travaux de broyage de la végétation herbacée et arbustive
- Fauche mécanique de végétaux (entretien) : Suite aux travaux de restauration par broyage mécanique, il s'agit ici de réaliser une fauche mécanique de la végétation herbacée sur un milieu préalablement ouvert par broyage.
- Gestion des espèces invasives : se reporter à l'action II.5
- Exportation des produits de coupe
- Maintien de la zone humide : pas de destruction, remblais, ou mise en eau
- Maintien de la prairie le cas échéant, par fauche ou pâturage : interdiction de retournement, de travaux lourds
- Fertilisation azotée organique et minérale (hors apports par pâturage) interdite en cas de zone humide de type prairial

- Enregistrement des interventions et dates de pâturage obligatoire
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Période : septembre/octobre

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Un diagnostic des mares doit être réalisé.

Pour les contrats NATURA 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

MAEC, Contrat et Charte NATURA 2000.

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités)

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 103.90 €/ha/an pour la MAEC
- **Budget prévisionnel** : variable selon la nature des travaux et le nombre de mares/zones humides bénéficiant de mesures d'entretien ou restauration
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Association Bocage Pays Branché, Associations de Protection de la Nature, administrations (DREAL, DDT...).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de mares/zones humides restauré ou créé ou faisant l'objet d'une contractualisation

- **Indicateur de performance**

Pourcentage de zones humides du site contractualisé dans une des mesures, suivi éventuel du maillage représenté par les différents points d'eau sur le site.

Qualité des mares

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° II.5 « **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille** »

Fiche n° II.4 - ★★★

Inventorier, évaluer et aménager les ouvrages d'art pour améliorer l'accueil des chiroptères

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Maintenir et restaurer les habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Réaliser une cartographie et une base de données des ouvrages pouvant nécessiter des aménagements Aménager tous les ouvrages d'arts pouvant être utilisés pour le maintien des espèces				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif est de référencer les ouvrages d'art (ponts...) présents sur le site et pouvant, en l'état, poser problème pour le maintien des espèces d'intérêt communautaires et pouvant bénéficier d'aménagements afin d'améliorer leur transparence face aux flux de populations, voire participer au maintien des espèces. Cette fiche-action ne traitera pas le cas des ouvrages hydrauliques qui font l'objet d'une fiche-action dédiée (action III.5).

Suite au référencement de ces ouvrages d'arts, l'objectif est de pouvoir les aménager afin d'améliorer leur capacité d'accueil voire de participer au maintien des espèces (mise en place de refuges à chiroptères, etc.).

Les gîtes à chiroptères peuvent en effet servir soit de site de mise bas pour certaines espèces (pipistrelles, barbastelles, oreillards), soit de gîte pour les mâles isolés ou encore de lieu de transit et d'accouplement à l'automne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

- Localiser avant terrain, la majorité des ouvrages.
- Mettre en place un protocole pour l'inventaire sur site, en priorisant si besoin certaines zones. Une collaboration avec les services techniques communaux et le service route du Conseil Départemental pourra être réalisée.

- Réaliser la vérification sur le terrain pour les ouvrages pré-localisés et ceux qui n'auraient pas été identifiés.
- Pour chaque ouvrage, définir après description des caractéristiques générales (dimensions, état etc.) les impacts et/ou leur utilité potentiel(le)s sur les espèces d'intérêt communautaire du site.
- Synthétiser les données par le regroupement des ouvrages les plus impactant et ceux pouvant être utilisés comme support pour les populations (ex. : pont permettant la mise en place de gîtes à chiroptères).

Les modalités de certains aménagements sont détaillées ici mais la liste ne se veut pas exhaustive. D'autres aménagements pourront être mis en place, après définition de cahiers des charges en cohérence avec les objectifs et enjeux du site. Les modalités ci-dessous peuvent être adaptées suivant l'ouvrage et le terrain.

Gîtes artificiels à chauves-souris

- Utiliser préférentiellement le bois pour la conception des gîtes,
- Le bois utilisé ne doit être ni traité, ni raboté (ex. : bois de coffrage de 18 à 22 mm),
- Ne pas peindre les gîtes et éviter d'imperméabiliser le bois directement, notamment avec de la cire,
- Pour la fabrication, utiliser des clous de tapissiers plutôt que de la colle (odorante),
- Possibilité d'utiliser un matériau imperméable et rugueux (carton bitumé etc.) pour couvrir le haut du gîte afin de protéger le bois et servir de point d'accroche aux chiroptères,
- Rainurer ou griffer les faces internes pour permettre aux chiroptères de s'y accrocher plus facilement,
- Pour la fixation :
 - o Choisir l'exposition suivant l'espèce pour laquelle le gîte est prévu,
 - o S'assurer qu'aucun prédateur (chat domestique, etc.) ne puisse s'approcher du gîte, en le plaçant au moins à 4-5 mètres de haut loin de toute poutre ou muret le rendant accessible,
 - o Le fixer solidement pour qu'il ne bouge pas avec le vent,
- Placer les gîtes en grappe de 3 à 5 pièces dans un rayon d'une dizaine de mètres,
- Veiller à ce que la zone d'approche soit bien dégagée,
- Ne pas nettoyer le gîte en dehors de la période décembre-février et ne pas employer de détergent.

OUTILS

Partenariat avec les collectivités, travail en régie ou prestation
Contrat NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Conseil Départemental, communes, associations de protection de la nature
Propriétaires ou ayant-droits, collectivités territoriales.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : à définir

- **Budget prévisionnel** : à définir selon résultats de l'inventaire
- **Financeurs potentiels** : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Conseil Départemental des Deux-Sèvres, communes du site, association de protection de la nature, administrations (DREAL, DDT...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de jours passés sur l'inventaire, site prospecté

Nombre d'aménagements mis en place

- **Indicateur de performance**

Pourcentage du site couvert par l'inventaire

Nombre d'aménagements utilisés par les chiroptères

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

/

Fiche n° II.5 - ★★

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir, restaurer et gérer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et assurer une veille ; Préserver et restaurer les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents ; Maintenir et restaurer les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ; Maintenir et restaurer les points d'eau et zones humides

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Mise en place d'un programme de lutte global (veille piégeage, arrachage...)				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*), Végétation flottante de Renoncules des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Triton crêté (1166), Chabot (1163), Bouvière (1134)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de mettre en place des actions visant à lutter contre le développement d'espèces exotiques envahissantes, aquatiques ou terrestres, animales ou végétales, afin de limiter leurs impacts sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (dégradation des berges et de la qualité de l'eau, sédimentation, baisse de la richesse spécifique, compétition interspécifique...). Ces actions doivent s'inscrire dans un programme global à mettre en place avec les différents acteurs et partenaires du territoire. Cette mesure concerne aussi bien les actions de lutte directe qu'une veille, qui permet une détection précoce des espèces suivantes : la Jussie, l'Elodée dense, la Renouée du Japon, le Ragondin et le Xénope lisse.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Arrachage de la Jussie et Elodées

- Arrachage manuel obligatoire
- Maintenir autant que possible la végétation indigène existante et intervenir uniquement sur les herbiers de plantes invasives : Jussie (*Ludwigia* sp.), localement associée à *Egeria densa*, *Elodea canadensis* et *Elodea nuttallii*.

- Enlever l'ensemble de la Jussie avec le système racinaire, les tiges et le système foliaire en évitant toute fragmentation de la plante.
- Piéger tous les dérivants pour assurer la protection du cours d'eau en amont et en aval.
- Pour les petits herbiers, possibilités de laisser sécher sur place hors d'atteinte des crues
- Évacuer et bâcher la Jussie ressuyée dans des lieux de stockages désignés avant le début du chantier.
- Proscrire l'utilisation de désherbants ou de tout autre produit chimique pour le traitement des herbiers de Jussie.
- Fréquence : au moins 2 passages par été (juillet et septembre)

Arrachage de la Renouée du Japon

- Arrachage manuel ou fauche
- Broyage interdit
- Enlever l'ensemble du pied avec le maximum de racines, ne laisser aucun fragment de Renouée sur place
- Evacuation des produits de coupe en contenant fermés pour séchage ou brulage sur place à l'emplacement du massif si possible
- Fréquence : au moins 2 passages par an (au printemps et après la repousse)

Piégeage de ragondins/rats musqués

- Partenariat avec la FDGDON pour les opérations de luttes collectives
- Déclaration en mairie obligatoire, hors lutte collective
- Appâter avec des appâts non empoisonnés
- Poser le piège (boîte simple ou double entrée) à proximité de coulées naturelles
- Ne pas utiliser de pièges de catégorie 2 sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 250 m de la rive, dans les secteurs où la présence de la loutre ou du castor est avérée
- Porter des gants
- Mettre à mort les animaux capturés et classés nuisibles rapidement et sans souffrance
- Le ragondin et rat musqué peuvent être piégés toute l'année
- En cas de capture accidentelle d'une espèce non classée nuisible voire protégée, relâcher l'animal immédiatement et le noter sur le relevé de piégeage
- Visiter les pièges quotidiennement
- Tenir un cahier d'enregistrement des captures

Piégeage du Xénope lisse

- Autorisation préfectorale obligatoire pour le piégeage du Xénope
- Utilisation de nasses à poisson-chats à double entrée
- Appâter avec des croquettes pour chiens ou autres appâts carnés
- Nombre de nasses à adapter à la surface du point d'eau piégé
- Toujours laisser une partie de la nasse émergée pour ne pas noyer les autres espèces d'amphibiens ou les reptiles
- Visiter les pièges quotidiennement
- Tenir un cahier d'enregistrement des captures

• Conditions particulières d'exécution

L'agrément n'est pas nécessaire pour le piégeage du ragondin et rat musqué à l'aide de boîte de 1^{ère} catégorie (cage permettant la capture simple sans mortalité directe) mais une

déclaration de piégeage en mairie doit être faite. La destruction à tir du ragondin est autorisée toute l'année dès lors que le tireur bénéficie du droit de destruction et du permis de chasser, validé pour la saison en cours. Pour tout ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes aquatiques, se mettre en relation avec le technicien de rivière. Une veille sur site est nécessaire tout au long de l'année afin de permettre une détection précoce et la mise en place rapide d'actions sur les espèces identifiées.

OUTILS

- Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE
- Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Charte NATURA 2000
- Opération de lutte collective par FDGDON

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits (dont collectivités), FDGDON, Fédération de pêche, AAPPMA

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - Veille sur site : Temps d'animation, 180-200 € /jour
 - Chantier d'arrachage de Jussie : 600 € HT/j par prestataire spécialisé
 - Acquisition de cages-pièges : 40 € HT/u
 - Acquisition de nasses : 15 € HT/u
- **Budget prévisionnel :** à définir selon linéaire ou surface à arracher et selon nombre de points d'eau à piéger
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Région

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

ORENVA, IRSTEA, FDGDON79, FDPPMA 79, AAPPMA, ONCFS, DDT...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Volume ou surface de plantes arrachées, nombre de jour d'intervention, quantité d'animaux piégés, nombre de campagnes effectuées

- **Indicateur de performance**

Évolution des populations des espèces animales, abondance des espèces végétales si connues, évolution des linéaires ou surfaces colonisées

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° II.1 « **Restaurer, entretenir et aménager les berges et ripisylves de l'Argenton et ses affluents, en intégrant l'aménagement de clôtures, abreuvoirs et passages à gué** ».

Fiche-action n° IV.2 « **Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000** ».

OCLT III

MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LA VALLEE DE L'ARGENTON

Fiche n° III.1 - ★★★

Maintenir les prairies naturelles permanentes en bord de cours d'eau et de points d'eau

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Réduire les apports de substances polluantes (physicochimiques et organiques) au réseau hydrographique ; Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintenir les prairies naturelles permanentes en bordure des cours d'eau et points d'eau				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*) Végétation flottante de Renoncles des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chiroptères, Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les surfaces en herbe sont des systèmes naturels de filtration et participent à l'autoépuration des eaux superficielles. Elles permettent de maintenir une qualité physico-chimique et biologique de la ressource en eau, favorable et compatible avec les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux aquatiques.

Les prairies naturelles servent également de territoires de chasse pour certaines espèces de chiroptères.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Gestion des surfaces en herbe

- Maintien de la prairie obligatoire, et des zones humides le cas échéant
- Fertilisation azotée organique et minérale (hors apports par pâturage) interdite
- Enregistrement des interventions et dates de pâturage obligatoire
- Interdiction de retournement, de travaux lourds et d'utilisation de produits phytosanitaires
- Pâturage :
 - o Chargement : entre 0,8 et 1,2 UGB/ha
 - o Si nécessaire, faucher les refus après le 1^{er} juillet

- o Préférer un traitement vermifuge après plusieurs mois de pâturage ou à la rentrée des animaux dans l'étable plutôt qu'au printemps ; préférer des produits sans avermectines ou organophosphorés
- Fauche :
 - o Fauche autorisée à partir de mai, privilégier les fauches tardives après le 15 juin
 - o Fauche centrifuge et exportation
 - o Privilégier une hauteur de fauche de 7 cm, compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (rumex, orties...)

Restauration de surfaces en herbe

- En cas de chantier de réouverture du milieu, conserver quelques arbres isolés si présents, et veiller à ne pas abimer le sol des parcelles concernées
- Date de semis : à l'automne entre le 15 août et le 30 septembre ou au printemps entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Sur-semis éventuel sur prairies dégradées (> 20 % sol nu) lorsque la végétation est rase, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre ou entre le 1^{er} avril et le 15 mai.
- Densité de semis : entre 30 et 50 kg/ha pour le semis sur terre nue et entre 15 et 40 kg/ha pour le sur-semis sur prairies dégradées
- Assurer un mélange équilibré entre les espèces de graminées, légumineuses et autres plantes (ombellifères...)
- Pose de clôture si la parcelle est vouée au pâturage et en bord de cours d'eau, avec aménagement de points d'abreuvement (voir fiche-action II.1)

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Un diagnostic de l'exploitation et/ou des parcelles doit être réalisé.

Pour les contrats Natura 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux, de pâturage ou de fauche ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE

Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - MAE : voir campagne en cours
 - Contrat Natura 2000 : Sur facture, remboursement à 100 % (80 % pour les collectivités si mesure d'investissement)
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Région.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL, DRAAF, Région...), Associations de Protection de la Nature

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrats, chartes et MAE contractualisés, Surface contractualisée

- **Indicateur de performance**

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n° III.2 « **Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique** ».

Fiche-action n° III.3 « **Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignements d'arbres)** ».

Fiche-action n° III.4 « **Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et haies du réseau routier** ».

Fiche n° III.2 - ★★★

Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Réduire les apports de substances polluantes (physicochimiques et organiques) au réseau hydrographique ; Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Diminution, voire suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*) Végétation flottante de Renoncules des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha et réseau hydrographique				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'action vise principalement la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'intrants afin de limiter le transfert de substances organiques et physico-chimiques vers les cours d'eau, qui provoquent leur dégradation.

Elle concerne également toutes les actions de mise en place de bassins de récupération des eaux de drainage, qui évitent les rejets directs de ces eaux dans le réseau hydrographique. En effet, les bandes enherbées sont court-circuitées par le réseau de drainage, ce qui limite fortement leur efficacité et accélère le transfert des polluants dissous vers le réseau hydrographique.

Cette mesure vise aussi l'augmentation de la diversité floristique et la préservation de l'équilibre écologique des prairies temporaires et/ou permanentes, via la réduction ou la suppression de la fertilisation azotée minérale et organique. En effet, la fertilisation des sols provoque une homogénéisation des milieux, entraînant la disparition des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments et leur remplacement par des espèces généralistes (diminution de la richesse spécifique). Par ailleurs, la fertilisation modifie la composition fonctionnelle des communautés végétales en présence : elle favorise les espèces de grande taille dont les tissus sont plus riches en éléments minéraux et dont les capacités de croissance et de prélèvement des éléments minéraux sont plus élevées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Les exploitants agricoles doivent à minima respecter les mesures fixées par l'arrêté du 27/06/2014, établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Poitou-Charentes.

Concernant les MAE, Contrats et Chartes NATURA 2000, les cahiers des charges sont identiques à ceux définis pour l'action III.1, qui intègrent la notion de réduction d'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires.

Gestion des surfaces en herbe

- Maintien de la prairie obligatoire, et des zones humides le cas échéant
- Fertilisation azotée organique et minérale (hors apports par pâturage) interdite
- Enregistrement des interventions et dates de pâturage obligatoire
- Interdiction de retournement, de travaux lourds et d'utilisation de produits phytosanitaires
- Pâturage :
 - o Chargement : entre 0.8 et 1,2 UGB/ha
 - o Si nécessaire, faucher les refus après le 1er juillet
 - o Préférer un traitement vermifuge après plusieurs mois de pâturage ou à la rentrée des animaux dans l'étable plutôt qu'au printemps ; préférer des produits sans avermectines ou organophosphorés
- Fauche :
 - o Fauche autorisée à partir du 20 mai, privilégier les fauches tardives après le 15 juin
 - o Fauche centrifuge et exportation
 - o Privilégier une hauteur de fauche de 7 cm, compatible avec la protection des espèces prairiales et limitant l'installation d'espèces opportunistes (rumex, orties...)

Restauration de surfaces en herbe

- En cas de chantier de réouverture du milieu, conserver quelques arbres isolés si présents, et veiller à ne pas abimer le sol des parcelles concernées
- Date de semis : à l'automne entre le 15 août et le 30 septembre ou au printemps entre le 1er avril et le 15 mai. Sur-semis éventuel sur prairies dégradées (> 20 % sol nu) lorsque la végétation est rase, entre le 1er juillet et le 30 septembre ou entre le 1er avril et le 15 mai.
- Densité de semis : entre 30 et 50 kg/ha pour le semis sur terre nue et entre 15 et 40 kg/ha pour le sur-semis sur prairies dégradées
- Assurer un mélange équilibré entre les espèces de graminées, légumineuses et autres plantes (ombellifères)
- Pose de clôtures si la parcelle est vouée au pâturage et en bord de cours d'eau, avec aménagement de points d'abreuvement

Mise en place de bassins de récupération des eaux de drainage

- **Description**

L'objectif est de reconstituer les processus de dénitrification et de dégradation des produits phytosanitaires, via l'envoi des eaux de drainage dans une zone humide construite ou restaurée. Placées à l'exutoire des parcelles agricoles drainées, elles peuvent assurer diverses fonctions. Par ailleurs, les dispositifs les plus rustiques, favorisant la formation et l'évolution d'un milieu le plus naturel possible sont à privilégier.

 - o Fonctions hydrauliques :

- Collecter les eaux de ruissellement et les flux de systèmes drainés
- Stocker temporairement les eaux ruisselées
- Retenir les matières en suspension (MES) produites par l'érosion des terres en amont
- o Fonctions biologiques
 - Permettre la mise en place de processus biogéochimiques de dégradation en favorisant et en augmentant le temps de contact entre eau/plantes/microorganismes
 - Permettre la mise en place de processus physico-chimiques de dégradation (hydrolyse et photolyse)
 - Limiter les transferts de résidus de produits phytosanitaires (en phase dissoute ou particulaire) vers les milieux aquatiques en aval
 - Limiter les transferts d'autres contaminants comme les nutriments
- **Aspect techniques** (pour les zones humides naturelles, se référer à la fiche n°II.3)
 - o Réaliser un dossier d'évaluation d'incidences NATURA 2000 pour la mise en place de ces zones
 - o Profondeur de 2 mètres maximum
 - o Hauteur d'eau comprise entre 0.22 et 1 m préconisée, pour favoriser les processus de photolyse des résidus de produits phytosanitaires
 - o Dans le cas de bassins artificiels, l'ouvrage ne doit pas favoriser une infiltration de l'eau stagnante : imperméabilisation naturelle par apport d'argile ou artificielle par géomembrane
 - o Plusieurs aménagements peuvent permettre d'accentuer les processus de dégradation bio-physico-chimique : filtres à graviers, chicanes, mise en place de végétation (espèces locales non envahissantes) si la colonisation est difficile
 - o Si un curage est nécessaire, il sera à réaliser bien avant les périodes à risque en termes de transfert de pesticides pour favoriser la reprise de croissance des végétaux.

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base du catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Un diagnostic de l'exploitation et/ou des parcelles doit être réalisé.

Pour les contrats Natura 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

Concernant les zones humides construites, elles peuvent éventuellement être assimilées à des bassins et peuvent donc nécessiter une déclaration voire une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. La création d'un ouvrage nécessite une autorisation au titre de l'article 92 du règlement Sanitaire Départemental (RSD) et une distance de 50 m entre l'ouvrage et les habitations doit être respectée (Code de l'Environnement). Limiter la hauteur de l'ouvrage à moins de 2 m permet de simplifier les démarches inhérentes au code de l'urbanisme.

OUTILS

Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE

Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - MAE : voir campagne en cours
 - Contrat Natura 2000 : Sur facture, remboursement à 100% (80% pour les collectivités si mesure d'investissement)
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du Document d'objectifs, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres / Opérateur des Mesures Agro-Environnementales, Administrations (DDT, DREAL, DRAAF, Région...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de contrats, chartes et MAE contractualisés ; nombre de zones de rétention restaurées ou aménagées, Surface contractualisée

- **Indicateur de performance**

Pourcentage du site engagé en MAE ; évolution de l'IFT moyen sur le territoire ; résultats d'analyses de la qualité de l'eau

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° III.1 « **Maintenir les prairies naturelles permanentes en bord de cours d'eau et de points d'eau** ».

Fiche-action n° III.3 « **Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignements d'arbres)** ».

Fiche-action n° III.4 « **Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et haies du réseau routier** ».

Fiche n° III.3 - ★★

Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignements d'arbres)

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Réduire les apports de substances polluantes (physicochimiques et organiques) au réseau hydrographique ; Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Maintien voire augmentation du linéaire de haies sur le site et maintien des zones boisées				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Lucane cerf-volant (1083), Grand Capricorne (1088), Rosalie des Alpes (1087) et Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les haies, bosquets et alignements d'arbres remplissent un rôle multifonctionnel : réservoir biologique, corridor écologique entre différents milieux, zone refuge pour la reproduction de la faune, etc. Ils facilitent notamment les déplacements des chiroptères entre les gîtes et les zones de chasse et sont de potentiels habitats pour les insectes xylophages d'intérêt communautaire. Ils peuvent également avoir un rôle important dans la réduction des phénomènes d'érosion éolienne et hydrique du sol, ainsi que dans la filtration de l'eau et des nitrates, limitant ainsi le transfert de substances polluantes vers le cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

Replantation de haies ou de bosquets

- Utiliser des essences feuillues indigènes (de 5 à 20 espèces différentes) : ne pas les répartir de façon trop régulière et répétitive (pas de séquence). Veiller à ne pas planter de frênes dans les secteurs touchés par la chalarose
- Réaliser la plantation lors de la période de repos végétatif, entre fin novembre et début mars
- Ne pas planter en période de gel ou sur un terrain détrempé (différer la plantation au printemps)
- Planter les haies sur 2 lignes, en quinconce, avec un espacement de 0,5 à 1 m entre les plants
- Ne pas utiliser de paillage plastique : plantation sous paillis végétal (copeaux de bois, bois rameaux fragmentés, pailles agricoles) ou biodégradable (feutre, film à base d'amidon de maïs). Un paillage sur les premières années permet de limiter la concurrence des végétaux herbacés et de conserver l'humidité au pied des plants.
- Prévoir si besoin des protections adaptées (contre les chevreuils, sangliers, lapins, lièvres, rongeurs, etc.) en priorité sur les arbres de hauts-jets et les arbres fruitiers. Les attaques occasionnelles sur la strate arbustive sont moins problématiques car elles favorisent la ramification et la densification des jeunes plants (recépage naturel).
- Interdiction de traitements phytosanitaires et de fertilisation
- Le cas échéant, ne pas détruire la prairie associée, notamment par le labour ou des travaux lourds

Entretien des haies et bosquets

- Nombre et périodicité de tailles :
 - o Au plus : 2 tailles tous les 5 ans (1 par an maximum), pas 2 années de suite
 - o Taille sur 2 côtés de la haie maximum (pas en hauteur)
- Taille mécanisée autorisée en veillant à ne pas abimer les arbres et le sol
- Utiliser du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches (lamier, barre sécateur...). Désinfecter régulièrement le matériel et utiliser des huiles biodégradables si possibles.
- Période de taille : du 1er septembre au 1er mars
- Favoriser le développement des haies multi-strates (arbres de haut jet, arbres menés en cépée, taillés en têtard, arbuste etc.)
- Conserver une largeur minimum de 1 mètre à 1 m du sol (idéalement : largeur d'au moins 4 m d'emprise de haie en prenant en compte d'éventuelles bandes enherbées)
- Maintenir des sections de non-interventions pour éviter une pression trop importante défavorable à la biodiversité : répartition du bois de chauffage sur plusieurs années, éviter les coupes généralisées
- Préserver les arbres de haut-jets et arbres remarquables : arbres têtards, arbres creux, arbres à cavités, arbres borniers, etc. Éviter le bûchage complet des têtards si les branches sont d'un diamètre important, et assurer leur renouvellement ainsi que celui des arbres de haut jet existants
- Maintenir du bois morts (dans l'idéal au moins 2 arbres morts pour 100 m de haie) ainsi que du lierre sur certains arbres (favorable à de nombreuses espèces)
- Pour les haies jeunes :
 - o Maîtriser le développement de la strate herbacée pour les premières années afin de limiter leur concurrence avec les plants
 - o Repositionner les protections gibiers si besoin
- Enregistrement des interventions
- Interdiction de traitements phytosanitaires et de fertilisation
- Le cas échéant, ne pas détruire la prairie associée, notamment par le labour ou des travaux lourds

• Conditions particulières d'exécution

Pour les parcelles agricoles, la Région arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales qui identifient, sur la base du catalogue national d'actions listées dans le PDR (Programme de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Un diagnostic de l'exploitation et/ou des parcelles doit être réalisé.

Pour les contrats Natura 2000, le respect des périodes d'autorisation de travaux ainsi que la tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ne sont pas rémunérés.

OUTILS

Sur les parcelles agricoles (en SAU) : MAE

Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - Entretien de haies localisées de manière pertinente : à définir
 - Contrat NATURA 2000 : sur facture, remboursement à 100% (80% pour les collectivités territoriales dans le cas de plantations)
- **Budget prévisionnel :** à définir annuellement selon les actions
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Associations de Protection de la Nature, Bocage Pays Branché, CRPF...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Temps consacré à l'action, nombre de personnes rencontrées

- **Indicateur de performance**

Linéaire et/ou superficie concerné(e) par une démarche de restauration de zones boisées, nombre de signataires de Contrat ou Charte NATURA 2000.

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° III.1 « **Maintenir les prairies naturelles permanentes en bord de cours d'eau et de points d'eau** ».

Fiche-action n° III.2 « **Réduire l'apport d'intrants et de produits phytosanitaires au réseau hydrographique** ».

Fiche-action n° III.4 « **Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et haies du réseau routier** ».

Fiche n° III.4 - ★★

Mettre en place une gestion raisonnée des bordures enherbées et des haies du réseau routier

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Réduire les apports de substances polluantes (physicochimiques et organiques) au réseau hydrographique ; Maintenir ou restaurer les systèmes naturels de filtration des eaux de ruissellement et de lessivage, et augmenter leurs surfaces sur le site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Engagement des collectivités dans la démarche de gestion raisonnée sur le site NATURA 2000				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Ecaïlle chiné (1078)				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	Réseau routier				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les haies et bandes enherbées peuvent jouer un rôle important dans le maintien de la biodiversité : réservoir biologique, corridor entre différents milieux, zone refuge pour la reproduction de la faune, réduction des phénomènes d'érosion éolienne et hydrique du sol, filtration de l'eau et des nitrates...

Tous ces services ne peuvent être rendus que s'il existe une gestion raisonnée de ces linéaires, en limitant l'utilisation de produits phytosanitaires et en réalisant un entretien modéré (fauche tardive, diminution du nombre de tailles des haies, etc.). Cette gestion permettra d'améliorer la valeur de ces potentiels corridors écologiques, tout en répondant aux objectifs de sécurité sur les axes routiers.

De plus, avec le déclin des surfaces prairiales semi-naturelles, les accotements routiers enherbés peuvent former des habitats alternatifs pour beaucoup d'espèces inféodées à ces milieux. Les bords de routes gérés de façon optimale représentent ainsi une opportunité pour le maintien de la biodiversité, tout en permettant de réduire l'usure et la casse des outils et de modérer la consommation de carburant (moins de puissance nécessaire et progression parfois plus rapide).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

Entretien des haies

- Se référer au cahier des charges de l'action III.3

Entretien des bandes enherbées

- Privilégier la fauche au broyage
- Limiter le nombre de passages :
 - o Fin avril / début mai : une première fauche de sécurité d'une largeur d'outil (1,50 à 1,80 m) sur les accotements uniquement, exception faite des zones de sécurité
 - o Juillet : une deuxième coupe le plus tard possible, sur les accotements et éventuellement les fossés si problèmes de visibilité
 - o Septembre / octobre : fauche facultative, sur fossé et talus (accotements si des problèmes de visibilité sont avérés)
- Augmenter la hauteur de coupe à 10-15 cm (adaptation possible autour des intersections et de certaines sorties de riverains dangereuses)
- Utiliser du matériel avec une vitesse de rotation moindre (< 2500 Tr/min)
- Adopter un fauchage différencié des talus selon leur taille :
 - o Les talus de faible hauteur (inférieure à 4m) et facilement accessibles seront fauchés en complément des pieds de talus et des remontées de fossés, au cours de la coupe d'hiver (3ème coupe).
 - o Pour les grands talus (supérieurs à 4 m), la gestion sera différenciée par strates :
 - Les pieds de talus : seront fauchés tous les ans sur une largeur d'engin,
 - Les milieux de talus : seront fauchés tous les 2 à 3 ans, (selon la croissance des espèces en place)
 - Les hauts de talus : ne seront jamais fauchés du moment que cela n'entraîne aucune difficulté pour les parcelles riveraines ou l'accessibilité à des clôtures, ouvrages d'art,...
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Récupérer et exporter les produits de coupe lorsque cela est possible afin de limiter l'enrichissement du sol et l'homogénéisation du milieu

- **Conditions particulières d'exécution**

Cette action nécessite de consacrer du temps à la sensibilisation des acteurs concernés. Pour la gestion des bords de routes, une formation de techniciens référents issus des différents services techniques pourrait être envisagée avec le Conseil Départemental, afin d'homogénéiser les pratiques départementales et communales. Les techniciens référents seraient chargés de la formation du personnel de leur commune.

OUTILS

Temps d'animation

Sur les parcelles non agricoles (hors SAU) : Contrat NATURA 2000 et Charte NATURA 2000

ACTEURS CONCERNES

Collectivités territoriales : Conseil Départemental et communes du site

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**

Temps d'animation : 180-200 € /jour

- **Budget prévisionnel** : pas de dépense directe (temps d'animation)
- **Financeurs potentiels** : État, Europe

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Conseil Départemental, Bocage Pays Branché, Associations de Protection de la Nature, DREAL, DDT

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de rencontres avec les communes/département, nombre d'acteurs inscrits dans la démarche

- **Indicateur de performance**

Pourcentage du territoire concerné par la démarche, ratio communes inscrites/contactées, linéaire concerné (haie, bande enherbée)

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° II.5 « **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et assurer une veille sur le site** ».

Fiche-action n° III.3 « **Favoriser le maintien, la restauration, l'entretien et la création de zones boisées (haies, bosquets, alignements d'arbres)** ».

Fiche-action n° IV.2 « **Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000** ».

Fiche n° III.5 - ★★★

Restaurer les écoulements libres des cours d'eau par l'aménagement des ouvrages hydrauliques

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Maintenir ou améliorer la qualité de la ressource en eau sur la vallée de l'Argenton

Objectifs de développement durable : Améliorer la continuité écologique des cours d'eau pour limiter la stagnation et le réchauffement de l'eau

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmenter le linéaire de cours d'eau en écoulements libres, rétablir la continuité écologique				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*) Végétation flottante de Renoncles des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337) et Chiroptères				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	Linéaires de cours d'eau				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les cours d'eau du site NATURA 2000 comportent plusieurs ouvrages hydrauliques dont les retenues limitent les zones en écoulements libres favorables aux végétations de renoncles aquatiques ainsi qu'au Chabot et à la Bouvière. Ces ouvrages constituent également des obstacles au transit sédimentaire et à la circulation des espèces aquatiques. L'aménagement des ouvrages permettrait de reconquérir des zones d'eaux courantes et de rétablir la continuité écologique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

Chaque projet devra faire l'objet d'une étude préalable qui permettra de dresser un état des lieux du site, d'inventorier les usages en place et de proposer différents scénarii d'aménagement permettant à la fois le maintien des usages et la restauration des milieux aquatiques. Ceux-ci devront être compatibles avec les objectifs du SAGE Thouet. La phase d'étude sera suivie d'une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau en fonction des travaux prévus.

• Conditions particulières d'exécution

Un accord préalable du propriétaire de l'ouvrage et du propriétaire des parcelles riveraines (si différent) sera indispensable pour mener à bien l'étude. L'étude devra comporter une phase de concertation avec les propriétaires riverains et les usagers des sites concernés.

Des indicateurs de suivis seront mis en place avant et après travaux afin d'évaluer l'impact des aménagements réalisés : IPR, IBG, IBD, IBMR...

OUTILS

Temps d'animation, CTMA, études spécifiques

ACTEURS CONCERNES

Propriétaires riverains, communes, associations d'usagers

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :
 - Etude préalable : environ 10 000 € HT /ouvrage
 - DIG (si nécessaire) : environ 7 500 €/DIG
 - Indicateurs de suivi : 1 500 € HT/IPR ; 800 € HT/IBG ; 300 € HT/IBD ; 1 000 € HT/IBMR
- Budget prévisionnel :
 - 10 ouvrages potentiellement concernés, soit environ 100 000 € HT d'études
 - 75 000 € pour les DIG (regroupement d'ouvrages possible pour limiter les coûts)
 - 36 000 € HT pour les indicateurs de suivis
- Financeurs potentiels : État, Europe, Agence de l'Eau, Région, Conseil Départemental

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, administrations (DDT, DREAL, AFB...), Fédération de pêche, AAPPMA, Associations de Protection de la Nature...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Indicateur de mise en œuvre.

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'une étude

- Indicateur de performance

Nombre d'ouvrages aménagés, linéaire d'écoulements libres restauré, résultats des indicateurs de suivis

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° V.3 « **Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire** ».

Fiche-action n° V.4 « **Réaliser le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire** ».

Fiche-action n° V.5 « **Réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau** ».

OCLT IV

VALORISER LE SITE NATURA 2000 ET SENSIBILISER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU DOCOB

Fiche n° IV.1 - ★★

Améliorer l'appropriation du site par la mise en place d'une signalétique adaptée

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Valoriser le site NATURA 2000 et sensibiliser les acteurs aux enjeux du DOCOB

Objectifs de développement durable : Faciliter l'appropriation du site par des actions de communication ; Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Installation de panneaux signalétiques sur le site				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats d'intérêt communautaire.				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de promouvoir le site NATURA 2000 et sa richesse auprès du public. La mise en place d'une signalétique peut permettre d'interpeller les personnes afin de les amener à s'interroger sur le site et faciliter l'appropriation des différents enjeux. La signalétique peut être de différentes formes et installée à des emplacements différents selon l'objectif recherché : panneaux valorisant une action particulière au sein du site, ou concernant une espèce emblématique, sentier découverte, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

La mise en place d'une signalétique nécessitera l'élaboration de cahier des charges plus spécifiques selon le type d'information à apporter. Plusieurs matériaux sont possibles (aluminium, bois, etc.). Il faudra veiller à garder le même matériau par type de panneaux pour s'assurer de leur cohérence. Si le bois est choisi, celui devra être labellisé FSC ou PEFC, et préférentiellement non traité.

- **Conditions particulières d'exécution**

Se rapprocher des services techniques des collectivités pour la mise en place de la signalétique.

OUTILS

Partenariat avec les collectivités volontaires.

ACTEURS CONCERNES

Communes, Conseil Départemental (routes départementales), propriétaires.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - o **Temps d'animation :** 180-200 €/j
 - o **Prestations :** à définir selon cahier des charges
- **Budget prévisionnel :** A définir annuellement
- **Financeurs potentiels :** État, Europe ; Collectivités

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Offices de tourisme, services de l'Etat (DREAL, DDT...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de panneaux mis en place

- **Indicateur de performance**

Visibilité des panneaux, pertinence des emplacements

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche-action n°IV.2 « **Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000** ».

Fiche n° IV.2 - ★★

Sensibiliser les collectivités, la population et les usagers aux enjeux du site NATURA 2000

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Valoriser le site NATURA 2000 et sensibiliser les acteurs aux enjeux du DOCOB

Objectifs de développement durable : Faciliter l'appropriation du site par des actions de communication ; Sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques du site NATURA 2000

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développement d'outils de communications à destination des collectivités, de la population et des usagers du territoire				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats d'intérêt communautaire.				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif est de faire découvrir et sensibiliser les collectivités, la population et les usagers du site NATURA 2000 aux richesses naturelles du site et aux enjeux du DOCOB.

Cela peut se décliner sous différentes formes : lettre d'information, plaquette, posters, animations nature...

Ces outils peuvent également permettre de sensibiliser les personnes à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet les EEE, qu'elles soient animales ou végétales, peuvent être aquatiques ou terrestres et peuvent impacter significativement les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les actions de contrôle de ces populations ne sont possibles que si les acteurs locaux ont conscience des impacts négatifs de ces dernières, et seront d'autant plus efficaces si elles sont mises en place sur un territoire large.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

- Définir en amont un axe de communication et les supports utiles à la présentation.
- Rédiger annuellement la lettre d'info NATURA 2000, en choisissant les thématiques d'actualité et/ou les spécificités peu connues du grand public sur le site NATURA 2000.

Possibilité de faire réagir des acteurs locaux (interview, etc.) ou de demander la remontée d'information (inventaires participatifs, etc.) afin de les sensibiliser aux enjeux du site.

- Réaliser des affiches ou posters ciblant des espèces ou habitats d'intérêt communautaire du site NATURA 2000. Ces affiches doivent permettre l'identification de l'espèce/habitat et inciter à faire remonter toute observation à la structure portant l'animation du site.
- Mettre en place des journées de sensibilisation chaque année afin de garantir la visibilité du site, faire connaître ses enjeux et sa richesse et faciliter son appropriation par les acteurs du territoire :
 - o Idéalement, prévoir un fil conducteur entre les différentes interventions pour fidéliser les participants en apportant de nouvelles informations
 - o Alternier les sorties à destination des scolaires et celles prévues pour le grand public, les deux étant complémentaires.
- Rencontrer les élus des communes du site pour rappeler :
 - o Le périmètre du site,
 - o Les objectifs et enjeux (espèces et habitats ; menaces)
 - o Leurs possibilités d'action, regroupées par thématique dans un premier temps
- Lorsque cela est possible, demander à chaque collectivité d'avoir une personne référente « NATURA 2000 ».

• **Conditions particulières d'exécution**

Regrouper les actions nécessitant un contact avec les collectivités afin de ne pas multiplier les sollicitations, pour plus de pertinence sur les enjeux du site NATURA 2000 et le rôle que chacun peut jouer.

OUTILS

Lettre d'info, affiches, poster, plaquettes ou tout autre outil de communication. Temps d'animation.

ACTEURS CONCERNES

Communes du site, exploitants agricoles, propriétaires ou ayant-droits, associations, collectivités, usagers, signataire de charte/contrat, scolaires, etc.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - o **Temps d'animation :** 180-200 €/j
 - o **Prestations :** à définir selon cahier des charges
- **Budget prévisionnel :** A définir annuellement
- **Financeurs potentiels :** État – Europe

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, associations locales, Associations de Protection de la Nature, Offices de tourisme, FDPPMA 79, AAPMA du site NATURA 2000, FDGDON 79...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'échanges avec les communes.

Nombre de lettre/plaquette créées, nombre d'animations réalisées...

- **Indicateur de performance**

Nombre d'actions impulsées suite à la démarche.

Nombre de participants aux différentes animations, contacts suite à l'édition d'une lettre d'info...

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action n° IV.1 « **Améliorer l'appropriation du site par la mise en place d'une signalétique adaptée** »

Fiche-action n° V.1 « **Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB** »

OCLT V

METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS ET L'ÉVALUER

Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer

Objectifs de développement durable : Mettre en œuvre les actions du DOCOB et évaluer leurs résultats ; Evaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	DOCOB animé sans discontinuité Ensemble des fiches actions mises en œuvre				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats d'intérêt communautaire.				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif est de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'animation du DOCOB du site NATURA 2000 et à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Modalités techniques de mise en œuvre**

L'animateur intervient à plusieurs niveaux :

Bonne gouvernance du site

L'animateur assure un rôle de relais local : il est le référent du site au niveau local, il répond aux questions et aux demandes relatives aux actions menées, il fait remonter les propositions et travaille en concertation avec les acteurs du territoire.

Le Comité de pilotage (COPIL)

La composition du comité de pilotage NATURA 2000 est arrêtée par le préfet de département territorialement compétent au regard de la localisation du site NATURA 2000.

L'animateur veille à l'actualisation de la liste des membres du Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage est l'organe privilégié d'échanges et de concertation. Il se réunit annuellement (ou au minimum 1 fois tous les 3 ans). Le COPIL conduit à l'élaboration du DOCOB d'un site NATURA 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Les groupes de travail thématiques

La structure animatrice a en charge l'organisation de groupes de travail selon les besoins (modification fiche action, actualisation DOCOB....

Mettre en œuvre les actions contractuelles

- Recenser les bénéficiaires potentiels de contrats NATURA 2000 et établir avec eux des projets de contrats conformes aux cahiers des charges définis
- Assurer le montage et le suivi des dossiers auprès des services instructeurs
- Assister les maîtres d'ouvrage de second niveau
- Participer à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales

Mises en œuvre des actions non contractuelles

- Favoriser la mise en place de ces actions par un travail de coordination des acteurs locaux
- Organiser des réunions
- Rechercher des porteurs de projets
- Rechercher des financements
- Assister les maîtres d'ouvrage de second niveau

Suivi administratif du DOCOB

- Rédaction du rapport annuel d'activités à la demande du maître d'ouvrage : publié tous les ans à la fin de la mission d'animation, il fait le point des actions réalisées pendant l'année et des projets en cours et futurs
- Relai État / partenaires
- Prévisionnel des actions à mettre en œuvre et prévisionnel financier annuel

Mise à jour du DOCOB

- Mise à jour des données : Régulièrement, le DOCOB est évalué et mis à jour en intégrant les nouvelles connaissances écologiques et les modifications du contexte socio-économique (évolutions de la PAC, de la démographie, des activités socio-économiques...). Sur demande du Préfet, il peut être fait le choix de le réévaluer à tout moment si on constate une évolution forte des attentes, des habitats et des espèces par exemple.
- Mise à jour du périmètre : Le périmètre du site peut être mis à jour au regard des données écologiques, il s'agit d'une procédure administrative initiée par l'État (DREAL, DDT).

Conseil en environnement et intégration des objectifs du DOCOB dans les politiques publiques

Intégration des objectifs du DOCOB dans les politiques publiques

La structure animatrice est chargée d'inciter à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement, des documents d'urbanisme, des plans et programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.

La structure animatrice veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire. Elle peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes publics.

Conseils auprès des acteurs locaux

La structure animatrice envoie régulièrement différentes informations aux acteurs locaux et notamment aux collectivités : lettre NATURA 2000, lettre d'information du site, nouvelle réglementation, dossier du maire, conseils de gestion, bulletin municipaux...

À chaque changement de municipalité, il a été observé que certaines informations concernant le site NATURA 2000 peuvent ne pas être transmises. Un dossier d'information NATURA 2000 (tous les documents, plaquettes, décrets...) sera envoyé aux mairies concernées.

Il permettra aux nouveaux conseils municipaux de prendre connaissance du site NATURA 2000, de ses enjeux et objectifs de préservation.

La structure animatrice répond aux différentes sollicitations et conseille les acteurs et partenaires en matière de gestion environnementale. Elle apporte une assistance technique pour la prise en compte des objectifs de conservation dans les différents projets et travaux :

- Vérification de la conformité de l'action aux objectifs du DOCOB ;
- Appui technique aux rédacteurs de documents de gestion ;
- Information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site ;
- Réalisation, dans la mesure du possible, d'une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000.

Information, communication et sensibilisation

- Site internet dédié : la structure animatrice communique régulièrement via la mise en ligne d'actualités et d'études sur le site internet.
- Email aux partenaires et collectivités
- Outils de communication : exposition, plaquettes, etc. : la structure gère les outils de communication élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, en les faisant circuler auprès des différents partenaires ou acteurs locaux.

• Conditions particulières d'exécution

Respect de la réglementation en vigueur.

OUTILS

Contrat et Charte NATURA 2000, MAEC...

ACTEURS CONCERNES

DREAL, DDT, Comité de Pilotage, propriétaires ou ayant-droits, usagers...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : temps d'animation 180-200 €/j
- **Budget prévisionnel** : à définir annuellement
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, Collectivité

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Administrations (DDT, DREAL, AFB, ONCFS...), Associations de Protection de la Nature....

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre.**
 - Nombre de fiches-actions mises en œuvre
 - Nombre de Contrat et Charte NATURA 2000 signé,
 - Nombre de Comité de Pilotage réalisé

- Nombre de lettre d'information éditée
- **Indicateur de performance**
 - Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,

FICHES-ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Ensemble des fiches-actions

Fiche n° V.2 - ★

Réviser la Charte NATURA 2000

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer

Objectifs de développement durable : Mettre en œuvre les actions du DOCOB et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Mise à jour de la charte				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats d'intérêt communautaire.				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire.				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	2020	2021	2022	2023	✓ 2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

L'objectif est de mettre à jour la Charte NATURA 2000 afin de la rendre cohérente, avec les habitats et espèces présentes sur le site, avec les pratiques et usages en place sur le territoire et pour intégrer les informations acquises durant les 10 dernières années d'animation du DOCOB.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

La mise à jour devra intégrer l'actualisation du DOCOB. Les engagements non adaptés devront faire l'objet de modification afin de les rendre plus facilement contractualisables, voire être supprimés s'ils ne présentent plus d'intérêt ou ne sont plus pertinents. De nouveaux engagements pourront être créés avec l'accord des services de l'État si des besoins sur le territoire se font ressentir. Les cahiers des charges associés à chacun des engagements devront également être revus afin d'être cohérent avec les actions du DOCOB actualisé.

- **Conditions particulières d'exécution**

Mise à jour à effectuer en concertation avec les usagers du site et les services de l'État. Cette actualisation devra permettre de répondre à des manques ou des difficultés de mise en œuvre de la Charte actuelle.

OUTILS

Charte NATURA 2000.

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du DOCOB, ensemble des signataires potentiels de Charte NATURA 2000.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : temps d'animation, 180-200 €/j
- **Budget prévisionnel** : à définir
- **Financeurs potentiels** : État, Europe

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, administrations (DDT, DREAL, ...), associations, représentants d'usagers, chambres consulaires....

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Mise à jour de la Charte effectuée

- **Indicateur de performance**

Nombre de signataires sur nouveaux engagements.

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action V.1 « **Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB** »

Fiche n° V.3 - ★★★

Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer

Objectifs de développement durable : Évaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes ; Mettre en œuvre les actions du DOCOB et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Amélioration des connaissances sur l'état des populations d'espèces d'intérêt communautaire Mise en relation des populations d'espèces d'intérêt communautaire avec l'état de conservation des habitats.				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	/				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces d'intérêt communautaire				
Localisation	Site NATURA2000 et réseau hydrographique du site				
Surface concernée	682 ha et cours d'eau				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site ne sont pas suivies de façon régulière. Pour certaines, les données de présence ne sont que ponctuelles. Certaines espèces sont également listées comme potentiellement présentes au vu des habitats existants, sans avoir été confirmées. L'objectif est donc d'homogénéiser et d'actualiser plus régulièrement l'ensemble des données sur les espèces d'intérêt communautaire du site, afin de pouvoir évaluer leur état de conservation le plus proche de la réalité et agir en conséquence. Ces suivis peuvent également permettre de contacter de nouvelles espèces encore non observées sur le site et ainsi compléter les connaissances naturalistes de la vallée de l'Argenton.

Des protocoles de suivis devront être respectés pour chacun des taxons, afin de pouvoir comparer les données entre les différentes années de prospection. Le respect des protocoles permettra de limiter l'effet observateur si des personnes différentes devaient intervenir d'une année sur l'autre. Des adaptations sont possibles si elles permettent d'améliorer les résultats obtenus.

DESCRIPTION DE L'ACTION

• Modalités techniques de mise en œuvre

Chabot & Bouvière

L'échantillonnage des poissons peut être réalisé par pêche électrique. Lorsque la prospection à pied peut se faire sur toute la largeur de la station, il est possible de réaliser des pêches de sondages pour chercher uniquement ces deux espèces ou des pêches exhaustives (prospection complète). Pour cela, deux passages successifs seront à effectuer et permettront de réaliser un inventaire piscicole et d'estimer la densité réelle des espèces présentes dans la station.

Lors de chaque pêche, les informations suivantes devront être notées :

- Le descriptif de chaque station pêchée :
 - o Distance à la source (km) ; Longueur et largeur moyenne du lit mineur et de la lame d'eau (m),
 - o Caractéristiques morphodynamiques : Type d'écoulement et importance relative sur la station (%) ; Granulométrie dominante/accessoire...
 - o Végétation aquatique dominante ; Types d'abris présents (fosses, sous-berges, souches etc.)
 - o Température de l'eau (°C), Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$), Turbidité
- La liste des espèces capturées et l'effectif total capturé par espèce,
- La taille de chaque individu pêché et la biomasse individuelle,
- Les éléments de l'évaluation de l'effort de pêche : surface prospectée, temps de pêche, nombre de passage, etc.

Loutre d'Europe

La loutre étant un mammifère principalement nocturne et discret, les observations directes ne sont pas fréquentes. Aussi, le suivi de la répartition de cette espèce se base sur la recherche de deux indices de présence spécifiques :

- Les épreintes, le plus souvent déposées bien en vue sur des supports de marquage tels que des pierres, touffes d'herbes, souches et troncs couchés ou encore sous les ponts. Les épreintes se reconnaissent aux restes de proies non digérées (petits ossements d'amphibiens, arêtes et écailles de poisson...) et leur odeur caractéristique,
- Les empreintes, cinq doigts ovales en étoiles et réunis par une palmure, caractéristiques chez la loutre.

Dans le cas où la prospection de l'ensemble du linéaire n'est pas réalisable, le protocole standard de l'UICN sera appliqué :

- Choix de 4 points de prospection au sein de mailles 10x10 km du réseau Lambert 93 (L93 10x10 km), répartis de la façon la plus homogène possible (un point dans chaque quart lorsque c'est faisable). Ces points seront choisis de préférence sur des cours d'eau, sinon des étangs, lacs ou mares. Les sites choisis seront de préférence des ponts, sinon des confluences. Il faudra veiller à choisir des points relativement faciles d'accès et faciles à identifier même pour des personnes n'étant pas équipées d'un

GPS. Les points seront choisis en dehors des agglomérations pour éviter les problèmes d'accès à des propriétés privées,

- Prospection de 600 m de rives à partir du point, d'un seul côté. La portion de rive prospectée devra être répertoriée et devra être la même à chaque passage (rive droite ou gauche, vers l'amont ou l'aval),
- Les indices de présence recherchés sont les épreintes et les empreintes de pas,
- La maille est notée positive dès qu'un indice de présence est découvert. Il n'y a donc pas de nécessité de prospecter systématiquement l'ensemble de la maille, sauf si l'on souhaite davantage de données et éventuellement une représentation plus fine des résultats,
- Si les 4 points sont prospectés (+ 600 m de rives à chaque fois) sans qu'aucun indice de présence soit découvert, la maille est notée négative,
- Les prospections devront se faire en dehors de la période estivale (juin à août).

Les données aléatoires (cadavres, indices trouvés par hasard...) seront également relevées et permettront de compléter la carte ultérieurement. Il pourra être intéressant de réaliser une carte tenant compte uniquement des résultats obtenus par la méthode standard et de la comparer avec une carte représentant l'ensemble des données obtenues (méthode standard, données aléatoires et données obtenues par d'autres méthodes de prospection). Les données obtenues selon cette méthode seront représentées par maille L93 10x10 km positives ou négatives. Il est à noter que ces données peuvent également être restituées selon d'autres modes de représentation, à savoir mailles plus larges, points au lieu des mailles, représentation exacte des points prospectés, marquage d'une portion donnée du cours d'eau de part et d'autre du point...

Ce protocole pourra également être complété par la pose de piège-photo sur des sites de marquage, sans dérangement pour la faune (éclairage à leds).

Castor d'Europe

Pour la recherche du castor, le protocole de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sera utilisé.

Il consiste à prospecter le réseau hydrographique pour relever les indices de présence du mammifère et à consigner les observations sur un tableau de relevés et des fonds de cartes au 1/25 000^{ème}. Les relevés peuvent s'effectuer tout le long de l'année, cependant la période la plus favorable se situe entre Décembre et Mai. Le sens de prospection le plus cohérent est de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire des milieux les plus favorables vers les plus défavorables.

La présence permanente ou temporaire du castor se manifeste par des indices nombreux et variés. Chaque indice a une signification biologique (ex : recherche de nourriture – établissement du gîte), ou éthologique (marquage par dépôt de castoréum). De ce fait, pris séparément, ils n'ont pas la même signification à l'égard de la présence du castor et permettent une gradation quant à la probabilité de présence d'un territoire.

La correspondance entre la nature de l'indice et le degré de présence d'un territoire, figure dans le tableau ci-dessous :

N° code	Nature des indices	Dégré de présence d'un territoire
		(1)
1	Bois coupé sur pied	Présence probable * *
2	Bois coupé flottant	Présence douteuse
3	Ecorçage sur pied	Présence probable *
4	Ecorçage sur bois coupé	Présence probable * *
5	Ecorçage sur racine	Présence probable *
6	Réfectoires	Présence probable * *
7	Garde-manger	Présence certaine
8	Accès de berges et/ou coulées	Présence probable **
9	Griffades ou empreintes	Présence probable *
10	Gîte principal	Présence certaine
11	Gîte secondaire	Présence probable * *
12	Dépôt de castoréum	Présence certaine
13	Barrage entretenu	Présence certaine
14	Cadavre	Présence douteuse
15	Observation visuelle par un tiers	Présence douteuse
16	Observation visuelle par le spécialiste départemental	Présence probable * *
17	Autres indices (crotte, carnet piégeage, etc.)	A déterminer

Source : ONCFS

(1), * et ** : importance relative des indices entre eux

L'appréciation doit évidemment être modulée en fonction de la fréquence de rencontre des indices sur un même site. En particulier, des associations d'indices de présence probable qui se renouvellent plusieurs fois sur moins de 2 kilomètres de cours d'eau (taille moyenne d'un territoire d'une famille de castors) permettent de statuer sur une présence certaine, d'autant plus qu'ils auront été relevés à plusieurs reprises dans le temps.

Ce protocole pourra là aussi, être complété par la pose de piège-photo sur des sites de marquage, sans dérangement pour la faune (éclairage à leds).

Chiroptères

L'inventaire des espèces de Chiroptères est à réaliser dans les secteurs favorables du site NATURA 2000 (colonies de mise-bas et territoires de chasse) : patrimoine bâti, zones boisées, secteurs bocagers, secteurs des cours d'eau à ripisylve arborée, ...

- Rechercher les colonies de mise-bas des espèces fréquentant le site entre juin et août. Les comptages au niveau des territoires de chasse peuvent avoir lieu entre avril et septembre-octobre (détection ultra-sons, captures). À noter que le nombre de contact dépend de la date et diminue graduellement à partir de mi-août environ.
- Au niveau du patrimoine bâti public (églises, mairies, écoles...), rechercher les colonies de chauves-souris, ou des individus isolés, principalement au niveau des combles (ou bâtiments inoccupés). Prospector également le bâti privé susceptible d'être favorable après rencontre et accord du propriétaire.
- Relever les indices de présence (restes alimentaires, guano, traces d'urines sur la charpente...) si aucun individu n'est observé directement.
- Préciser pour chaque gîte :
 - o Les espèces présentes et leur effectif
 - o Sa localisation : commune, lieu-dit, coordonnées géographiques
 - o Le type de gîte : mise-bas, transit, hivernage
 - o Le type de comptage réalisé

- Pour les prospections au niveau des territoires de chasse, réaliser des points d'écoute ultra-sonore sur des sites définis.
- Pour chaque point d'écoute :
 - o Réaliser 15 minutes d'écoute en soirée, sur plusieurs soirées (au moins 3 passages d'avril à octobre), avec une fréquence de 42 kHz qui correspond à une fréquence « moyenne » où sont audibles une majorité de Chiroptères français.
 - o Lors de chaque contact avec un Chiroptère, ajuster la fréquence sur le « battement zéro » afin de déterminer de façon précise la fréquence d'émission de l'espèce.
 - o Effectuer des balayages réguliers vers de basses fréquences (jusqu'à 18 kHz) afin de détecter des espèces peu audibles sur 42 kHz. Les espèces du genre *Rhinolophus*, émettent fortement sur des fréquences de 82 à 105 kHz (1^{ère} harmonique) mais sont considérées comme audibles sur la moitié de leurs fréquences maximum d'émission, soit respectivement 41 kHz et 52 kHz.

D'autres types de protocoles peuvent être réalisés pour compléter les inventaires et acquérir des données supplémentaires sur les chauves-souris :

- Mise en place de stations d'écoute à l'enregistreur passif à ultrasons (protocole national Vigiechiro du MNHN), avec pose d'enregistreur et traitement des sons : 2 poses en juin et septembre sur situations à définir,
- Capture temporaire : nombre de capture et sites à définir,
- Radiopistage sur colonies déjà connues pour étudier la dispersion et les terrains de chasse : capture puis pose d'émetteurs et suivi à l'antenne-récepteur,
- Acquisition et installation d'une antenne pour suivi par transpondage : capture puis pose de transpondeurs.

Laineuse du Prunier et Ecaillé chiné

Pour la Laineuse du Prunier (*Eriogaster catax*), il s'agira d'inventorier les imagos, chenilles, œufs et tout autre indice trahissant sa présence. Les relevés de terrain auront lieu de jour, lorsque les chenilles sont grégaires et qu'elles confectionnent une "tente" en soie, ou de nuit pour les imagos. Pour l'Ecaillé chiné, il s'agira de rechercher les imagos à l'aide de piège lumineux.

Différentes méthodologies sont envisageables :

- La première technique consiste à rechercher l'imago à l'aide d'un dispositif lumineux attractif. En règle générale cette méthode est utilisée pour les hétérocères ayant une activité nocturne et pour qui les stades pré-imaginaux sont difficilement observables (c'est le cas pour la majorité des espèces françaises). Bien que cette technique permette de contrôler la présence de *E. catax*, elle reste peu adaptée à l'inventaire de grands territoires dans un laps de temps relativement court.
- La deuxième technique consiste à rechercher les stades pré-imaginaux et tout autre indice caractéristique les trahissant. Cette méthodologie est peu utilisée car elle fonctionne pour assez peu d'espèces en France. Néanmoins, quand la biologie et l'écologie des stades pré-imaginaux s'y prêtent, elle est très efficace et intéressante. Généralement elle cible les stades de l'œuf et/ou de la chenille ainsi que les traces laissées par ces dernières. Cette technique a de nombreux avantages. Premièrement,

elle permet de mieux cerner les sites de reproduction de l'espèce. Deuxièmement, dans le cas où l'espèce est inféodée à une plante hôte particulière, elle permet de s'appuyer sur les bases de données des botanistes pour localiser les secteurs favorables à la présence du lépidoptère. Troisièmement les chenilles de certaines espèces laissent des traces caractéristiques et souvent bien visibles. Enfin, elle permet un inventaire continu lors de la période de présence du ou des stades recherchés sans se préoccuper des contraintes météorologiques.

- o Recherche des « tentes » des chenilles, à focaliser sur *Prunus spinosa* (Épine noire, Prunellier) et *Crataegus monogyna* (Aubépine monogyne),
 - o Définition de secteurs de recherche, délimités par limites anthropiques facilement identifiables sur le terrain (route, chemin, clôture, etc.),
 - o Saisie et géolocalisation des données récoltées.
- La dernière technique consiste en l'utilisation de phéromones émises par les femelles au moment de la reproduction pour être localisées par les mâles. Ces phéromones synthétiques ou naturelles sont très efficaces, toutefois elles demandent une connaissance parfaite de l'écologie de l'espèce. En effet chez de nombreuses espèces les femelles émettent leurs phéromones à certains moments de la journée et donc la prospection ne peut se faire qu'à cette période. De plus quand il n'existe pas de phéromones synthétiques, il faut élever l'espèce pour détenir des femelles vierges et ainsi reproduire le schéma naturel d'attraction sexuelle. Les femelles vierges sont placées dans des petites cages grillagées, puis conduites sur les sites à prospecter afin d'attirer les mâles.

Ces techniques sont toutes utilisables pour inventorier la Laineuse du Prunelier. Néanmoins, la recherche des stades pré-imaginaux semble la plus simple à mettre en œuvre, vis-à-vis de la biologie et de l'écologie de l'espèce mais aussi parce qu'elle demande peu de matériel et le coût humain/temps par rapport à la zone à prospecter reste correct.

Lucane cerf-volant, Grand Capricorne et Rosalie des Alpes

Les insectes recherchés appartiennent à l'Ordre des Coléoptères, dont certains sont saproxylophages, c'est-à-dire se nourrissant de bois mort ou dépourissant.

Les inventaires entomologiques porteront donc sur les espèces présentes et/ou potentiellement présentes :

- Le Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758),
- Le Grand Capricorne, *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758),
- La Rosalie des Alpes, *Rosalia alpina* (Linnaeus, 1758).

Méthodologie d'inventaire

Lors d'une étude des coléoptères saproxylophages, plusieurs techniques peuvent être employées :

- Examen global, éventuellement à l'aide d'une paire de jumelles, des arbres favorables (présentant un diamètre et une taille suffisants, leur permettant d'accueillir des coléoptères saproxylophages), notamment chênes, hêtres, frênes, saules,
- Détection des traces de sénescence sur l'arbre : cavités, orifices, branches cassées, décollements d'écorce, présence de terreau ;
- Examen des traces de sénescence pour la détection des indices de présence des espèces recherchées (trous d'émergence, galeries) ou l'évaluation de leur potentialité de présence ;
- Prospection autour du pied de l'arbre pour la recherche d'indices de présence (restes prédatés d'individus adultes : élytres, pattes, thorax, etc.) et identification des espèces ;

- Prospection des cavités d'arbres creux par tamisage du terreau pour la recherche d'indices de présence, de larves ou d'adultes, notamment pour la détection de la Rosalie des Alpes.

Lorsque des restes de ces insectes sont trouvés, ou que des indices de présence permettent d'identifier l'espèce, l'arbre-gîte sera géolocalisé pour être cartographié. L'observateur devra appliquer le protocole suivant pour caractériser chacun des arbres prospectés :

- Observation de trous d'émergence ou de galeries dans la partie inférieure du tronc (<1,50m) ou le système racinaire affleurant : arbre-gîte à Lucane cerf-volant,
- Observation de trous d'émergence ou de galeries dans la partie supérieure du tronc (>1,50m) ou le houppier et les branches maîtresses : arbre-gîte à Grand Capricorne,
- Observation de trous d'émergence ou de galeries dans les parties inférieures et supérieures du tronc : arbre-gîte à Lucane cerf-volant et Grand Capricorne,
- Observation de restes d'individus adultes morts, prédatés à proximité d'un chêne : arbre-gîte à Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant (en fonction de l'espèce identifiée),
- Pas d'observation d'indice de présence des espèces recherchées, mais des traces de sénescence sont observées et/ou la taille de l'arbre importante est favorable à l'établissement des espèces : arbre-gîte potentiel. Cette évaluation permet également de voir quels sont les secteurs où les espèces peuvent s'établir actuellement ou dans les années à venir.

L'inventaire nécessitera plusieurs passages au cours de la saison. La brièveté de l'émergence des adultes rend leur observation parfois hasardeuse. La période de prospection peut être jugée un peu tardive par rapport aux conditions optimales d'observation des espèces, qui se situe plutôt fin juin, voire début juillet. Cette période est par ailleurs variable d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques. La plupart de ces espèces de Coléoptères ont une activité essentiellement crépusculaire ou nocturne.

Une prospection hivernale est parfois souhaitable afin d'avoir une vue dégagée sur les arbres, les branches et les éventuelles traces de sénescence. Il est donc possible que certains indices n'aient pas été visibles lors de la prospection, ou que certains arbres aient été sous-évalués dans leur potentialité pour l'accueil des Coléoptères saproxylophages.

Triton crêté

La Société Herpétologique de France propose deux protocoles pour l'inventaire des amphibiens :

- POPAmphibien spécifique « Tritons » : spécifique aux tritons,
- POPAmphibien « Communauté » : qui vise l'ensemble des espèces.

Pour la recherche du Triton crêté, le protocole POPAmphibien spécifique « Tritons » pourra être utilisé. Cependant, en fonction des sites faisant l'objet de l'inventaire, le protocole POPAmphibien « Communauté » pourra également être mis en œuvre.

Les 2 protocoles sont détaillés ici : <http://lashf.org/project/popamphibien/>

• Conditions particulières d'exécution

Prévenir et demander les autorisations de passage et de réalisation des inventaires ou suivis aux propriétaires ou locataires le cas échéant.

Pour réaliser une opération de pêche électrique, il est nécessaire de posséder un permis de pêche scientifique. Si la pêche n'est pas réalisée par l'AFB, le responsable de l'opération doit

obtenir préalablement l'autorisation spécifique et informer les services de l'AFB des dates d'intervention.

Pour le suivi des chiroptères au niveau du patrimoine bâti public, envoyer un courrier au préalable aux différentes municipalités afin de les informer du contexte de l'étude.

OUTILS

Participation possible à des inventaires ou prospections à l'initiative de services de l'État (AFB, ONCFS, etc.)

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du DOCOB, prestataires spécialisés.

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : à définir
- **Budget prévisionnel** : à définir annuellement suivant les espèces suivies
- **Financeurs potentiels** : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Associations de Protection de la Nature, bureaux d'études, ONCFS, AFB.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'inventaires ou de suivis ; Nombre d'espèces inventoriées ou suivies

- **Indicateur de performance**

Intervalle de temps depuis les dernières acquisitions de données sur les différentes populations d'espèces du site ; Surface du site / linéaire de cours d'eau ayant été prospecté

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action V.1 « **Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB** »

Fiche-action V.4 « **Réaliser le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire** »

Fiche-action V.5 « **Réaliser le suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau** »

Fiche n° V.4 - ★★★

Réaliser le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Suivre la mise œuvre du DOCOB et réaliser les suivis scientifiques

Objectifs de développement durable : Évaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes ; Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Actualisation de la cartographie des habitats sur le site. Evaluation de leur état de conservation. Evaluation de l'impact des actions de restauration et d'entretien des habitats d'intérêt communautaire.				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats d'intérêt communautaire				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	/				
Localisation	Site NATURA 2000 et réseau hydrographique du site				
Linéaire concerné	682 ha et cours d'eau				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Un inventaire des habitats naturels a été réalisé en 2003 lors de la création du site. Ces habitats ont fait l'objet de plusieurs suivis durant la phase d'animation, notamment avec l'évaluation du taux d'embroussaillage à l'échelle du site, réalisé en 2008. Une mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site a été réalisée en 2017, lors de l'actualisation du Document d'Objectifs. Le taux d'embroussaillage du site a également fait l'objet d'une réévaluation. En parallèle de ces suivis à l'échelle du site, des suivis plus précis sur les habitats d'intérêt communautaire peuvent se révéler nécessaires pour évaluer leur état de conservation après une phase de restauration et d'entretien.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

Afin de garantir l'harmonisation méthodologique, la standardisation des productions et leur qualité scientifique, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) sont chargés par la DREAL d'assurer :

- Un appui technique sur les plans scientifique et géomatique ;
- Une évaluation et une validation des productions réalisées ;

- La centralisation, la gestion et la diffusion des données cartographiques, floristiques et phytosociologiques des DOCOB à travers l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr/>), dispositif public dédié à l'inventaire du patrimoine naturel et plateforme « flore, fonge, habitats » du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) en Nouvelle-Aquitaine.

L'OBV-NA constitue le centre de ressources métier pour les informations et référentiels relatifs à la biodiversité végétale pour le réseau Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine. Il fournit les données normalisées et validées visant à alimenter les plateformes régionales et nationales de l'Etat (SIGENA, SINP...).

Un tableau de bord des sites Natura 2000, intégrant les informations relatives à la biodiversité végétale (cartographies d'habitats, listes des habitats et espèces végétales, etc.) de chaque site Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine, est notamment accessible à l'adresse suivante : <https://obv-na.fr/tableau-suivi>. Sa mise à jour repose sur les informations communiquées par chaque animateur.

L'appui scientifique aux opérateurs est assuré par chaque CBN sur son territoire d'agrément : le CBN Sud-Atlantique (CBNSA) sur le département des Deux-Sèvres.

Axe 1 : Améliorer la connaissance scientifique de la flore et des végétations d'intérêt communautaire

Lien avec OCLT 1

Objectif :

- Affiner le diagnostic écologique pour la flore et les végétations (description, cartographie) ;
- Mieux comprendre les relations dynamiques et topographiques entre les végétations d'intérêt communautaire.

Le CBNSA réalise un accompagnement technique des animateurs et opérateurs nature 2000 pour la mise en œuvre des cartographies et des suivis d'habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Afin d'améliorer la cartographie et étant donné la complexité du site et des végétations, il pourrait être envisagé des actualisations partielles en priorisant des secteurs et/ou des types de végétations.

Axe 2 : Suivre l'influence de la gestion sur la flore et des végétations d'intérêt communautaire (échelle infra-site)

Objectif : Evaluer l'influence des travaux et activités de restauration ou de gestion conservatoire sur les végétations (lien avec OCLT 1)

Ce suivi peut être réalisé par la mise en place de quadrats ou de transects permanents (précisément géolocalisés) et une évaluation de l'abondance des espèces basée sur l'évaluation de leur fréquence. Cette option serait à retenir pour des cas bien précis (secteurs / végétations à très forts enjeux floristiques / végétations) avec un protocole établi en collaboration avec le CBNSA.

Une cartographie fine (échelle : du 1/2500 à 1/1000) des végétations ouvertes au niveau de l'association végétale (nomenclature phytosociologique) permettrait également de répondre à l'objectif d'évaluation des résultats de la gestion. Cette action permettrait également de répondre à l'objectif d'améliorer la cartographie des habitats du site (axe 1).

Axe 3 : Evaluer et suivre l'état de conservation des végétations à l'échelle du site

L'évaluation des états de conservation des habitats à l'échelle du site est à mettre en place de manière coordonnée avec le schéma pluriannuel et les protocoles de suivi des habitats d'intérêt communautaire de Nouvelle-Aquitaine proposés les CBN.

La mise en place de protocoles de suivis de végétations peut permettre de suivre la dynamique de fermeture mais aussi d'autres paramètres comme la dérive trophique.

Par ailleurs, des protocoles de suivi diachronique, en concertation avec des structures scientifiques, pourraient être mis en place pour évaluer l'évolution des végétations et du degré de fermeture dans le temps.

• Base de données géographiques

L'ensemble des relevés phytosociologiques et des données floristiques doivent être restitués. Ils doivent être saisis de préférence sur le site de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (<https://obv-na.fr>). Dans le cas contraire, les données devront être communiquées selon le format standard préconisé (compatible SINP) et déposées via l'espace de dépôt de fichiers de données de l'OBV (<https://obv-na.fr/depot-fichier>), accompagnées d'un fichier au format SIG avec la localisation des relevés phytosociologiques et floristiques à la projection Lambert 93.

Pour la cartographie des habitats, un travail collaboratif entre la DREAL et le CBN SA a permis de mettre en place et perfectionner un outil spécifiquement conçu pour la cartographie des habitats naturels du réseau Natura 2000 dénommé « kit carto ». Les éléments cartographiques doivent être restitués sous forme numérique, géoréférencés et structurés dans cet outil.

Le « kit Carto » est pris en charge par le logiciel libre SIG Quantum GIS et contient une base de données SQLite utilisant l'extension spatiale Spatialite. Celle-ci est structurée de manière à prendre en charge la plupart des données relatives à la cartographie des habitats et faciliter ainsi l'agrégation des données à l'échelle régionale. Le kit intègre les fonds cartographiques essentiels à la réalisation de la cartographie des habitats (scans 25, BD ORTHO, BD TOPO, etc.) en laissant la possibilité d'ajouter ses propres fonds pour venir compléter les informations fournies. Il peut être embarqué sur une tablette pour la saisie des données cartographiques directement sur le terrain.

La structure de la base de données est celle du kit cartographique et est détaillée dans le manuel d'utilisation de l'outil de cartographie fourni avec le « kit carto ».

La numérisation des polygones se fera sur la BD-ORTHO® de l'IGN. Les objets polygones doivent entretenir des relations rigoureusement topologiques. En d'autres termes, les contours des polygones voisins seront parfaitement jointifs. Le système de projection à utiliser est celui en vigueur dans l'outil cartographique (2154 : RGF93 / Lambert 93).

• Conditions particulières d'exécution

Prévenir les propriétaires et/ou usagers avant de réaliser les inventaires ou suivis.

OUTILS

« Kit carto »

Ressources documentaires : <https://obv-na.fr/ressources>

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du site NATURA 2000, Associations de Protection de la Nature, CBNSA, bureaux d'études

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : temps d'animation 180-200 €/j, coût prestataire à définir
- **Budget prévisionnel** : à définir selon le type de suivi à réaliser
- **Financeurs potentiels** : État, Europe.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure animatrice du DOCOB, Associations de Protection de la Nature, Bureaux d'études, services de l'Etat (DREAL, DDT...).

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre d'habitats ayant fait l'objet d'un inventaire

Surface du site / linéaire de cours d'eau ayant été prospecté ; dates des dernières données

- **Indicateur de performance**

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action V.1 « **Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB** »

Fiche-action V.3 « **Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire** »

Fiche-action V.5 « **Réaliser le suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau** »

Fiche-action I.1, I.2, I.3, et I.4

Fiche n° V.5 - ★★

Réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'Eau

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Suivre la mise œuvre du DOCOB et réaliser les suivis scientifiques

Objectifs de développement durable : Évaluer l'évolution du site NATURA 2000 et de ses composantes ; Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau du site				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Végétation flottante de Renoncules des rivières (3260)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163), Bouvière (1134), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337)				
Localisation	Réseau hydrographique				
Surface concernée	29 km				
Planification	✓2020	2021	✓2022	2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Entre 2004 et 2017, 1 seule station située dans le site NATURA 2000 a fait l'objet de suivis de la qualité (biologique et physico-chimique) de l'eau, à intervalles irréguliers. Les suivis physico-chimiques ont été menés annuellement alors que les suivis biologiques ont été réalisés tous les ans ou tous les deux ans, selon les indices évalués.

Ces suivis permettent de voir l'évolution de la qualité des eaux depuis 2004 et pourront servir de références avant la mise en place d'éventuelles actions. Ces données pourront également permettre d'expliquer en partie la dynamique de différentes espèces du site NATURA 2000. Toutefois la situation actuelle du point de prélèvement et de suivis se trouve en partie sur la zone d'influence d'un ouvrage hydraulique. Il pourrait ainsi être intéressant de prévoir un autre site situé sur une zone en écoulement libre où l'on retrouvera notamment des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

Observations lors des prélèvements

Pour chaque campagne de prélèvement, il est nécessaire de décrire les conditions dans lesquelles les suivis ont été réalisés, plusieurs facteurs pouvant expliquer des différences entre résultats :

- Hydrologie (perturbée, non perturbée etc.)
- Ombre (nulle, faible, moyenne, forte)
- Traces d'hydrocarbures (présence/absence)
- Mousses (présence/absence)
- Odeur de l'eau (inodore, forte...)
- Débris végétaux (présence/absence)
- Boues surnageantes (présence/absence)
- Couleur de l'eau (faible, importante...)
- Limpidité de l'eau (turbidité légère, forte...)
- Météorologie (ensoleillée, couvert, sec, pluvieux...)
- Heure de prélèvement

Suivis physico-chimiques

Plusieurs paramètres physico-chimiques peuvent être suivis. Les normes en vigueur au moment des prélèvements devront être appliquées :

- Température de l'eau (°C)
- pH
- Conductivité à 25°C (µS/cm)
- Oxygène dissous (mg d'O₂/L)
- Couleur (mg/L Pt [Platine])
- Oxydabilité au permanganate (acide à chaud) (mg/L d'O₂)
- Carbone organique dissous (COD) (mg/L C)
- DBO₅ (non diluée) (mg/L d'O₂)
- Matières en suspension (mg/L MES)
- Nitrates (mg/L NO₃)
- Nitrites (mg/L NO₂)
- Ammonium (mg/L NH₄)
- Orthophosphates (mg/L PO₄³⁻)
- Phosphore total (mg/L Ptotal)

Réaliser au moins 1 campagne de prélèvement tous les deux ans.

Suivis pesticides

La recherche spécifique de pesticides peut également être menée afin de compléter les analyses physico-chimiques. Les molécules suivantes pourront être recherchées :

- Aldrine
- Dieldrine
- Endosulfan (α et β)
- Heptachlore
- Hexachlorobenzène
- Lindane
- 1(3,4-dichlorophényl)-urée
- 1(4-isopropylphényl)-urée
- 1(4-isopropylphényl)-3-méthylurée
- Chlortoluron
- 1(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée
- Diuron
- Isoproturon
- Linuron
- Méthabenzthiazuron
- Métobromuron

- Métoxuron
- Monolinuron
- Monuron
- Néburon
- Carbaryl
- Carbendazime (et/ou bénomyl)
- Carbétamide
- Carbofuran
- Mercaptodiméthur (Méthiocarbe)
- Méthomyl
- Glyphosate (et/ou sulfosate)
- AMPA
- Imazaméthabenz méthyl
- Fenpropidine
- Flurochloridone
- Trifluraline

Suivis biologiques

- IBG (Indice Biologique Global) : permet de mesurer le potentiel biologique des habitats du lit mineur d'un cours d'eau suite basée sur l'étude des macro-invertébrés benthiques, colonisant la surface et les premiers centimètres des sédiments immergés de la rivière et dont la taille est supérieure ou égale à 500 µm.
- IPR (Indice Poissons de Rivière) : permet de déterminer l'état d'un cours d'eau au regard de sa population piscicole. Il mesure l'écart entre la composition du peuplement observé sur une station à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendu en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.
- IBD (Indice Biologique Diatomées) : permet d'inventorier les diatomées (algues microscopiques brunes constituées d'un squelette siliceux) qui sont considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales, et réagissant aux pollutions organiques, nutritives (azote, phosphore), salines, etc.
- IBMR (Indice Biologique Macrophytes de Rivière) : fondé sur l'examen des macro-végétaux aquatiques pour évaluer le statut trophique des rivières. Cet indice traduit le degré de trophie des rivières, lié à leur teneur en ammonium (forme réduite des nitrates) et orthophosphates, ainsi qu'aux pollutions organiques majeures. La note obtenue peut varier également selon certaines caractéristiques physiques du milieu comme l'intensité de l'éclairement et des écoulements.
- A réaliser biannuellement sur les mêmes sites de prélèvement que les analyses physico-chimiques et pesticides
- Les campagnes sont à réaliser en période d'étiage et hors épisode pluvieux majeur.
- Se référer aux normes en vigueur pour chaque indice

• Conditions particulières d'exécution

Afin de pouvoir comparer les résultats avec les suivis effectués les années précédentes, il est important de réaliser les suivis sur les mêmes stations et dans des conditions similaires.

L'interprétation des résultats pourra se faire selon la méthodologie du Système d'Évaluation de la Qualité de l'Eau des cours d'eau (SEQ-EAU) des Agences de l'Eau.

Des points supplémentaires pourront venir compléter le suivi de la qualité des cours d'eau. Il sera alors nécessaire de localiser précisément ces points.

OUTILS

CTMA

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du DOCOB, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :**
 - Analyses physico-chimiques : à définir
 - Analyses des pesticides : à définir
 - IBG : 800 € HT
 - IPR : 1 500 € HT
 - IBD : 300 € HT
 - IBMR : 1 000 € HT
- **Budget prévisionnel :** à définir
- **Financeurs potentiels :** État, Europe, Agence de l'Eau.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Conseil Départemental des Deux-Sèvres, AFB79, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Bureaux d'études

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de stations de suivi

- **Indicateur de performance**

Quantité/qualité des données, pourcentage du linéaire couvert

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche-action V.1 « **Assurer la mise en œuvre et le portage du DOCOB** »

Fiche-action V.3 « **Réaliser le suivi scientifique des espèces d'intérêt communautaire** »

Fiche-action V.4 « **Réaliser le suivi scientifique des habitats d'intérêt communautaire** »

Fiche n° V.6 - ★★★

Assurer une maîtrise foncière et d'usage

OBJECTIFS ET CADRE DE L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer

Objectifs de développement durable : Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Acquisition de parcelles en vente pour restauration ou entretien des habitats et valorisation auprès du public				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces				
Localisation	Site NATURA 2000				
Surface concernée	682 ha				
Planification	✓2020	✓2021	✓2022	✓2023	✓2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La quasi-totalité des parcelles présentes dans le périmètre du site NATURA 2000 sont privées. La mise en place d'une politique d'acquisition foncière permettrait d'acquérir des parcelles en vente pour garantir le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. De plus, si les habitats le permettent, l'acquisition de parcelles permettrait de valoriser le patrimoine naturel du site NATURA 2000 par la mise en place d'une signalétique adaptée ou la création de cheminement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

La politique d'acquisition foncière pourrait se décliner en plusieurs outils :

- La mise en place d'une vieille foncière, par conventionnement avec la SAFER, qui pourrait alors exercer son droit de préemption
- L'animation foncière, par négociation directe avec les propriétaires du site.

- **Conditions particulières d'exécution**

Respect des procédures d'acquisition foncières.

OUTILS

Conventionnement avec la SAFER

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du DOCOB, SAFER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : à définir selon surface à acquérir et caractéristiques de la parcelle
- **Budget prévisionnel** : à définir
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, Agence de l'Eau.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

SAFER, Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Nombre de démarches d'acquisition engagé

- **Indicateur de performance**

Surface acquise / nombre de Contrat NATURA 2000 signés

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Ensemble des fiches-actions

Mettre à jour le périmètre du site NATIRA 2000

L'ACTION

Orientations de conservation à long terme : Mettre en œuvre le Document d'Objectifs et l'évaluer

Objectifs de développement durable : Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et évaluer leurs résultats

Cadre de l'action :

Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Etendre le site aux habitats d'intérêt communautaire situés en périphérie du site, dont les landes et les mares des Cœufs Durs				
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130), Mares temporaires méditerranéennes (3170), Landes sèches européennes(4030)				
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321), Triton crêté (1166)				
Localisation	Parcelles limitrophes du site NATURA 2000				
Surface concernée	A déterminer				
Planification	✓2020	2021	2022	2023	2024 et +

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Un certain nombre de parcelles situées en périphérie du site abritent des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire d'importance majeure, qui nécessitent des mesures de gestion adaptées pour garantir leur maintien et leur préservation.

C'est notamment le cas des sites suivants :

- Site des mares des Cœufs Durs, abritant une pelouse thérophytique amphibie, oligotrophile, acidiphile rare pour le domaine atlantique **et la seule station régionale de Renoncule nodiflore** (*Ranunculus nodiflorus*). La question du rattachement du groupement à *Ranunculus nodiflorus* sur le plan phytosociologique n'est pas tranchée et une étude plus approfondie des communautés à Crassule de vaillant et Renoncule à fleurs nodales du Massif armoricain serait nécessaire pour en affiner la description. La méconnaissance phytoécologique de ce groupement ne permet pas de le rattacher avec certitude à un code habitat Eur28. En effet, il pourrait relever de l'habitat 3170 en contexte de mare temporaire (dans d'autres contextes, cette association relèverait bien de l'habitat 3130).
- Le château d'Argenton les Vallées et ses dépendances, qui hébergent une colonie mixte de Grands Rhinolophes et de Murins à oreilles échancrées,
- Les parcelles périphériques où sont présentes des mares à Triton crêté,
- Les zones de landes périphériques au site.

L'objectif serait d'étendre le périmètre du site NATURA 2000 à ces sites afin de pouvoir mettre en place une contractualisation adaptée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Modalités techniques de mise en œuvre**

La procédure d'extension du périmètre du site comprend les étapes suivantes :

- Validation préalable du Museum d'Histoires Naturelles
- Une validation des membres du COPIL,
- Une consultation du public.

- **Conditions particulières d'exécution**

Respect de la procédure d'extension.

OUTILS

-

ACTEURS CONCERNES

Structure animatrice du DOCOB, DREAL, DDT et communes du site

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : à définir
- **Budget prévisionnel** : à définir
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, Agence de l'Eau.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Deux-Sèvres Nature Environnement

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- **Indicateur de mise en œuvre**

Engagement de la procédure d'extension

- **Indicateur de performance**

Surface ajoutée / nombre de Contrat NATURA 2000 signés

FICHES-ACTIONS LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Ensemble des fiches-actions

VII. CHARTRE NATURA 2000

La Charte NATURA 2000 est un des trois outils contractuels qu'il est possible de mobiliser pour la mise en œuvre des actions de gestion prévues dans le DOCOB du site, en plus des Mesures Agro-Environnementales et des Contrats NATURA 2000. Elle contribue à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site par la poursuite et le développement de pratiques favorables à leur conservation, notamment via des recommandations générales ou spécifiques à certains milieux ou activités.

Ainsi, la charte concerne aussi bien les activités de gestion courante, notamment agricoles, que toute activité pratiquée sur le site NATURA 2000, telles que les activités de loisirs (randonnée, chasse, pêche...). La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

La Charte de la Vallée de l'Argenton a été validée en 2009 puis actualisée en 2018.

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

- Une fiche pour les **engagements et recommandations de portée générale** qui concernent l'ensemble du site et s'imposent à tout adhérent à la Charte,
- Une série de fiches qui présentent **les engagements et recommandations spécifiques** à certains types de milieux ou activités, que l'adhérent signera si elles correspondent aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer.

Les engagements et recommandations de gestion spécifiques concernent, pour les milieux :

- **Les formations herbeuses sur coteaux et landes,**
- **Les cours d'eau, berges et ripisylves,**
- **Les mares,**
- **Les boisements,**
- **Les haies,**
- **Les bordures enherbées,**
- **Les prairies permanentes,**
- **Les gîtes à chauves-souris,**
- **L'urbanisme et la gestion du territoire,**

Et pour les activités :

- **La pêche,**
- **La chasse,**
- **Les randonnées,**
- **Le canoë-kayak,**
- **L'escalade,**
- **Le trial,**
- **Les activités naturalistes.**

Engagements et recommandations de la charte natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Grand Murin (1324) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337) ; Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Tout signataire de la Charte NATURA 2000

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Ne pas détruire les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction des espèces et des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion de la Charte.

E2. Autoriser l'accès des terrains soumis à la Charte à la structure animatrice du site NATURA 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.

Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. Je pourrais me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.

Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

E3. Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes aux engagements de la Charte.

Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

E4. Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues par celle-ci, ainsi que les acquéreurs en cas de vente des parcelles.

Point de contrôle : Document signé par le(s) prestataire(s) ou l'acquéreur, attestant avoir été informé des engagements souscrits.

E5. Informer et demander conseil à la structure animatrice avant toute opération, intervention, chantier de nature à modifier le milieu de façon directe ou indirecte, sur les parcelles sur lesquelles la Charte a été souscrite.

Point de contrôle : Absence d'opérations réalisées sans information de la structure animatrice.

E6. Ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurant le paysage et la connectivité entre les habitats servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Absence d'opérations de démantèlement d'éléments structurant.

E7. Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes. En cas d'apparition, le signaler à la structure animatrice (→ voir liste des espèces connues localement en annexe).

Point de contrôle : Absence d'introduction constatée.

E8 – Ne pas stocker de déblais ou de déchets de jardin sur les parcelles engagées, mais les évacuer dans les déchetteries du secteur, afin d'éviter le développement d'espèces envahissantes sur le site comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Point de contrôle : absence de dépôt de déblais sur les parcelles engagées.

E9 – Ne pas déposer de matériels (matériels agricoles anciens par exemple) et récipients de produits divers (huiles, carburants...) sur les parcelles engagées ; utiliser les filières de récupération et déchetteries du secteur.

Point de contrôle : absence de dépôt de matériels, bidons, flaques d'huile, sur les parcelles engagées.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

R2. Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.

R3. Informer la structure animatrice du site NATURA 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.

R4. Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants.

R5. Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques sur la ou les parcelles engagées.

R6 – Pour les animaux mis en pâture, remplacer l'utilisation des vermifuges à base de molécules de la famille des ivermectines, phénothiazine, coumaphos, ruélène, pipérazine et dichlorvos, par des molécules moins rémanentes et moins destructrices pour l'entomofaune, telles que : benzimidazoles, imidathiazoles, saliucylanilides, isoquinoléine. En cas d'usage d'ivermectine, le traitement des animaux doit être effectué au moins trois semaines avant la mise au pré.

R7. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire (colonie de chauves-souris, castor, loutre, ...).

R8. Respecter les périodes de fragilité des espèces et contacter la structure animatrice avant toute intervention.

Mme / M.

Le, ... À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Penthes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaïlle chiné (1078) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Grand Murin (1324)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Ne pas détruire ou altérer le milieu par retournement, nivellement, plantation (feuillus ou résineux), mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires ou réensemencement.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'altération du milieu.

E2. Réaliser les opérations d'entretien (fauche, débroussaillage) entre le 1er septembre et le 1er mars, sauf dérogation de la structure animatrice.

Point de contrôle : Absence de travaux en cours lors d'un contrôle réalisé en période sensible.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Éviter la cueillette des fleurs (hors plantes médicinales).

R2. Exporter les produits de coupe ou de fauche (pas d'écobuage ou d'incinération), avec possibilité de les stocker à proximité du chantier sur un emplacement non dommageable pour les habitats et espèces du site, défini au préalable avec la structure animatrice.

R3. Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge impactant les invertébrés (préférer les benzimidazolés, imidazolés, etc. aux molécules antiparasitaires de la famille des avermectines, etc.).

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
Public(s) visé(s)	Propriétaires riverains, exploitants agricoles

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Conserver les ripisylves et forêts riveraines existantes, c'est-à-dire ne pas les détruire. On entend par destruction le fait d'arracher, de détruire chimiquement ou mécaniquement les ripisylves. Ne pas planter de peupliers ou d'essences exotiques. Conserver les essences locales de feuillus (aulnes, frênes, saules...)

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des ripisylves et forêts riveraines (alluviales).

E2. Conserver un maximum d'arbres à cavités, de souches creuses, d'arbres présentant des lacis de racines ou des cavités sous berges (chêne, aulne, frêne,...) ainsi que des chablis. Ils peuvent être utilisés comme gîte par de nombreuses espèces (chauves-souris, insectes, pics).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

E3. Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité des personnes ou des équipements.

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect des périodes de travaux.

E4. Réaliser les travaux d'entretien entre août et mars, et les travaux de coupes entre octobre et février (sauf en cas de risque ou d'urgence)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

E5. Maintenir la végétation des pieds de berge (iris, joncs, massette, laïches, rubanier...).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Laisser au sol, à l'abri des crues, une partie du bois mort et des vieilles souches, favorables aux insectes impliqués dans la décomposition du bois.

R2. En cas d'aménagement ou de confortement de berges, préférer les techniques de génie végétal.

R3. Lorsque des pâtures bordent les cours d'eau, installer une clôture et aménager un système d'abreuvement pour limiter l'érosion des berges et la pollution organique de l'eau.

R4. Réduire au maximum le passage d'engins sur les berges et le cas échéant utiliser du matériel adapté aux sols détrempés.

R5. Privilégier la régénération naturelle de la végétation des berges là où elle a besoin d'être reconstituée en favorisant les essences locales (aulnes, frênes, saules...). Ne pas dégager les jeunes pousses qui se développent dans les ronciers qui agissent comme une protection.

R6. Veiller à entretenir les frênes et chênes têtards (création et/ou maintien) favorables aux insectes impliqués dans la décomposition du bois et aux chauves-souris. Les émonder tous les 9 ans ou au maximum tous les 20 ans.

R7. Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant des ripisylves peu entretenues avec des zones de broussailles et herbacées denses, favorables à la faune.

R8. Lutter contre le ragondin par piégeage à la cage-piège (déclaration en mairie obligatoire).

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134)
Public(s) visé(s)	Propriétaires d'ouvrages hydrauliques, gestionnaires

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour le(s) ouvrage(s) concerné(s) par la Charte à :

E1. Ouvrir les vannes de l'ouvrage afin de permettre une chasse des sédiments accumulés en amont, dès les premières crues automnales ou hivernales et hors période d'interdiction de manœuvres des vannes, pendant au moins un mois (période conseillée de novembre à mars).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'ouverture des vannes.

E2. Entretenir l'ouvrage hydraulique, en contrôlant notamment le développement de la végétation, et maintenir les vannes en état de fonctionnement.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'état des vannes.

E3. Surveiller et enlever, le cas échéant, les bois coincés dans les vannes.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'état des vannes.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Prévenir la structure animatrice en cas de dysfonctionnements ou de travaux d'entretien ou de restauration des vannes.

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Murin (1324) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles

Définition d'une « mare », issue du Programme National de Recherche sur les Zones Humides (B. Sajaloli et C. Dufilleul, 2001) : « La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre un maximum de 5 000 m² et non équipée d'un système de vidange. Sa faible profondeur, qui peut atteindre environ 2 m, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain, voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de fossés qui en pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique interannuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle »

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Conserver les mares et points d'eau.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des points d'eau.

E2. Ne pas réaliser de travaux susceptibles de modifier le fonctionnement écologique du milieu : terrassement, remblaiement, reprofilage des berges (sauf avis favorable de la structure animatrice).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux.

E3. En cas de berges boisées, ne pas laisser les arbres ou arbustes se développer sur plus d'un tiers du pourtour de la mare, maintenir une végétation herbacée (joncs, iris...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'emprise de la végétation

E4. Réaliser les travaux d'entretien des mares en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore et après avis de la structure animatrice. Ne pas intervenir entre janvier et août.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux.

E5. Ne pas utiliser de produits chimiques dans une bande de 10 m autour du point d'eau.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement chimique.

E6. Ne pas introduire de poissons ou d'espèces exotiques envahissantes dans les mares, afin de limiter la prédation sur les amphibiens et la faune aquatique. En cas d'apparition, le signaler la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de poissons et d'écrevisses exotiques.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Dans le cadre de travaux de création ou de restauration de mares, prévoir une partie de la berge avec un profil en pente douce, côté opposé à l'abreuvement du bétail, pour favoriser la colonisation végétale et animale. Cette zone en pente douce ne doit pas être trop importante, surtout pour les mares de petite taille, car il y a un risque d'assèchement (évaporation intense en période estivale) et d'atterrissement (prolifération végétale rapide) important.

R2. Participer à la lutte contre le Ragondin, après déclaration de piégeage en mairie ou dans le cadre d'une opération coordonnée par la FDGDON.

Mme / M.

Le, ... À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Grand Murin (1324) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Respecter le code des bonnes pratiques sylvicoles, le plan simple de gestion ou le règlement type de gestion, sur la totalité des parcelles engagées.

Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités d'exploitation.

E2. Maintenir les surfaces et la nature des boisements actuels : pas de défrichement et pas de plantation d'essences non adaptées au milieu, sauf avis contraire de la structure animatrice (→ voir liste des essences non adaptées en annexe)..

Point de contrôle : Contrôle de la conservation du boisement actuel.

E3. Conserver du bois mort au sol sous toutes ses formes (souches, houppiers, ...).

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien du bois mort au sol.

E4. Conserver une partie des arbres à cavité et/ou fentes, sénescents ou mort sur pied, au bénéfice des insectes impliqués dans la décomposition du bois et des chauves-souris, sauf en cas de mise en danger du public ou de risques sanitaires.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres à cavité et/ou fentes, sénescents ou mort.

E5. Conserver les ripisylves et forêts riveraines existantes sur une largeur à définir sur place avec la structure animatrice, c'est-à-dire ne pas les détruire. On entend par destruction le fait d'arracher, de détruire chimiquement ou mécaniquement les ripisylves.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des ripisylves et forêt riveraine (alluviale).

E6. Ne pas réaliser de coupes rases et privilégier la gestion irrégulière et la régénération naturelle.

Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités d'exploitation.

E7. Préserver les milieux naturels associés : mares, clairières, pelouses acides, ...

Point de contrôle : Contrôle sur place de la conservation des milieux naturels associés.

E8. Préserver les bandes enherbées présentes dans les allées, les pare-feu et les layons.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la conservation des bandes enherbées.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Favoriser la diversité des essences de feuillus autochtones lors de la régénération du boisement.

R2. Favoriser la stratification verticale des lisières en maintenant les arbustes et la strate herbacée (mégaphorbiaie notamment) ainsi que les lianes (Lierre, clématite, Houblon...).

R3. Conserver des îlots de vieillissement en augmentant de moitié l'âge moyen d'exploitation.

R4. Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupe de bois dans les mares et dépressions humides intra-forestières.

R5. Privilégier l'utilisation d'huile biodégradable pour le fonctionnement des tronçonneuses ou autres outils thermiques.

R6. Privilégier des modes de débardage adaptés au terrain (sol meuble, pente forte) tels que du matériel avec des pneus basse pression ou le cheval.

R7. Conserver une partie des rémanents au sol.

R8. Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants.

R9. Privilégier les travaux d'exploitation à partir de septembre (après la période de reproduction) quand les conditions climatiques et stationnelles le permettent

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Grand Murin (1324) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles, collectivités

Définition d'une « Haie » : « ensemble d'arbres, d'arbustes, de buissons et d'herbacés, en mélange, formant une ligne dense de végétation. Ses dimensions varient selon sa composition et sa gestion, de 1 à quelques mètres de largeur, de 1 à plus de 15 mètres de hauteur. Elle peut être associée à un talus, un fossé, une bande enherbée, un muret. Les végétaux la composant peuvent être conduits en cépée, en arbre têtard ou en haut-jet »

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Conserver les linéaires de haies existantes (ne pas détruire). On entend par destruction le fait d'arracher, de détruire chimiquement ou mécaniquement les haies ou de procéder à des arasements successifs qui conduiraient à la mortalité de la végétation.

Point de contrôle : maintien des haies existantes au regard de la cartographie réalisée lors de l'adhésion.

E2. Conserver une largeur minimum adaptée à la haie existante.

Point de contrôle : largeur de la haie, suivi photographique.

E3. Utiliser un matériel de type lamier ou barre sécateur pour la santé et la durabilité des haies. L'utilisation du broyeur est possible pour les tailles annuelles (rameaux de l'année) ou bisannuelles à condition d'utiliser un broyeur à marteaux et de couper les tiges supérieures à 2 cm proprement (tronçonneuse, lamier...). Les rameaux plus âgés seront taillés avec du matériel adapté (lamier, tronçonneuse, barre sécateur).

Éviter de frotter ou abîmer les troncs, quel que soit l'engin utilisé. L'exploitation traditionnelle et raisonnée du bois de chauffage pourra se poursuivre. (→ [Voir fiche technique en annexe](#))

Point de contrôle : absence de branches déchiquetées, de troncs abîmés, etc...

E4. Répartir l'exploitation du bois de chauffage sur plusieurs années, notamment le recépage.

Point de contrôle : absence de coupe généralisée.

E5. Réaliser l'entretien courant mécanisé entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier afin de limiter les dérangements pour la faune en période de reproduction et d'éviter les destructions de nichées et de portées :

Point de contrôle : absence d'intervention en dehors de la période prescrite

	Hiver			Printemps			Été			Automne		
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Taille d'entretien courant												
Fauche des banquettes												
Recépage – bûchage												
Taille forestière des baliveaux												
Plantation												

 : période favorable recommandée

E6. Maintenir des arbres à cavités au bénéfice de la faune (chauves-souris, insectes, oiseaux...)

Point de contrôle : contrôle sur place

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Conserver, entretenir et assurer le renouvellement des arbres conduits en têtard (utiles pour les insectes). Le bûchage complet des têtards devra être évité si les branches ont plus de 25 ans d'âge (risque de mortalité de l'arbre).

- veiller au repérage et à la formation de baliveaux (jeunes arbres) en vue d'assurer le renouvellement des arbres têtards (repérage à la peinture par exemple avant le passage de la taille mécanisée),
- veiller au repérage et à la formation de baliveaux (jeunes arbres) en vue d'assurer le renouvellement des arbres de haut jet (repérage à la peinture par exemple avant le passage de la taille mécanisée),
- planter avec des essences locales (Chêne, Charme, Aulne, Erable, Cornouiller sanguin, Aubépine, Prunellier...), (→ **Voir fiche technique en annexe**)

R2. Utiliser des huiles biodégradables pour les tronçonneuses et désinfecter régulièrement le matériel afin d'empêcher la transmission de maladie entre les arbres taillés (solutions à base d'eau de javel). Demander l'avis de la structure animatrice.

Préconisation en faveur de la biodiversité :

R3. Il est conseillé de :

- Maintenir au moins 2 arbres morts pour 100 m de haies, lorsqu'ils sont présents et ne présentent pas un danger pour les personnes et les équipements,
- Maintenir des banquettes enherbées avec une fauche tardive,
- Laisser des tas de bois morts ou coupés en pied de haies au bénéfice de la faune,
- Maintenir du lierre sur les arbres, car il ne remet pas en cause la survie de l'arbre et est favorable à de nombreux insectes et à la nidification et à l'alimentation des oiseaux et insectes,
- Favoriser le développement des haies basses en haies épineuses de taille moyenne, favorables aux tourterelles, grives, ...
- Ne pas pratiquer la taille sommitale pour favoriser le développement du houppier.

R4. Privilégier un entretien pluriannuel des haies pour favoriser la floraison et la fructification de certaines espèces.

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Grand Murin (1324) ; Ecaille chiné (1078) ;
Public(s) visé(s)	Collectivités (communes, Conseil Départemental)

Définition d'une « Bordure enherbée » : surface en herbe longeant le réseau routier, faisant l'interface entre une route (ou un chemin) et une parcelle pâturée, cultivée, boisée ou bâtie qui peut être délimitée par une haie.

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Pour les surfaces enherbées (bords de chemins, talus, fossés...), pratiquer un entretien mécanique (fauche, grattage, flux thermique) ou manuel. Un traitement chimique ponctuel pourra être appliqué localement après avis de la structure animatrice

Point de contrôle : absence de traitement chimique.

E2. Limiter le nombre d'interventions sur les talus et banquettes à 2 par an et ne pas intervenir entre avril et juin à l'exception des zones contraintes par les règles de sécurisation (carrefours, courbes dangereuses...).

Point de contrôle : développement de la végétation au printemps.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Mettre en œuvre l'information et la formation du personnel assurant les travaux d'entretien de la collectivité afin de respecter les principes de la Charte.

R2. Diffuser auprès du personnel ou des prestataires les divers documents d'information relatifs au site NATURA 2000 (lettre annuelle, fiches, ...).

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Grand Murin (1324) ; Ecaille chiné (1078)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Maintenir l'usage de la parcelle en prairie et poursuivre l'exploitation par la fauche et/ou le pâturage.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie et de l'exploitation par fauche et/ou pâturage.

E2. Ne pas détruire la prairie, notamment par le labour (renouvellement des prairies par travail superficiel du sol uniquement), ou des travaux lourds (pose de drains, nivellement).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autres destructions.

E3. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf localisé pour l'élimination éventuelle des chardons et rumex.

Point de contrôle : Contrôle du cahier d'enregistrement des pratiques.

E4. Maintenir les arbres isolés, les mares, les points d'eau et les dépressions humides (pas de nivellement) présents dans les prairies.

Point de contrôle : Contrôle sur place de non-comblement des mares et points d'eau.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Pratiquer de préférence une fauche tardive, après le 15 juin.

R2. Pratiquer une fauche centrifuge (du centre vers la périphérie) et utilisé un système d'effarouchement de la faune sauvage.

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	/
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Grand Murin (1324)
Public(s) visé(s)	Propriétaires, exploitants agricoles, collectivités

On entend par « Gîtes à chauves-souris » les lieux ou aménagements, pouvant accueillir des chauves-souris, d'un à plusieurs individus ou colonies :

- Cavités souterraines naturelles
- Infrastructures humaines : habitations, ponts, tunnels, églises, bâti agricole...

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Conserver l'accès aux gîtes pour les chauves-souris. Tout projet de modification des conditions d'accès lors de travaux de rénovation devra être porté à la connaissance de la structure animatrice pour avis et conseils en faveur de solutions adaptées.

Point de contrôle : maintien de l'accès des gîtes identifiés lors de la signature

E2. Ne pas pénétrer dans les zones de gîtes de reproduction du 1^{er} mai au 1^{er} octobre. En cas de nécessité d'intervention, l'avis de la structure animatrice sera sollicité pour définir les conditions d'intervention les moins dommageables.

Point de contrôle : maintien des lieux en l'état.

E3. Ne pas pénétrer dans les zones de gîtes d'hibernation du 1^{er} novembre au 1^{er} avril. En cas de nécessité d'intervention, l'avis de la structure animatrice sera sollicité pour définir les conditions d'intervention les moins dommageables.

Point de contrôle : maintien des lieux en l'état.

E4. Avertir la structure animatrice de tout événement notable : individus morts, désertion des lieux, etc.

Point de contrôle : correspondance maintenue avec le propriétaire.

E5. En cas de travaux nécessaires dans des lieux occupés par les chauves-souris, respecter le calendrier suivant :

Point de contrôle : absence de travaux aux dates correspondant aux périodes d'occupation du gîte par les chauves-souris.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Traitement des charpentes												
Entretien des toits et combles												
Réfection des murs, ravalement des façades												
Entretien des caves												

 : période où les interventions sont interdites

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Entretien des abords des bâtiments, jardins, routes et chemins par des méthodes mécaniques (fauche, grattage, flux thermique) ou manuelles plutôt que chimiques, dans le respect de l'application de l'arrêté du 20/11/2017 et de l'arrêté complémentaire du 23/11/2017

R2. Favoriser l'installation de chauves-souris par de petits aménagements peu coûteux : maintien ou création d'accès dans les bâtiments, installation de nichoirs et de briques adaptées.

→ Voir « Les 10 règles du poseur de nichoir à chauves-souris » à l'adresse suivante : <http://www.dsne.org/2006/04/12/les-10-regles-du-poseur-de-nichoir/>

R3. Privilégier l'utilisation du sel de Bore pour le traitement des charpentes.

R4. De façon générale, privilégier l'emploi de matériaux sains pour les travaux de construction, rénovation et d'entretien (murs terre-paille, ossature-bois et paille, bois, isolants chanvre, ouate de cellulose, enduits à la chaux et peintures naturelles, etc.), les déchets qui en résulteront éventuellement un jour ne pollueront pas l'environnement.

R5. Signer la Charte Chiroptères proposée par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement et la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères afin de créer un « Refuge chauves-souris »

Mme / M.

Le, ... À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Grand Murin (1324) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337) ; Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Collectivités (communes, EPCI)

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Mettre en œuvre l'information et la formation du personnel et des intervenants extérieurs, assurant les travaux d'entretien (haies, talus, etc.) de la collectivité afin de respecter les principes de la charte.

Point de contrôle : décision de l'assemblée compétente et présentation des documents et/ou justificatifs de suivi des formations.

→ Voir « 10 fiches techniques sur la gestion différenciée » à l'adresse suivante : <http://zerophyto.cpie-picardie.org/cpie/Content.aspx?ID=85171>

E2. Réaliser ou mettre à jour le document d'urbanisme de la commune (PLU ou carte communale) avec classement d'un maillage de haies et boisements permettant d'assurer le rôle d'habitat d'espèces et de corridor écologique de ces milieux, sur le site NATURA 2000, et si possible sur l'ensemble du territoire communal. Attention à ne pas classer en « espaces boisés » les zones qui nécessiteraient une réouverture des milieux (restauration de pelouses sèches notamment).

Point de contrôle : décision de l'assemblée compétente pour l'engagement du dossier et mise en œuvre par les services.

E3. Organiser la suppression de l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien du territoire de la collectivité en faveur de méthodes non polluantes (fauche, grattage, flux thermique...).

Point de contrôle : absence d'utilisation avérée de produits phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Intégrer la création et/ou le maintien de haies bocagères avec des essences locales lors de la création de lotissements ou tout autre aménagement,

R2. Inciter et stimuler le développement du jardinage biologique,

R3. Inciter toute initiative visant à favoriser l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire (gîtes à chauves-souris, nichoirs...).

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
Public(s) visé(s)	AAPPMA, Fédération de pêche, propriétaire pêcheur

On entend par « Pêche », la pratique de la pêche à pied, au coup, en barque ou en float-tube.

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer la structure animatrice des aménagements halieutiques (mises à l'eau, frayères, zones de pêche de nuit...) mis en place sur le territoire dont j'assume la gestion.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

E2. Informer et sensibiliser les adhérents sur les enjeux biologiques du site NATURA 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E3. Avertir la structure animatrice des projets de manifestations (concours de pêche ...) liés aux activités fédérales et associations locales prévus au sein du périmètre du site NATURA 2000. Toute manifestation sportive est soumise à une évaluation des incidences NATURA 2000 (Informations : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>)

Point de contrôle : Contrôle de l'envoi d'un courrier à la structure animatrice, réalisation d'une évaluation des incidences.

E4. Pratiquer la pêche en maintenant les rives à l'état naturel et les herbiers dans le cours d'eau (aménagements halieutiques possibles).

Point de contrôle : Maintien de l'état initial constaté lors de l'adhésion

E5. Inciter les pêcheurs à ne laisser ni déchets, ni matériels abandonnés sur les lieux de pêche.

Point de contrôle : Diffusion de l'information

E6. Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes (Ecrevisse de Louisiane...)

Point de contrôle : Constataction sur site

E7. Ne pas désherber chimiquement les postes de pêche

Point de contrôle : Contrôle sur site

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Diffuser des documents d'information incitant les pêcheurs à respecter les diverses consignes (respect de la végétation, ramassage des déchets, ...).

R2. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire (Bouvière, Chabot, Loutre, Castor...)

R3. Conserver une partie des embâcles.

R4. Promouvoir une pêche respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ... **À,**

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetia</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
Public(s) visé(s)	ACCA, Fédération de chasse, propriétaires de chasses privées

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques (réserves de chasse, volières, points d'eau, clôtures ...) mis en place sur le territoire dont j'assume la gestion.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

E2. Informer et sensibiliser les adhérents, intervenants ou clients, sur les enjeux biologiques du site NATURA 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin,...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E3. Inciter les chasseurs à ne pas laisser de déchets (cartouches) sur les lieux de chasse.

Point de contrôle : Diffusion de l'information

E4. Ne pas utiliser de plomb à proximité des zones humides conformément à l'arrêté du 21/03/2002.

Point de contrôle : Diffusion de l'information

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Contribuer au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans le cadre d'une gestion qualitative conforme au schéma départemental de gestion cynégétique.

R2. Promouvoir une chasse respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les espèces protégées, les autres usagers, les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

R3. Diffuser les observations d'espèces patrimoniales ou protégées à la structure animatrice

R4. Participer à la lutte contre le ragondin dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de piégeage.

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Engagement et recommandations « Randonnées » (Pédestre, équestre et cycliste)

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaïlle chiné (1078) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
Public(s) visé(s)	Associations locales, Comités Départementaux de Randonnée Pédestre, de Cyclisme et d'Equitation

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer et sensibiliser les adhérents et les participants sur les enjeux biologiques du site à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice, aux bonnes pratiques suivantes :

- circuler sur les itinéraires préconisés et balisés,
- respecter la propreté et la tranquillité des itinéraires fréquentés,
- stationner sur les aires prévues à ces effets,
- respecter les interdictions de cueillettes et de feu.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E2. Préserver les secteurs les plus sensibles identifiés dans le DOCOB et par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E3. Avertir la structure animatrice des projets de manifestations liés aux activités fédérales et clubs locaux prévus au sein du périmètre du site NATURA 2000. Toute manifestation sportive est soumise à une évaluation des incidences NATURA 2000 (Informations : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>)

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice, réalisation d'une évaluation des incidences.

E4. Associer la structure animatrice à l'élaboration de nouveaux itinéraires prévus au sein du périmètre du site NATURA 2000.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Diffuser les outils pédagogiques

R2. Promouvoir une pratique respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337)
Public(s) visé(s)	Associations locales, Comité Départemental de Canoë-Kayak

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer la structure animatrice des aménagements mis en place sur le territoire dont j'assume la gestion.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

E2. Limiter la pratique du canoë-kayak lors des sécheresses entraînant un niveau d'eau trop faible (détérioration des frayères), hormis sur les secteurs de retenues.

Point de contrôle : Limiter la pratique du canoë-kayak sur les zones comportant moins de 30 cm de lame d'eau.

E3. Ne pas arracher et ne pas piétiner les herbiers de renoncules aquatiques

Point de contrôle : Contrôle des zones d'herbiers de renoncules aquatiques cartographiées par la structure animatrice.

E4. Informer et sensibiliser les adhérents et usagers sur les enjeux biologiques du site NATURA 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association ou de la collectivité.

E5. Avertir la structure animatrice des projets de manifestations liés aux activités fédérales et associations locales prévus au sein du périmètre du site NATURA 2000. Toute manifestation sportive est soumise à une évaluation des incidences NATURA 2000 (Informations : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>)

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice, réalisation d'une évaluation des incidences.

E6. Préserver les secteurs les plus sensibles (zone de tranquillité) identifiés dans le DOCOB et par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de NATURA 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association ou de la collectivité.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Éviter de circuler dans les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes (Jussie, Elodée dense) pour éviter leur propagation, et ne jamais tenter de les arracher.

R2. Promouvoir une pratique respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les autres usagers, les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Murin à oreilles échancrées (1321) ; Barbastelle d'Europe (1308)
Public(s) visé(s)	Associations locales, CT FFME, collectivités

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer la structure animatrice des aménagements mis en place sur le territoire dont j'assume la gestion.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

E2. Informer et sensibiliser les adhérents et usagers sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association ou de la collectivité.

E3. Ne pas arracher ou désherber la végétation qui se développe dans les fissures rocheuses (hormis arbres ou arbustes). Consulter la structure animatrice avant toute intervention.

Point de contrôle : Maintien de la végétation des fissures rocheuses.

E4. Avertir la structure animatrice des projets de manifestations liés aux activités fédérales et associations locales prévus au sein du périmètre du site Natura 2000. Toute manifestation sportive est soumise à une évaluation des incidences NATURA 2000 (Informations : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>)

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice, réalisation d'une évaluation des incidences.

E5. Préserver et limiter le piétinement des secteurs les plus sensibles (pelouses sèches des sommets et vires rocheuses des falaises) identifiés dans le DOCOB et par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association ou de la collectivité.

E6. Respecter la période de sensibilité des espèces d'oiseaux nicheurs (mars à juin).

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect de la période de sensibilité.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Promouvoir une activité respectueuse : respect des parkings, propriétés privées, clôtures...

R2. Promouvoir une pratique respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les espèces protégées, les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetia</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308)
Public(s) visé(s)	Associations locales, collectivités

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Ne pas augmenter l'utilisation du terrain de moto-trial de Massais, dans le respect des arrêtés préfectoraux d'homologation.

Point de contrôle : Calendrier d'utilisation du terrain ne présentant pas une augmentation des dates et heures d'entraînement.

E2. Informer et sensibiliser les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E3. Avertir la structure animatrice des projets de manifestations liés aux activités fédérales et associations locales prévus au sein du périmètre du site Natura 2000. Toute manifestation sportive est soumise à une évaluation des incidences NATURA 2000 (Informations : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>)

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice, réalisation d'une évaluation des incidences.

E4. Contenir le public en dehors des zones abritant des habitats d'intérêt communautaire lors des manifestations de trial et faire évoluer régulièrement les circuits empruntés par les trialistes.

Point de contrôle : Contrôle du plan d'organisation des manifestations

E5. Nettoyer les lieux après chaque manifestation (piquets, banderoles...).

Point de contrôle : Contrôle sur site

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Promouvoir une activité respectueuse de l'environnement et des propriétés privées: utiliser les parkings existants, respecter les autres usagers, les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses mésophiles oligotrophes, thermo-atlantiques à Isoète épineux et Ophioglosses (3120-2) ; Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i> (3130-5) ; Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (6230*) ; Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) ; Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4) ; Landes sèches européennes (4030) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91EO*) Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Chabot (1163) ; Bouvière (1134) ; Rosalie des Alpes (1087) ; Lucane cerf-volant (1083) ; Grand Capricorne (1088) ; Grand Rhinolophe (1304) ; Petit Rhinolophe (1303) ; Murin à oreilles échancrées (1321) ; Grand Murin (1324) ; Murin de Bechstein (1323) ; Barbastelle d'Europe (1308) ; Loutre d'Europe (1355) ; Castor d'Eurasie (1337) ; Laineuse du prunellier (1074) ; Ecaille chiné (1078) ; Triton crêté (1166)
Public(s) visé(s)	Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National, collectivités, Fédération de pêche (inventaires piscicoles)

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

E1. Informer la structure animatrice des inventaires, suivis, aménagements ou conventionnements mis en place dans le site NATURA 2000.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec la structure animatrice.

E2. Informer et sensibiliser les adhérents et intervenants sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et les précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur pratique à partir des outils de communication existants (plaquettes, bulletin, ...) rédigés avec l'aide de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E3. Préserver les secteurs les plus sensibles (zone de tranquillité) identifiés dans le DOCOB et par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle de la prise en compte de Natura 2000 dans les plaquettes ou bulletins de l'association.

E4. Avertir les propriétaires avant inventaires, suivis ou aménagement et respecter les propriétés privées (barrières, clôtures...) en coordination avec la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle des échanges avec les propriétaires.

RECOMMANDATIONS

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la Charte, je pourrais mettre en œuvre les recommandations suivantes :

R1. Promouvoir une activité respectueuse de l'environnement et des propriétés privées : utiliser les parkings existants, respecter les parcelles privées, les clôtures, les barrières, ramasser les déchets

Mme / M.

Le, ...

À, ...

Signature du propriétaire ou ayant droit :

Annexe 1

Principales espèces exotiques envahissantes connues localement

MAMMIFERES	Le Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>)
	Le Rat Musqué (<i>Ondatra zibethicus</i>)
AMPHIBIENS	Le Xénope lisse (<i>Xenopus laevis</i>)
CRUSTACES	L'Ecrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>)
	L'Ecrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)
	L'Ecrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)
PLANTES	La Jussie (<i>Ludwigia</i> sp.)
	L'Elodée dense (<i>Egeria densa</i>)
	Le Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)
	Les Renouées asiatiques (<i>Reynoutria</i> sp.)

Annexe 2

Liste des essences non adaptées

Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
Le Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>)
Le Pin Laricio (<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i>)
Le Cèdre (<i>Cedrus</i> sp.)
Le Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>)
L'Epicéa (<i>Picea albies</i>)
Le Sapin pectiné (<i>Albies alba</i>)
Le Sapin de Vancouver (<i>Abies grandis</i>)
Le Mélèze (<i>Larix</i> sp.)
Le Noyer noir d'Amérique (<i>Juglans nigra</i>)
Le Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i>)
Les cultivars de peupliers

Liste non exhaustive des essences non adaptées

Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), **l'Orme champêtre** (*Ulmus minor*) et **l'Aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*) peuvent être plantés mais sont susceptibles d'être touchés par des maladies (Chalarose du frêne, Graphiose de l'orme et Phytophthora de l'aulne).

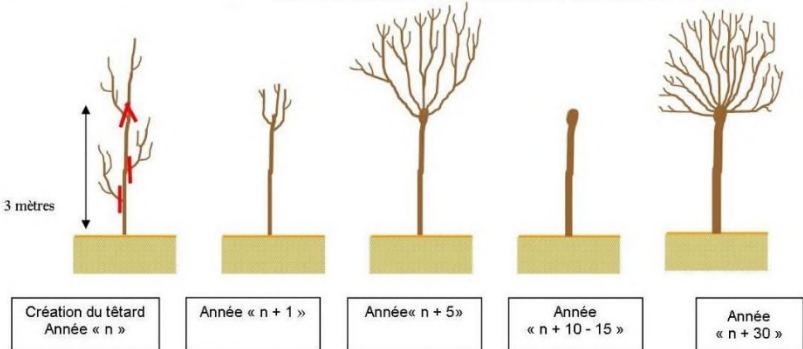
Le Peuplier noir (*Populus nigra*), espèce autochtone, peut également être planté.

➔ L'avis de la structure animatrice doit être systématiquement sollicité

Annexe 3

Fiches techniques sur la haie bocagère

Source : Bocage Pays Branché

	Haie Bocagère
Création et restauration des arbres têtards	
La forme dite en « têtard » résulte d'une gestion spécifique de l'arbre. Celle-ci consiste en une taille régulière (tous les 10 à 15 ans) des branches au niveau de la tête de l'arbre. Cette exploitation des arbres permet une production de bois de chauffage. La forme du têtard est l'image identitaire du bocage.	
La création d'arbre têtard :	
La création d'arbres têtards permet d'assurer la régénération de la haie en diversifiant la classe d'âge de ses arbres et indirectement la production de bois de chauffage. Cette création s'effectue généralement en période hivernale, c'est-à-dire entre novembre et mars. En général un arbre jeune présentant un défaut ou une fourche et ne permettant pas de fournir une future bille de bois d'œuvre sert de base à la création d'un arbre têtard.	
La formation : Dès que l'arbre atteint un diamètre de 5cm environ, couper la tige principale en hiver à une hauteur comprise entre 1,60 m et 2 m et élaguer intégralement le tronc. Répéter annuellement l'élagage pendant les premières années ainsi que l'étêtage tous les deux à trois ans le temps qu'une « tête » se forme. Les étêtages seront espacés au fur et à mesure que l'arbre grossira.	
	
La restauration d'arbre têtard :	
Trop souvent des arbres têtards n'ont pas été exploités depuis des années et une coupe radicale des branches leur serait fatale. Certains arrivent en fin de vie (sénescence) ou les branches sont de gros diamètre alors la taille en entonnoir est préconisée. La simple taille des branches basses et étalées, permet d'assurer la survie de l'arbre tout en favorisant le passage d'engins agricoles et en apportant de la lumière favorable au développement du pied de la haie. L'arbre ainsi transformé ne sera plus jamais récolté en têtard.	



Haie Bocagère

*Haies relictuelles, alignement d'arbres,
haies basses avec ou sans arbre*

Régénération et enrichissement

Les haies en cours de dégradation ou dégradées n'ayant pas de renouvellement ont besoin de l'intervention humaine pour rester en place et se regarnir. Si la haie manque d'arbres ou d'arbustes un enrichissement par potet est à envisager. Le but étant de retrouver un minimum de productivité et de redonner un aspect correct et fonctionnel à ces haies.

Enrichissement par potet :

Il faut commencer par réduire les ronces et les fougères ou recéper si besoin au ras du sol afin de pouvoir planter des arbres en potet. Les futurs emplacements seront balisés à l'aide de piquets tous les 8 mètres, sauf au pied des têtards et là où quelques jeunes tiges assurent déjà la régénération des arbres. A l'aide d'un godet, ameublir la terre de chaque potet (1m³ sur un diamètre de 1,5m).

Sur chaque potet, un plant de 40-80 cm de hauteur est planté et muni de gaines de protection contre les lapins. Des plants de plus grande taille (0,8 à 1,5m) peuvent être mis notamment pour les chênes, frênes et merisiers.

Une couche de paille de 20 cm d'épaisseur est installée à chaque pied.

Pendant les deux premières années, les tiges doivent être dégagées en tête afin d'éviter que les arbustes voisins ne prennent le dessus.



Régénération par mise en défens :

La clôture est indispensable dans les parcelles vouées à l'élevage. Pour être efficace, elle doit absolument être posée en retrait de 1m du cœur de la haie. Dans le cas contraire, le troupeau accède au cœur de la haie. Elle se dégarnit à la base par le piétinement des animaux (élargissement des trouées et suppression de la strate basse). Le broyage mécanique trop sévère sur les repousses de régénération a les mêmes conséquences provoquant le développement rapide d'une végétation pionnière indésirable (ronces, fougères, sureau...)

Une simple mise en défens peut suffire dans certains cas à régénérer la végétation à moindre frais.

Les arbres ne doivent pas servir de piquet.



Une solution !





Haie Bocagère

Recépage des haies vieillissantes

Les haies étant en cours de dégradation ou présentant un appauvrissement de son pied peuvent être recépées.

Les symptômes d'une haie vieillissante :

- mort des branches de tête (descente de cimes des arbres et des cépées)
- manque de vigueur et vieillissement des arbustes et buissons d'accompagnement (aubépines, prunelliers...)
- pied de haie qui s'éclaircit
- développement des arbustes en « parapluie » (cime de l'arbuste plus importante que le pied)
- manque de jeunes plants pour assurer le renouvellement de la haie

Le recépage :

L'objectif du recépage consiste à couper les végétaux à 10 -15 centimètres au ras du sol pour favoriser un démarrage de pousses jeunes, fortes et vigoureuses (principe du taillis de châtaigniers).

Les rameaux coupés peuvent être laissés à même le sol, couchés sur les tiges pour maintenir une barrière visuelle entre deux parcelles quand elles sont fréquentées par les bêtes.

Le bois récupéré peut également être transformé sous forme de plaquettes afin de :

- pailler de nouvelles plantations
- fournir des copeaux déchiquetés pour des chaudières collectives ou individuelles
- alimenter une plateforme de compostage (apport de lignine à mélanger aux déchets verts, tontes de gazon...)
- utiliser en amendement pour les terres agricoles (Bois Raméal Fragmenté)

Cette technique ne perturbe ni le sol, ni le système racinaire des arbres, la haie va repartir très vite et sera plus vigoureuse qu'elle ne l'était. Cependant la mise en lumière soudaine du pied de haie va favoriser l'installation de la ronce et des fougères la première année. Mais au bout de 2 ans la haie se développe plus vite et les végétaux reprennent le dessus privant la ronce et les fougères de lumière. La haie reconstitue un rideau dense et infranchissable. le prochain recépage peut avoir dans 10 ou 15 ans en fonction de la vigueur de la haie.

Toutes les essences du bocage repartent facilement de la souche. Il n'y a aucun risque de pratiquer le recépage. Toutefois cette opération doit se dérouler dans le courant de l'hiver pendant le repos végétatif des arbres. Il est également important de conserver, dans la haie à recéper, des arbres d'âges différents, les arbres fruitiers et les arbres têtards et de haut-jet.



Haie Bocagère

Plantation d'une haie bocagère

Les végétaux seront choisis parmi les essences locales présentes spontanément dans le bocage et ils devront être adaptés au type de sol (pH, hydromorphie....).

Le travail du sol :

Il doit être profond, c'est le sous solage pour décompacter la semelle de labour. Il doit être réalisé en fin d'été car il permet de fissurer et émietter le sol alors qu'un sol humide se compacte. Ce passage est nécessaire car il va permettre la descente des racines pivotantes des futurs arbres et arbustes.

La taille des racines :

Les plants à racines nues sont à privilégier pour ces types de plantation. Ils ont meilleur taux de reprise et une croissance plus rapide. Lors de la plantation, il faudra, à l'aide d'un sécateur, éliminer le chevelu sec ou excédentaire.

Les végétaux ne doivent pas être laissés à l'air libre et en plein vent lors du stockage et de la plantation.

Le pralinage :

Avant de planter, les racines des plants peuvent être trempées dans un pralinage pour favoriser leur reprise.

Les ingrédients du pralinage :

- 1/3 de bouse de vache sèche et décomposée
- 1/3 de terre
- 1/3 d'eau

Le pralinage évite également la formation de bulles d'air au niveau des racines.

La plantation :

Creuser un trou à l'aide d'une bêche ou d'une tranche, y déposer le plant à une profondeur correcte et sans retourner les racines. Ensuite, combler le trou et tasser la terre pour ne pas laisser de poches d'air.

La pose de protection gibier :

Dans les zones à forte densité de gibier, la plantation doit être accompagnée de protections adaptées (petites pour le lapin et le lièvre et plus importantes pour le chevreuil)

Les arbres de haut-jets sont à protéger en priorité à l'aide de gaines en plastique fixées par des bambous.

Le paillage :

Un paillage biodégradable est privilégié. Le paillage organique favorise une température constante au niveau du sol, une bonne hydrométrie, limite la croissance des adventices, développe l'activité biologique et microbienne et favorise la structure du sol.

Pour tout conseil, appui technique et financier, contacter : Bocage Pays Branché – 05 49 81 19 04

Annexe 1

Tableaux de bord de l'évaluation du DOCOB

Prise en compte des espèces d'Intérêt Communautaire par les outils de gestion :

Code NATURA 2000	Nom de l'habitat ou de l'espèce d'Intérêt Communautaire	Prise en compte dans les outils de gestion	Suivi mis en place	Cadre de réalisation de l'action	Etat de conservation
1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Oui	Oui	CRE et CTMA	FAVORABLE
1088	Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Oui	Oui	CRE et CTMA	FAVORABLE
1074	Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	Oui	Oui	Contrat N2000 et MAEt	NON EVALUABLE
1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	Oui	Oui	CRE et CTMA	FAVORABLE
1355	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Oui	Oui	CRE, CTMA et Contrat N2000	FAVORABLE
1337	Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	Oui	Oui	CRE et CTMA	NON EVALUABLE
1166	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Oui	Oui	Projet valorisation vallée Argenton	DEFAVORABLE
1324	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	NON	Oui	-	FAVORABLE
1321	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	NON	Oui	-	FAVORABLE
1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Oui	Oui	CRE, CTMA et Contrat N2000	FAVORABLE
1308	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	NON	Oui	-	FAVORABLE
1304	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	NON	Oui	-	FAVORABLE

*CRE : Contrat Restauration Entretien - CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques - MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisée

Prise en compte des habitats d'Intérêt Communautaire par les outils de gestion :

Code NATURA 2000	Nom de l'habitat ou de l'espèce d'Intérêt Communautaire	Habitat prioritaire	Prise en compte dans les outils de gestion	Suivi mis en place	Cadre de réalisation de l'action	Etat de conservation
3170	Mares temporaires méditerranéennes	x	Oui	Oui	MAEt	FAVORABLE
6230	Formations herbeuses à Nardes	x	Oui	Oui	Contrat N2000 et MAEt	DEFAVORABLE
91EO	Forêts alluviales résiduelles	x	Oui	Oui	CRE, CTMA et Contrat N2000	FAVORABLE
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses		Oui	Oui	Contrat N2000 et MAEt	FAVORABLE
8230	Pelouses pionnières sur dômes rocheux		Oui	Oui	Contrat N2000 et MAEt	DEFAVORABLE
4030	Landes sèches ligériennes à Bruyère cendrée et Ajonc nain		Oui	Oui	Contrat N2000 et MAEt	DEFAVORABLE
	Landes mésophiles ligérienne à Brande et Ajonc nain		Oui	Oui	MAEt	DEFAVORABLE
3260	Végétation flottante de renoncules de rivières submontagnardes et planitaires		Oui	Oui	CRE et CTMA	FAVORABLE

*CRE : Contrat Restauration Entretien - CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques - MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisée

Synthèse des actions engagées :

Enjeux	Action	Intitulé	Priorité d'action	Action engagée	Cadre de réalisation de l'action
I	I.1	Restaurer les habitats de coteaux par ouverture mécanique tournante et maintenir l'ouverture	★★★	Oui	Contrat NATURA 2000 et MAE
	I.2	Restaurer par brûlis les habitats de coteaux	★★★	NON	-
	I.3	Restaurer les habitats de coteaux par une lutte efficace contre la fougère -aigle	★★	Oui	Contrat NATURA 2000
	I.4	Mettre en place un entretien extensif sur les coteaux de l'Argentonnois	★★★	Oui	Contrat NATURA 2000 et MAE
	I.5	Maintenir et/ou favoriser une gestion conservatoire des landes à brandes	★★★	Oui	Contrat NATURA 2000 et MAE
	I.6	Mettre en place une gestion conservatoire d'habitats remarquables et fragiles sur les coteaux	★★★	Oui	Contrat NATURA 2000 et MAE
	I.7	Restaurer et entretenir les mares et les points d'eau	★★	Oui	MAE / Plan d'actions Xénope
II	II.1	Restaurer et entretenir les ripisylves et les berges de l'Argenton et ses affluents	★★	Oui	CRE/CTMA /Contrat NATURA 2000/ MAE
	II.2	Intégrer la conservation et l'entretien des ouvrages hydrauliques (chaussée de moulin) sur la rivière de l'Argenton et ses affluents	★	Oui	CRE/CTMA
	II.3	Aménager des sites d'abreuvement pour le bétail	★★	Oui	CRE/CTMA
	II.4	Contrôler les populations de ragondins présentes sur le site	★	Oui	Compétence CCA
III	III.1	Maintenir les prairies permanentes de type extensif en bordure des cours d'eau et de tout point d'eau	★★	Oui	MAE
IV	IV.1	Développement de la communication autour du site NATURA 2000	★★★	Oui	Animation DOCOB
V	V.1	Mettre en place l'animation du Document d'Objectifs	★★★	Oui	Animation DOCOB
	V.2	Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire des coteaux	★★★	Oui	Animation DOCOB
	V.3	Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire des coteaux	★★	Oui	Animation DOCOB
	V.4	Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau et ses abords	★★	Oui	Animation DOCOB
	V.5	Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire des cours d'eau et ses abords	★★	Oui	Animation DOCOB
	V.6	Mettre en place et réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau sur le site NATURA 2000	★★	Oui	RCS et RCO de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

*CRE : Contrat Restauration Entretien - CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques - MAE : Mesures Agro-Environnementales territorialisée

Niveau de réalisation des actions du DOCOB :

Action	Intitulé	Priorité d'action	Surface concernée (selon DOCOB)	Surface engagée hors MAE	Taux d'engagement
I.1	Restaurer les habitats de coteaux par ouverture mécanique tournante et maintenir l'ouverture	★★★	20 à 130 ha	5.81 ha	29 à 4.47 %
I.2	Restaurer par brûlis les habitats de coteaux	★★★	100 à 150 ha	Aucune	0 %
I.3	Restaurer les habitats de coteaux par une lutte efficace contre la fougère -aigle	★★	15 ha	0.40 ha	3 %
I.4	Mettre en place un entretien extensif sur les coteaux de l'Argentonnois	★★★	75 à 210 ha	17.03 ha	23 % à 8 %

I.5	Maintenir et/ou favoriser une gestion conservatoire des landes à brandes	★★★	8 ha	Non évaluable	Non évaluable
I.6	Mettre en place une gestion conservatoire d'habitats remarquables et fragiles sur les coteaux	★★★	1 ha	Non évaluable	Non évaluable
I.7	Restaurer et entretenir les mares et les points d'eau	★★	Toutes les mares	Aucune	0 %
II.1	Restaurer et entretenir les ripisylves et les berges de l'Argenton et ses affluents	★★	65 ha	65 ha	100 %
II.2	Intégrer la conservation et l'entretien des ouvrages hydrauliques (chaussée de moulin) sur la rivière de l'Argenton et ses affluents	★	Tous les ouvrages	Tous les ouvrages	100 %
II.3	Aménager des sites d'abreuvement pour le bétail	★★	Tous les sites dégradés	9 sites	Non évaluable
II.4	Contrôler les populations de ragondins présentes sur le site	★	Ensemble du linéaire	Ensemble du linéaire	100 %
III.1	Maintenir les prairies permanentes de type extensif en bordure des cours d'eau et de tout point d'eau	★★	180 ha	Aucune	0 %
IV.1	Développement de la communication autour du site NATURA 2000	★★★	Ensemble du site	Ensemble du site	100 %
V.1	Mettre en place l'animation du Document d'Objectifs	★★★	Ensemble du site	Ensemble du site	100 %
V.2	Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire des coteaux	★★★	Zones spécifiques à aux habitats	Zones spécifiques aux habitats	100 %
V.3	Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire des coteaux	★★	Zones spécifiques à aux espèces	Zones spécifiques aux espèces	100 %
V.4	Mettre en place un suivi des habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau et ses abords	★★	Zones spécifiques à aux habitats	Zones spécifiques aux habitats	100 %
V.5	Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire des cours d'eau et ses abords	★★	Zones spécifiques à aux espèces	Zones spécifiques aux espèces	100 %
V.6	Mettre en place et réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau sur le site NATURA 2000	★★	Ensemble du linéaire	Ensemble du linéaire	100 %

Bilan financier global (hors MAE) :

Dépense	Coût	Participation ETAT	Participation EUROPE	Participation CCA
Mission ANIMATION + SUIVIS (2004 à 2013)	251 039.11 €	205 436.25 €	30 178.49 €	15 434,86 €
Contrats NATURA 2000 1 ^{ère} génération	141 173,72 €	70 586.86 €	70 586.86 €	-
Contrats NATURA 2000 2 ^{ème} génération	50 091.81 €	25 045.91 €	25 045.91 €	-
TOTAL	442 304.64 €	301 069.02 €	125 811.26 €	15 434,86 €

Annexe 2

Composition du Comité de Pilotage



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**
Service Eau et Environnement

ARRÊTÉ

portant création et composition du Comité de
Pilote local du site NATURA 2000 FR5400439
« Vallée de l'Argenton »

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la directive (CEE) n° 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement Livre IV, titre Ier, chapitre IV (parties législative et réglementaire) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Argenton » (Zone Spéciale de Conservation) ;

Vu la création de l'Agence française pour la Biodiversité ;

Vu la constitution de la commune nouvelle Argentonnay ;

Vu la constitution de la commune nouvelle Val en Vignes ;

Vu la demande du représentant du Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER) ;

Considérant que ces évolutions nécessitent de modifier la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR5400439 « Vallée de l'Argenton » ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Deux-Sèvres,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral du 19 août 2014, portant la nouvelle composition du Comité de Pilotage local du site Natura 2000 « Vallée de l'Argenton » est abrogé.

Article 2 :

Il est créé un comité de pilotage (Copil) pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR5400439 intitulé « Vallée de l'Argenton ».

Article 3 :

La composition du comité de pilotage est fixée ainsi qu'il suit, chacun des membres désignés pouvant se faire représenter :

Représentants des services de l'État et de ses établissements publics

- Mme le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant ;
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant ;
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ou son représentant ;
- M. le Chef de Service départemental des Deux-Sèvres de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ou son représentant ;
- M. le Chef du Service départemental des Deux-Sèvres de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB) ;
- M. le Délégué de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant ;

Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés

- un représentant élu du Conseil régional Nouvelle Aquitaine ;
- un représentant élu du Conseil départemental des Deux-Sèvres ;
- un représentant élu des communes d'Argentonnay et Val en Vignes ;
- un représentant élu de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ;
- un représentant élu de la communauté de communes du Thouarsais ;

Représentant des Propriétaires

- un représentant du Syndicat de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres ;
- un représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Deux-Sèvres ;

- un représentant du collectif de défense des propriétaires, exploitants et usagers des sites Natura 2000 de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée ;
- un représentant du syndicat de valorisation et de promotion des étangs de Poitou-Charentes – Vendée ;

Représentants des Chambres consulaires

- un représentant de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres ;

Représentants des Usagers, Socio-professionnels et Organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- un représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres ;
- un représentant des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres ;
- un représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ;
- un représentant du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres ;
- un représentant de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Deux-Sèvres (FDGDON 79) ;
- un représentant du Collectif de défense des loisirs verts (CODEVER) ;

Associations agréées de protection de l'environnement

- un représentant de l'association de protection, d'information et d'étude de l'eau et de son environnement (APIEEE) ;
- un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) ;
- un représentant du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) ;

Personnes qualifiées

- un représentant du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) ;

Gestionnaires d'infrastructures

- un représentant du Pôle de l'Espace rural et des infrastructures – Conseil Départemental des Deux-Sèvres ;
- un représentant de GEREDIS Deux-Sèvres ;

Personnes associées

- Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux des cantons de Mauléon et Thouars.

Article 4 : Recours

Un recours contentieux peut être formé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois suivant sa publication.

Le recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application internet "Télérecours citoyen", à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : Exécution

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Deux-Sèvres, la Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement et le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des Deux-Sèvres et dont une copie sera adressée à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

NIORT, le 10 SEP. 2019



Isabelle DAVID